

■ Les dépenses passent à \$76.3 milliards ■ \$1.2 milliard de plus pour la Défense
Le service de la dette engloutit \$16.7 milliards

par Michel Vastel

OTTAWA — Victime de sa propre politique monétaire, le gouvernement fédéral dépensera cette année \$16.7 milliards en intérêts seulement sur sa dette évaluée à plus de \$122 milliards. Cela représente 22 cents pour chaque dollar dépensé par le Trésor fédéral et deux fois plus que tout ce qu'il consacre au développement économique.

Le fardeau de la dette publique augmentera ainsi de près de 36% par rapport aux prévisions de l'année dernière et devient le poste budgétaire le plus important à Ottawa. L'an dernier, le gouvernement fédéral a déjà dû payer \$2 milliards de plus que prévu à cause de la flambée des taux d'intérêt. Il a notamment emprunté, à l'automne, près de \$13 milliards au taux record de 19.5%. La facture des intérêts payés par le gouvernement fédéral atteignait ainsi \$14.7 milliards l'année dernière. Personne, au ministère des Finances ou au Conseil du trésor, n'a voulu garantir hier que le coût des emprunts ne dépassera pas en 1982 les \$16.7 milliards prévus dans le budget déposé hier. Au contraire, les fonctionnaires ont laissé entendre qu'une nouvelle flambée des taux d'intérêt l'été prochain entraînerait une révision à la hausse, des prévisions.

Le président du Conseil du trésor, M. Donald Johnston, a d'ailleurs reconnu que ce programme de dépenses pourrait su-

bir d'importantes modifications puisqu'il a dû se contenter des données économiques qui ont servi à la préparation du budget de novembre dernier. Or, depuis cette date, M. Allan MacEachen a publiquement reconnu qu'elles étaient «grossièrement optimistes». Statistique Canada a confirmé que le Canada est officiellement entré dans une période de récession depuis juillet 1981 et que le taux de chômage sera d'un point plus élevé.

Toutefois, a ajouté M. Johnston, les dépenses du gouvernement sont plus sensibles à l'inflation — beaucoup de programmes étant indexés au coût de la vie — et, à ce chapitre, la performance canadienne pourrait être meilleure que prévu.

Le programme de dépenses déposé hier prévoit une augmentation de 11.7% par rapport au budget fédéral de l'an dernier et passera ainsi à \$76.3 milliards. C'est toutefois une augmentation de 15% par rapport aux prévisions de mars 1981.

Des \$9.5 milliards d'augmentation que le Parlement devra ainsi voter, près de la moitié — 46.5% — serviront à payer des

intérêts sur la dette. \$2 milliards financeront les augmentations des services sociaux et plus de \$1 milliard financera l'accroissement record de 19% du budget de la Défense nationale. Il reste donc, de l'augmentation générale du budget en 1982-1983 seulement \$1.5 milliard pour financer les dépenses générales et les investissements des ministères fédéraux.

De plus, sur \$76.4 milliards que le Trésor prévoit dépenser l'année prochaine, \$3.3 milliards se rapportent à des programmes dont on ne connaît pas encore les détails parce que les lois qui les autorisent n'ont pas encore été votées, ou ne sont même pas encore déposées au Parlement. C'est notamment le cas de l'enveloppe énergétique à qui on a affecté une «réserve» de \$1.6 milliard pour financer le «Programme d'encouragement du secteur pétrolier». Personne au ministère de l'Énergie n'est encore en mesure de dire combien exactement coûtera ce programme. En revanche, on sait déjà que la taxe spéciale pour financer le Fonds d'indemnisation pétrolière — le Fonds qui

comble la différence entre le prix «canadien» et celui des importations — rapportera \$3 milliards et élimine ainsi une source importante du déficit fédéral.

L'opposition aux Communes a souligné à sa manière le treizième anniversaire de l'arrivée au pouvoir de M. Pierre Trudeau en rappelant que le budget déposé hier représente une augmentation de 500% par rapport au budget de 1968-1969. Le Service de la dette, à lui seul, a augmenté de plus de 800% dans la même période.

Le programme des dépenses reconnaît pour la première fois officiellement les coupures que le gouvernement fédéral impose aux provinces. Les estimations budgétaires parlent en effet de coupures de \$606.7 millions des contributions versées aux provinces pour les services de santé et de \$325.2 millions pour le financement de l'enseignement post-secondaire et une autre coupure de \$18.2 millions relative à l'échéance d'ententes cadres qui ne seront pas renouvelées.

Ces coupures sont en partie compensées, prétend le Trésor, par une augmentation de \$586 millions pour le financement du Régime d'assistance publique mais les fonds ne vont pas dans la même enveloppe pour les provinces. De plus, les prévisions de M. Donald Johnston ne tiennent pas compte d'une erreur de plus de \$600 millions qu'Ottawa reconnaît avoir commis aux dé-

Voir page 8: Service

Le dollar à 81.97 cents US / page 9

Accusé de vol à l'étalage chez Eaton
Claude Charron
démissionne du
gouvernement
■ Il reste député de Saint-Jacques

par Clément Trudel

QUÉBEC — Une «bêtise énorme», un «ridicule vol à l'étalage» au magasin Eaton du centre-ville de Montréal a poussé hier M. Claude Charron, à remettre sa dé-

mission comme leader parlementaire du gouvernement.

Arrêté le 30 janvier par les services de sécurité du magasin Eaton pour avoir négligé de payer un veston de \$120, M. Charron a reçu lundi dernier une somma-

tion à comparaître, qui lui a été signifiée par huissier.

Pourtant, a-t-il expliqué hier au cours d'une brève conférence de presse, un préposé à la sécurité lui avait dit, ce 30 janvier: «We won't prosecute you» (nous ne vous poursuivons pas).

M. Charron continuera cependant à siéger à l'Assemblée nationale comme député de Saint-Jacques, même s'il estime ne plus avoir les qualités pour siéger au conseil des ministres.

«Les détails me demeurent difficilement explicables», écrit M. Charron dans la lettre qu'il a adressée au chef du gouvernement, qui entend rassurer M. Lévesque sur la pureté de son engagement

Voir page 8: Charron

■ L'éditorial de
Jean-Louis Roy
— page 6



Le leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Claude Charron, a démissionné de ce poste hier en expliquant qu'il faisait face à une accusation de vol à l'étalage et qu'il ne pensait plus avoir les qualités requises pour siéger au conseil des ministres. M. Charron doit comparaître ce matin en Cour municipale de Montréal. (Photolaser CP)

Ottawa
prend des
sanctions
contre
Varsovie

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le gouvernement canadien a annoncé hier des sanctions contre la Pologne et l'Union soviétique, mais ces mesures ont surtout un caractère symbolique, pour montrer aussi bien à l'Est comme à l'Ouest que le Canada n'est pas indifférent à ce qui se passe en Pologne depuis l'imposition de la loi martiale.

«Ce sont des mesures significatives mais qui ne sont pas substantielles», a reconnu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan. Le ministre a déclaré que ces sanctions n'élimineront pas nécessairement les causes de la crise politique et économique polonaise, mais «elles montrent les sentiments d'un gouvernement», a-t-il précisé.

Les mesures prises contre la Pologne sont les suivantes:

- le programme d'échanges académiques est suspendu. Par mesure de réciprocité par suite de la situation faite aux diplomates canadiens à Varsovie, le Canada impose des restrictions aux déplacements des représentants du gouvernement polonais au Canada;
- le Canada appuiera les initiatives qui prises au sein d'instances internationales, comme la Commission des droits de l'homme aux Nations unies, militeront en faveur du respect des droits fondamentaux du peuple polonais;
- sur le plan économique, Ottawa ne consent pour l'instant à la Pologne aucun nouveau crédit commercial pour l'achat de biens autres que des denrées. Il appuie le report des négociations prévues sur le ré-échelonnement du remboursement des dettes publiques de la Pologne exigibles en 1982. Il limite le trafic régulier de la société aérienne LOT à ses deux vols hebdomadaires actuels.

Mais on ne retrouve rien dans ces mesures qui pourraient empêcher la firme d'ingénieurs Lavalin d'accepter un contrat en Union soviétique, comme il en a été question depuis quelque temps.

Ces sanctions n'affectent en rien les ventes de céréales qu'effectuent le Canada à la Pologne. Le gouvernement canadien estime que les denrées exportées présentement sont essentielles à la population polonaise. Les exportations canadiennes comptent pour environ 20% des importations de denrées en Pologne.

En ce qui concerne l'URSS, le gouvernement canadien a annoncé les mesures suivantes:

- les propositions de contacts officiels de haut niveau seront réexaminées pour déterminer s'il s'agit d'y donner suite, compte tenu du climat politique actuel;
- les négociations prévues concernant un programme d'échanges généraux dans les secteurs de la science, de l'éducation et de la culture seront reportées. La réunion de la Commission économique mixte est également reportée;
- les vols de la société Aeroflot seront limités à leur fréquence de deux par semaine.

Voir page 8: Ottawa

■ La CEE réduit
ses importations
— page 5

Charron comparait
ce matin à Montréal

C'est ce matin que M. Claude Charron doit comparaître devant la Cour municipale de Montréal pour répondre d'une accusation de vol à l'étalage qui a été portée contre lui par le magasin Eaton de Montréal.

Le procureur de la Couronne de la

Cour municipale, Me Pierre Fontaine, a précisé hier que le magasin Eaton avait déposé sa plainte le 30 janvier. Cette plainte fait état du présumé vol d'un veston de tweed d'une valeur de \$120.

Voir page 8: Montréal

Dans les 48 caisses qui ont rejeté le plan Dugal
Les entraidistes devront voter une 2e fois

par Pierre O'Neill

QUÉBEC — Les membres des caisses d'entraide économique devront reprendre le vote sur l'avenir de leur institution.

Le ministre des finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a annoncé hier à l'Assemblée nationale l'intention du gouvernement de déposer sous peu un projet de loi prévoyant le cadre et les modalités d'une nouvelle consultation qui amènera les membres des caisses d'entraide économique à se prononcer sur les trois hypothèses suivantes: l'adoption du plan de relance Dugal; la fusion avec le Mouvement Desjardins; la liquidation.

En vertu de cette loi spéciale, le processus de consultation et le déroulement du scrutin seront soumis à un contrôle serré du gouvernement. L'opération devra être complétée au plus tard le 1er mai 1982.

Toutefois, les 26 caisses d'entraide qui, lors du vote du 14 février, ont appuyé le plan Dugal, ne sont pas visées par la décision du gouvernement. Il en est ainsi des trois autres caisses qui ont opté en faveur de la fusion avec le Mouvement Desjardins. Les dispositions de la loi qui sera présentée ces jours-ci obligera une reprise du vote dans les caisses d'entraide qui ont refusé le plan Dugal.

Au nom de l'opposition, c'est le député libéral de Westmount, M. Richard French, qui a donné la réplique au gouvernement. Sans dénoncer l'initiative du gouvernement, M. French a reproché à M. Parizeau de mettre tout son poids à faire pencher les membres des caisses d'entraide en faveur du plan Dugal, cela aux dépens du Mouvement Desjardins.

En vertu du projet de loi Parizeau, le Mouvement Desjardins sera par ailleurs invité à soumettre une offre de fusion aux membres des caisses d'entraide économique. Et à cette fin, le Mouvement Desjardins devra avoir accès aux livres et aux documents des caisses d'entraide. La loi contiendra également un certain nombre d'autres dispositions, visant notamment à permettre l'opérationnalisation des propositions du Mouvement Desjardins et à empêcher les retraits de parts sociales jusqu'au moment de la transformation en caisses populaires ou de la liquidation des caisses d'entraide.

Le gouvernement a prévu d'autres mesures de précautions d'ici à ce que soit complété le processus de consultation des membres des caisses d'entraide. M. Parizeau a fait savoir hier qu'il demandera en effet au conseil des ministres de procéder à la proclamation des dispositions de la loi 40 relatives au début des opérations des sociétés d'entraide économique, à la création de la Fédération des sociétés d'entraide économique et à la nomination de ses premiers administrateurs. Conformément aux pouvoirs que lui confie la loi 40, le ministre des Finances émettra les lettres patentes des sociétés d'entraide économique et désignera la Régie de l'assurance-dépôts du Québec comme administrateur de la Fédération des caisses

d'entraide économique.

En conférence de presse, M. Parizeau a indiqué les objectifs que le gouvernement vise en décrétant une reprise du veto des membres des caisses d'entraide:

- permettre une offre quantifiée et opérationnelle aux caisses d'entraide de la part du Mouvement Desjardins;
- permettre une décision éclairée, démocratique et finale sur les solutions disponibles (plan Dugal, plan Desjardins, liquidation);
- solutionner certains problèmes parti-

Voir page 8: Entraidistes

Où va l'Égypte?
3) De Sadate à Moubarak

par
Paul Warren

L'auteur, qui a vécu dix ans en Égypte, vient d'accomplir dans ce pays un séjour d'information dont il rapporte pour les lecteurs du DEVOIR cette série de quatre articles. Aujourd'hui professeur de cinéma à l'Université Laval, à Québec, il a été successivement jésuite, prêtre copte, cinéaste, professeur de communication à l'Université du Caire et professeur à l'Institut supérieur du cinéma.

pouvaient toujours s'alimenter les guerres intestines, advenant des velléités de refaire l'unité de l'empire. Il est bien évident que les grandes puissances du vingtième siècle ne pouvaient se payer le luxe de laisser se réinstaller sur leurs flancs un nouvel empire arabe qui aurait, dans un premier temps, éliminé Israël de la carte et, dans un second temps, menacer leur hégémonie économique. Ils ont veillé au

grain. Le socialisme de Nasser a échoué. Les pays arabes, après l'euphorie de la RAU (République arabe unie) et de la «Libye» (Libye-Egypte), se sont divisés et sont rentrés chez eux. Sadate est venu. Rompant avec le socialisme de Nasser, il a lancé le pays dans la voie du libéralisme et du laisser-faire. Au grand plaisir des Américains et des Israéliens, qui avaient tant Sadate qu'ils détestaient

Nasser. Mais Sadate a été tué et sa mort est symbolique. Ce sont des musulmans de la stricte observance qui ont éliminé Sadate et, à travers lui, sa politique de l'«ouverture». Qu'est-ce à dire? Le socialisme n'a pas réussi; le libéralisme? dans l'esprit d'un grand nombre, il ferait basculer le pays dans la décadence occidentale. Dès lors, la seule voie, la voie juste, ne serait-ce pas l'islam? L'islam, ferment et ciment d'un nouvel empire arabe?

Pour l'instant, il y a en place un nouveau rais. Il porte un nom prédestiné (Moubarak veut dire «gratifié»). Sadate avait mis du temps à sortir de l'ombre de Nasser. Moubarak, lui, dès sa première apparition en public comme président de la République, s'est posé carrément comme l'antithèse de Sadate. Sadate est déjà dépassé. Mourabak fait peu de déclarations officielles. Et, quand il en fait, son discours est sobre et précis, dénué d'éclat et de passion. À la télé et dans les

Voir page 8: Égypte

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

Articles religieux
Desmarais & Robitaille
845-3194
60 ouest, rue Notre-Dame

Des observateurs «officiels» du Canada au Salvador?

par Paul Gessell

SAN SALVADOR (PC) — Le président du comité parlementaire canadien sur les affaires de l'Amérique latine a déclaré hier qu'il va «étudier très sérieusement» la possibilité d'envoyer des observateurs à l'élection salvadorienne du 28 mars prochain, malgré le refus du gouvernement canadien.

M. Maurice Dupras, qui est député libéral, a expliqué que tout membre du comité agissant comme observateur le ferait alors au nom du comité, et non au nom du gouvernement canadien.

M. Dupras a fait ces remarques aux journalistes après avoir eu un entretien avec le président de la commission électorale du Salvador, M. Jorge Bustamante. Il était accompagné de trois autres membres du comité parlementaire qui le suivent dans sa tournée.

Au cours de la rencontre, M. Bustamante a assuré les parlementaires canadiens que les observateurs étrangers seront libres de voyager partout au pays, afin de pouvoir juger de l'honnêteté de l'élection.

«S'ils (les observateurs) me prouvent que l'élection n'est pas honnête, a promis M. Bustamante, je vais tout simplement l'annuler.»

M. Bustamante s'est demandé comment il se faisait que le Canada refusait d'en-

voyer des observateurs. «Si le Canada est intéressé au Salvador, a-t-il noté, il devrait être intéressé à l'élection.»

Il a poursuivi: «Si on m'invitait comme observateur à une élection en Alberta, je pourrais y aller, parce que je suis intéressé au Canada.»

Le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a déjà expliqué qu'il refusait d'envoyer des observateurs parce qu'il n'existe aucune garantie qu'ils puissent être en mesure de juger de l'honnêteté de l'élection.

La guérilla se poursuit toujours au Salvador et l'opposition gauchiste n'a pas voulu présenter de candidats.

En décembre dernier, le comité parlementaire de M. Dupras avait recommandé qu'un cessez-le-feu soit proclamé au Salvador, avant qu'Ottawa y envoie des observateurs.

Le député conservateur Flora MacDonald, qui a assisté à l'entretien avec M. Bustamante, a dit croire encore qu'il faut réclamer un arrêt des hostilités.

A son avis, le droit de vote sera probablement retiré à plusieurs personnes, ce qui empêchera l'élection d'être «libre et juste».

De plus, des milliers d'électeurs vont sûrement boycotter l'élection, de crainte d'être tués par des adversaires politiques.

Nouvelle position des députés libéraux

Il faut bannir les grèves dans les hôpitaux et les services sociaux

par Bernard Racine

QUÉBEC (PC) — Il faut abolir au plus vite le droit de grève dans les établissements de santé et les services sociaux, a déclaré hier le député libéral de Jean-Talon à l'Assemblée nationale, M. Jean-Claude Rivest.

M. Rivest rendait publique, lors d'une conférence de

presse, la nouvelle position du caucus libéral en ce qui a trait au droit de grève dans les secteurs publics et parapublics.

Après avoir longuement étudié la question, le caucus libéral en est venu à deux grandes conclusions:

■ il faut affirmer et reconnaître dans nos lois la primauté absolue du droit des bénéficiaires des services de

santé et des services sociaux sur tout autre droit;

■ il faut dans l'ensemble des secteurs public et parapublic voir à mieux encadrer l'exercice du droit de grève. «Pour des raisons humanitaires évidentes, toute espèce de diminution des services aux bénéficiaires tels les malades chroniques, les personnes âgées, les enfants et les handi-

capés, est une chose fondamentalement intolérable, et il devient ainsi impérieux de ne plus permettre la grève dans les établissements où les services concernés», a dit M. Rivest au sujet de la primauté du droit des bénéficiaires.

Au sujet de l'encadrement du droit de grève, le député a déclaré: «Pour les autres employés des secteurs public et parapublic, l'exercice du droit de grève doit être beaucoup mieux encadré de manière à favoriser les ententes en matière de services essentiels, à sortir la conclusion de telles ententes du contexte des négociations proprement dites et à assurer le maintien continu et rigoureux des services essentiels à la population.»

Les députés libéraux croient que le cabinet et éventuellement l'Assemblée nationale doivent conserver la possibilité d'intervenir efficacement et rapidement lorsque la situation l'exige.

Les libéraux croient fermement que les services essentiels ne doivent pas faire l'objet de négociations pour l'obtention de meilleurs conditions de travail et que, par conséquent, il faut les sortir du champ des négociations.

Dans ce but, les libéraux proposent la création d'un organisme spécialisé non permanent, dépendant de l'Assemblée nationale et chargé de l'établissement et du maintien des services essentiels dans les institutions hospitalières.

Cet organisme, composé de personnes reconnues pour leur connaissance du milieu, leur indépendance vis-à-vis des parties et leur compétence, serait chargé de:

— favoriser les ententes sur les services essentiels au niveau local;

— vérifier la qualité des ententes intervenues et conseiller les parties sur les améliorations à y apporter;

— fournir aide et information aux responsables chargés d'intervenir dans les cas de non-ententes au niveau local; — vérifier le maintien des services essentiels en cas de conflits, de par son mandat ou à la demande de l'Assemblée nationale;

— recommander au gouvernement ou à l'Assemblée nationale l'utilisation des pouvoirs prévus dans les cas de situations inacceptables ou exceptionnelles.

Sur recommandation de cet organisme ou quand la situation l'exige, le gouvernement pourrait utiliser des pouvoirs spécifiques ou recommander à l'Assemblée nationale de décréter ou de confier à l'arbitrage les conditions de travail des salariés pour qui le droit de grève est suspendu.

Reprise des négociations sur les accords fiscaux

Ottawa fait une nouvelle offre «inacceptable»

QUÉBEC (par Pierre O'Neill) — Ottawa a repris le dialogue cette semaine avec les provinces à propos des accords fiscaux et il a formulé aux provinces une nouvelle offre qui ne convient pas davantage au Québec.

C'est le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui l'a confirmé hier aux journalistes.

Dans un premier temps, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux se sont rencontrés à Toronto lundi pour tenter d'évaluer la nouvelle proposition d'Ottawa. Les négociations se sont poursuivies plus tard en journée au niveau des sous-ministres provinciaux. Les délibérations se sont terminées sans que les représentants d'Ottawa et des provin-

ces parviennent à dégager un consensus.

Selon M. Parizeau, le nouveau projet d'accords fiscaux soumis par Ottawa constitue une «variante» de la formule mise de l'avant par le ministre fédéral des Finances, M. Allan Rock, à l'occasion de la conférence économique des premiers ministres à Ottawa. Une analyse sommaire des

propositions soumises par le fédéral fait croire à M. Parizeau que cette nouvelle offre n'est pas davantage acceptable au Québec. À l'issue de la réunion spéciale de deux jours que le conseil des ministres avait tenue à Sainte-Marguerite dans les Laurentides, le premier ministre, M. René Lévesque, avait annoncé que les ministres Parizeau,

Landry et Biron se rendraient à Ottawa pour tenter de récupérer le milliard de dollars additionnels mis en disposition par le gouvernement fédéral.

Après s'être entretenus avec ses hauts fonctionnaires et au terme d'un examen de la nouvelle «variante» MacEachen, le ministre québécois des Finances a indiqué hier qu'il n'y a toujours pas trouvé le mil-

liard que les représentants fédéraux avaient promis d'inclure dans cette offre finale.

Dans la formulation de cette contre-proposition sur les accords fiscaux, Ottawa a fait savoir aux provinces qu'elles devront faire connaître leurs réactions d'ici demain matin. Le cabinet fédéral se penchera alors de nouveau sur ce litigieux dossier. Cette forme

d'ultimatum a irrité M. Parizeau et ses collègues qui doivent en discuter aujourd'hui à la réunion du conseil des ministres.

C'est seulement après avoir fait rapport au cabinet que M. Parizeau fera connaître la position du Québec. Interrogé par les journalistes, hier, il a déclaré: «Je ne suis pas emballé, je suis calmement furieux».

L'étude du «Canada Bill» ajournée

LONDRES (PC) — Les Communes britanniques ont ajourné leurs travaux hier, sans avoir terminé l'étude en comité du «Canada Bill», le gouvernement ayant décidé de reporter à plus tard une vraisemblablement la semaine prochaine — le débat sur les quelques amendements proposés qui restent encore à discuter.

La Chambre a abordé essentiellement l'élargissement des droits constitutionnels des Indiens, dans le cadre d'une série de 17 projets d'amendements qui a été rejetée par 154 voix contre 42.

Quelque 58 amendements étaient inscrits au feuillet, mais le président du comité n'en a retenu que 25 pour fins de discussion.

Il a ainsi exclu notamment l'amendement d'un député de la majorité conservatrice, sir John Briggs-Davison, qui, donnant suite à la re-

quête du gouvernement québécois, a proposé de reporter l'adoption du projet de loi jusqu'à ce que les tribunaux canadiens aient tranché la question du droit de veto que le Québec souhaite exercer contre le projet constitutionnel.

L'opposition du Québec au «Canada Bill» n'a à toute fin utile pas été invoquée hier à Westminster, mais sir Biggs-Davison a déclaré, au cours d'une conversation avec la Presse Canadienne, qu'il avait l'intention de soulever la question plus tard au cours des travaux du comité, même si son projet d'amendement n'a pas été retenu.

Il s'est dit surpris par ailleurs que la demi-douzaine de députés qui, en deuxième lecture la semaine dernière, demandaient qu'on attende la décision de la Cour suprême sur la requête québécoise avant de procéder avec le «Canada Bill», n'aient

pas jugé bon de continuer de défendre leur position à l'étape du comité.

«Voyant que personne d'autre ne le faisait, j'ai décidé à la dernière minute de présenter mon amendement qui vise à assurer que le «Canada Bill» respecte les conventions constitutionnelles», a-t-il dit.

Sir Biggs-Davison doit visiter le Canada au cours de l'année, à l'invitation de la Ligue monarchiste canadienne.

Au cours du débat, hier, un député travailliste, M. Bruce George, tout en défendant l'élargissement des droits des Indiens, n'en a pas moins déclaré qu'en adoptant le projet de loi avant que les tribunaux canadiens ne se soient prononcés sur la cause du Québec, Westminster pourrait contribuer à ce que «les Canadiens français sentent que les nations anglophones se liguient contre eux».

Le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, qui doit rentrer à Ottawa aujourd'hui après un séjour de 10 jours à Londres, s'est dit satisfait de l'allure du débat, soulignant qu'on avait enfin disposé de la question controversée des droits autochtones.

Le ministre d'État aux Affaires extérieures, M. Richard Luce, a réitéré en Chambre la position du gouvernement Thatcher, selon qui il n'est pas acceptable que le Parlement britannique adopte quel qu'amendement que ce soit à la résolution constitutionnelle canadienne.

Parmi les amendements qui restent à discuter, on en compte une série proposant notamment de considérer un mécanisme qui permettrait aux représentants des autochtones de participer aux amendements constitutionnels les concernant.

Les gens du taxi fustigent Parizeau

QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a suspendu ses travaux pendant quelques minutes, hier, à la suite d'un incident survenu dans les galeries réservées au public.

Une dizaine de chauffeurs de taxi qui avaient obtenu l'autorisation d'assister au débat ont invectivé le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, tout en réclamant la convocation d'une commission parlementaire qui serait chargée d'étudier les problèmes du taxi au Québec.

Ces chauffeurs représentaient quelque 250 de leurs collègues qui ont débrayé hier dans la région de Québec pour

se rendre manifester sur la colline parlementaire.

Les travaux ont repris après qu'ils eurent été expulsés de la Chambre par les préposés au service d'ordre.

Un peu plus tôt, M. Parizeau avait dévoilé le contenu d'une lettre qu'il a fait parvenir au président de la ligue des taxis de Québec, M. Jos Cloutier.

Le ministre était interrogé par le député libéral de Jeanne-Mance, M. Michel Bissonnet, qui lui avait demandé ce qu'il entendait faire pour régler une fois pour toutes le problème des primes d'assurance pour les chauffeurs de taxi.

Gazoduc: Marois se félicite de la reprise

QUÉBEC (d'après, PC) — Le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, est d'avis que les moyens appropriés ont été pris pour rétablir l'ordre et faire respecter les lois du travail sur le chantier du gazoduc.

«Quelques petits pas concrets, mais pas suffisants encore, ont été faits», a répondu M. Marois hier à l'Assemblée nationale à l'opposi-

tion libérale qui réclamait encore une fois la convocation de la commission parlementaire du Travail.

M. Marois a rappelé qu'à la suite de son intervention personnelle, la semaine dernière, le chantier de Saint-Sulpice avait été rouvert et que des arrestations avaient été effectuées.

Lundi, par ailleurs, les sœurs membres du groupe dissident du local 144 ont mis fin à leur boycottage, permettant ainsi la poursuite des travaux aux deux chantiers du gazoduc.

Il y a six semaines, les dissidents du local 144, regroupant soudeurs et plombiers, exigeaient que les deux compagnies chargées de l'embauche passent par leur bureau de placement et ignorent celui légalement mis en place par le local, qui est en tutelle

depuis sept ans.

«Si cela n'est pas suffisant, a ajouté M. Marois hier, à l'Assemblée nationale dispose de moyens législatifs.»

Son collègue de Joliette, Guy Chevrete, lui a fait remarquer qu'en plus des lois il existe aussi une réglementation précise qui prévoit l'embauche de travailleurs de la région et lui a demandé si l'Office de la construction du Québec (OCQ) avait le pouvoir de mettre à jour la liste des travailleurs oeuvrant sur ce chantier sous de faux noms et la liste des travailleurs venant de l'extérieur du Québec.

Le ministre lui a répondu que l'OCQ enquête présentement sur des plaintes de ce genre et qu'il serait en mesure d'ici quelques jours d'apporter des précisions à ce sujet.

Il est urgent de régler le régime discriminatoire d'embauche en vigueur sur le chantier du gazoduc Trans-Québec-Maritimes, soutient pour sa part la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), dans une lettre qu'elle vient de faire parvenir à M. Marois.

La CSD affirme que la paix sur le chantier ne pourra être rétablie que lorsque la discrimination à l'embauche aura disparu.

La centrale syndicale croit que seul un régime de place-

ment particulier à la construction du gazoduc peut amener

un dénouement de la présente crise.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Morceaux Moisis

Yvon Boucher
205 pages 9,95\$



4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

En vente dans les librairies:

guérin éditeur littéraire
4501 Duroie
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

menaçantes pour la
bêtise autochtone.
Une fois de plus, on
constatera comme venir
au milieu des siens a
toujours le même résultat.

un
p'tit coup
d'coeur.



un
p'tit coup
d'pouce!

CAMPAGNE de FINANCEMENT

du 12 au 26 février 1982

au profit du mensuel

Le Troisième Âge

POUR QUE LES AÎNÉS CONTINUENT D'AVOIR UN OUTIL D'ÉCHANGE, DE PRISE DE CONSCIENCE, D'ACTION

Adressez vos dons à

mensuel

Le Troisième Âge

8003 ST-DENIS, Montréal, Qué. H2R 2G2

Tél.: (514) 384-2356

No de permis 059-5314-56-08

Profitez de notre

Solde annuel
de 20 à 50%

4 jours seulement: les 24, 25, 26 et 27 février



Venez admirer notre magnifique collection de meubles français exclusifs!

3200 p.c. de meubles des plus grands fabricants français tel Marquant P. Ehalt

• chiffonniers • armoires • ens. de ch. à coucher • ens. de salle à manger • mobiliers de salon • meubles décoratifs • lampes "Bouillotte" et autres • reproductions de tapisseries

Au Meuble de France

1638 ouest, Sherbrooke (coin Guy)

932-4813

Ouvert le lun. de 13h. à 18h., mar. merc. de 10h. à 18h., jeu. et ven. de 10h. à 21 h., sam. de 10h. à 17h

en bref...

■ Aéroports: \$217 millions pour de nouveaux radars

OTTAWA (CP) — Le gouvernement lancera des appels d'offres dans quelques semaines pour améliorer, au coût de \$217 millions, les systèmes de radar des aéroports canadiens. C'est l'adjoint parlementaire du ministre des Transports, M. Robert Bockstael, qui a annoncé la nouvelle hier. Lundi, le rapport sur la sécurité aérienne au Canada rendu public par la commission d'enquête présidée par le juge Charles L. Dubin faisait état de la vétusté de ces systèmes de radar, ce qu'ont souligné hier les députés de l'opposition. En annonçant les appels d'offres, M. Bockstael a également révélé que le gouvernement présenterait au printemps un projet de loi sur la création d'une commission de la sécurité aéronautique.

■ L'OTAN veut plus de troupes canadiennes

OTTAWA (PC) — Le commandant en chef des forces de l'OTAN, le général (américain) Bernard Rogers, a demandé au ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, d'augmenter les effectifs de la brigade canadienne stationnée dans le centre de l'Europe. Le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général Rogers, a expliqué au cours d'une conférence de presse à Ottawa «qu'il serait beaucoup plus confortable» si les effectifs de la brigade canadienne étaient portés au niveau du temps de guerre. La 4e Brigade motorisée canadienne «joue un rôle de réserve capitale dans une importante région de l'Europe centrale et le compte énormément sur elle», a confié le commandant suprême. Il y a environ 5,000 soldats canadiens en Europe centrale; la proposition Rogers porterait les effectifs à 9,000 hommes. M. Lamontagne, qui avait pris place à côté du général américain au cours de la conférence de presse de ce dernier, a refusé de dire si le gouvernement canadien se rendrait à sa requête. Mais il a reconnu qu'il était «enclin à enclencher» un récent rapport d'un comité sénatorial recommandant que les effectifs canadiens en Europe soient augmentés. L'amiral américain Harry Train, commandant suprême allié pour l'Atlantique, a également confié aux journalistes qu'il a hâte que le nouveau programme de construction navale du Canada porte ses fruits parce que la marine canadienne est embarrassée avec ses bâtiments vétustes.

■ \$4 millions de blé canadien à la Chine

OTTAWA (PC) — Le Canada fournira \$4 millions de blé à la Chine pour atténuer les effets d'une pénurie alimentaire provoquée par une sécheresse dans certaines provinces et par des inondations dans deux autres. C'est ce qu'a annoncé hier l'Agence canadienne de développement international. Les 16,000 tonnes de blé seront chargées à bord du cargo chinois M. V. *Luzhou*, actuellement en route vers Vancouver.

■ L'ultimatum est levé au «Times»

LONDRES (AFP) — Le *Times* devrait paraître aujourd'hui, son propriétaire, M. Rupert Murdoch, ayant apparemment levé son ultimatum, mais le syndicat des cols blancs (employés administratifs) prépare une riposte au licenciement immédiat de 210 de ses membres. Les licenciements, annoncés lundi soir après la rupture des négociations, ont été signifiés dès hier aux 210 intéressés, mais leur syndicat, le Natsopa (société nationale des imprimeurs et du personnel des métiers graphiques et des médias) leur a recommandé de ne pas tenir compte, car il ne les accepte pas. Restent 15 jours, soit la durée du préavis de licenciement, à M. Murdoch et au Natsopa pour reprendre le dialogue, ou aggraver leur conflit. «Nous sommes dégoûtés», a déclaré hier M. Owen O'Brien, le secrétaire général du Natsopa, de la façon dont l'affaire a été menée, mais la menace de fermeture de Murdoch n'a pas été exécutée. Là où il y a de la vie, il reste de l'espoir», M. Murdoch exigeait 330 départs volontaires immédiats du Natsopa, et 270 autres des 6 autres syndicats, dont 35 de ceux des journalistes, soit en tout le quart du personnel. On affirmait ignorer hier au *Times* si des négociations se poursuivaient avec l'un de ces 6 autres syndicats.

■ Un immeuble s'effondre dans le vieux Havane

LA HAVANE (AFP) — Plusieurs personnes ont trouvé la mort et des dizaines d'autres ont été blessées hier matin à la Havane dans l'effondrement d'un immeuble de quatre étages, situé dans le centre de la vieille ville, et rapporté plusieurs témoins. L'accident s'est produit peu avant 10 h locales. Certains occupants du vieil immeuble ont été tués sur le coup tandis que de nombreux autres se sont trouvés bloqués sous les décombres, ont ajouté les témoins. Selon des versions concordantes de l'accident, c'est un ouvrier qui serait à son origine. Il aurait malencontreusement abattu une colonne qui maintenait la maison. Pendant plusieurs heures, tout au long de la matinée et une bonne partie de l'après-midi, les secouristes ont ramassé les débris de pierres pour tenter de trouver d'éventuels survivants. Au moment de l'effondrement, plusieurs dizaines de personnes se trouvaient dans leur appartement. Cinq heures après l'accident, aucune mention n'en avait été faite par les moyens d'information cubains. La police et les pompiers conservaient un mutisme total et les journalistes de la presse internationale étaient tenus éloignés de l'édifice.



Pour le Centre Terry-Fox

Le président du Conseil pour l'unité canadienne, M. Roger Larose, à droite, et M. Harold Wyatt, président provincial pour l'Alberta du Conseil, ont lancé hier la campagne de financement du Conseil dont les fonds serviront presque exclusivement à la construction du Centre Terry-Fox de la jeunesse canadienne. Les travaux ont déjà débuté à Ottawa,

et le Centre ouvrira ses portes en septembre 1982. Les jeunes Canadiennes et Canadiens qui y seront envoyés y séjourneront une semaine environ, au cours de laquelle ils pourront se documenter sur les institutions de l'État, ainsi qu'étudier diverses questions d'intérêt national.

(Photo Jacques Grenier)

Une propriétaire doit \$2,600 à son ex-locataire pour lui avoir menti

par Bernard Morrier

La propriétaire d'un logement situé au 4343, rue Harvard, à Notre-Dame-de-Grâce, vient d'être condamnée à verser \$2,600 au total à son ex-locataire qu'elle avait obligé de quitter les lieux en usant de déclarations mensongères.

En mars 1980, Mme Madeleine Dancausse avait fait parvenir à M. John McConomy, qui habitait le logement depuis une trentaine d'années,

un avis l'informant qu'il devait quitter les lieux à l'expiration du bail, soit le 30 juin 1980, parce que la propriétaire avait l'intention d'y loger sa fille Lydie.

M. McConomy ne s'était pas opposé à la demande de sa propriétaire mais, par la suite, il s'était rendu compte qu'il avait été tout bonnement trompé. Mme Lydie Dancausse n'ayant jamais habité le logement, tandis que la maison avait été mise en vente en

août 1980.

Mme Dancausse a expliqué au juge Pierre Roger, de la Cour provinciale, qu'elle avait réellement voulu louer son logement à sa fille Lydie et qu'un bail était même intervenu entre elle et sa fille, en date du 30 avril 1980, moyennant un loyer de \$100 par mois.

Affirmant qu'elle voulait faire certains travaux de peinture avant que sa fille occupe le logement, la propriétaire a expliqué qu'entre-temps, une meséantise est survenue entre cette dernière et elle-même et qu'elle a finalement mis sa fille à la porte.

Lydie Dancausse a ensuite habité pendant un an au foyer Maria-Goretti, tandis qu'elle déménageait par la suite à la Place Decelles, tandis que sa mère demeure maintenant rue Draper.

En mars 1980, a fait remarquer le juge Roger, Lydie Dancausse n'avait pas encore 20 ans, elle commençait à peine à travailler, elle n'avait pas d'argent et pas de meubles.

«Il n'est pas beaucoup plausible, selon le juge, que Mme Dancausse ait eu vraiment l'intention, dans de telles circonstances, de louer à sa fille le logement de sept pièces occupé par M. McConomy. Il n'est pas non plus plausible qu'elle ait réellement voulu louer ce logement à sa fille pour un loyer mensuel de \$100 alors que M. McConomy en payait \$245. Enfin, le fait que la propriétaire ait mis ce logement en vente moins de deux mois après le départ de son locataire est une autre preuve de sa mauvaise foi.»

Le juge Roger estime donc

que M. McConomy a droit à titre d'indemnité à \$1,140, soit la différence entre le loyer qu'il payait avant et celui qu'il a dû payer l'année suivante, à un autre montant de \$368,50 pour frais de déménagement, et à une somme additionnelle de \$600 représentant les frais d'aménagement dans son nouveau logement.

Par ailleurs, compte tenu de l'âge de M. McConomy et de son épouse, qui ont respectivement 76 et 74 ans, compte tenu également que ceux-ci occupaient le même logement depuis plus de 30 ans, «il n'y a aucun doute, ajoute le juge Roger, que le fait d'être obligé de déménager constituait un dérangement important et le tribunal estime que ce couple âgé peut réclamer de ce chef un montant de \$500».

Q

Rivière
polluée,
eau potable
en
DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU

Prison à vie pour le meurtrier de l'agent Cloutier

par Bernard Morrier

Un jeune homme de 23 ans, Christian Perreault, a été condamné lundi à l'emprisonnement à vie par le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, devant qui il a été reconnu coupable du meurtre au premier degré de l'agent Emmanuel Cloutier, de la police de la CUM.

Les 12 jurés assignés à cette cause n'ont mis que trois heures environ pour arriver au verdict de culpabilité.

Le meurtre au premier degré entraîne automatiquement une réclusion ferme de 25 ans avant que le coupable ait droit à une libération conditionnelle.

Au cours de ce procès qui avait débuté le 1er février, le

procureur de la Couronne, Me René Domingue, avait fait entendre pas moins d'une douzaine de témoins oculaires du drame du 6 novembre dernier, survenu à la succursale de la Banque Nationale située Place Dupuis.

Ainsi plusieurs caissières avaient positivement identifié Perreault comme étant l'individu qui avait commis un vol à main armée ce jour-là, tandis que les policiers avaient réussi à accumuler une preuve technique et scientifique que la défense n'a pu contredire.

L'agent Cloutier, qui comptait 25 ans de service pour la police de la CUM, avait été abattu de sang froid par Perreault au moment où il entraînait par hasard dans la succursale bancaire qui venait d'être dévalisée.

Les aptitudes de civils et soldats de trois races

WASHINGTON (AP) — Selon une étude réalisée par le département de la Défense, les jeunes Américains blancs des deux sexes ont des connaissances en mathématiques et en lecture deux fois supérieures à celles des noirs.

Cette étude a été lancée en 1979 dans le but de déterminer si les jeunes gens qui s'engagent dans l'armée n'ont pas un niveau inférieur à la normale et sont représentatifs de la nation. Les tests soumis ne visaient pas à mesurer le quotient intellectuel mais simplement à vérifier le niveau des connaissances et l'aptitude éventuelle à servir dans les

forces armées, souligne-t-on au Pentagone.

Les résultats, rapportés par le *Washington Post*, ont montré que les militaires avaient en fait de meilleures connaissances que les civils de la même tranche d'âge, avec une supériorité marquée pour les blancs qui ont réussi en moyenne à 58% les tests de mathématiques et de lecture, contre 33% seulement pour les noirs et 41% pour les Américains d'origine hispanique. Chez les civils, ces tests ont été réussis à 56% par les blancs, 24% par les noirs et 31% par les jeunes d'origine hispanique.

L'Orient CHEZ VALIQUETTE



Collection "Régence". Disponible en bambou fini noir ou pécan. 269. 7e étage

Valiquette offre un service complet de décoration intérieure.

N.G. VALIQUETTE LTÉE
510 EST STE. CATHERINE
842-8811

Valiquette
plus que des meubles

AUX PENSIONNÉS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE C'EST LE TEMPS DE RENOUVELER VOTRE DEMANDE DE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ou d'Allocation au conjoint

AFIN DE CONTINUER À LES RECEVOIR APRÈS LE 31 MARS 1982.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU SUIVANT:

MONTREAL

Place Université.
1255 rue University — suite 400,
Montréal, H3B 3B6
Tél.: (514) 283-5750

PLUS PRÈS DE VOUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

Canada



Santé et Bien-être social
Canada

Health and Welfare
Canada

Monique Bégin
Ministre/Minister

Programmes de la sécurité du revenu

Income Security Programs

TRAVAIL

■ La CSN accuse la FTQ

La Centrale des syndicats nationaux (CSN) a publiquement dénoncé hier l'«anti-syndicalisme» de l'Union des employés de service, local 298 de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). La CSN accuse sa rivale de collusion avec l'employeur dans le domaine de l'entretien ménager; non seulement, a-t-elle déclaré hier, le local 298 ne favorise-t-il pas la reconnaissance syndicale mais il s'acquitte de façon honteuse avec l'employeur. Cela permet aux patrons, selon la CSN, de privilégier «l'union de la compagnie» au détriment des libertés syndicales.

«Le milieu de l'entretien ménager est composé de travailleurs immigrants majoritairement, à l'égard desquels un agent du 298 affiche continuellement un certain mépris», conclut le Syndicat de l'entretien ménager de la CSN.

■ 130 travailleurs demandent justice

Les anciens préposés à l'entretien d'un bureau de poste de Saint-Laurent tentent encore de retrouver leur emploi, perdu cet automne lorsque leur employeur, Holiday Maintenance, fut remplacé par la compagnie GMP.

Les travailleurs, d'origine grecque et haïtienne pour la plupart, assistés par la CSN, ont discuté cette semaine avec le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration M. Gerald Godin, pour lui rappeler que le commissaire du travail chargé du dossier en septembre continuait de se faire discret et aussi qu'un jugement du Tribunal du travail avait décrété le 3 février dernier que le changement de propriété ne changeait rien à un contrat de travail en vigueur.

En fait, les employés de la succursale de Saint-Laurent avaient reçu leur accrédi-

tation syndicale le 15 mai 1981 et le remplacement de leur employeur Holiday Maintenance cet automne survint juste au moment où le syndicat déposait son projet de convention. Les négociations débutaient.

■ Soirée d'appui à Solidarnosc

Diane Juster, Sylvain Lelièvre, Raymond Lévesque, Jacques Michel, Danielle Oderra, Gilles Vignault, Louise Dusault, le groupe folklorique Podhale (lauréat du premier prix du Festival international de danse folklorique polonaise), le chanteur Janusz Wolny et les musiciens des Andes Nancahuazu participeront à une soirée d'appui au mouvement syndical polonais Solidarnosc et à leurs familles, vendredi à 20 h, au sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Rosaire, à Montréal. Le Conseil d'action Solidarnosc-Québec, qui regroupe des syndicats d'ici et de là-bas, organise cette soirée qu'animerait la comédienne Louise Dusault.

■ Négociations difficiles chez Domtex

Après 17 rencontres avec l'employeur, le syndicat des 4,500 employés de Dominion Textile représenté par la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a exprimé son «écœurement» devant «une négociation qui tourne à vide». La direction demande que ses usines fonctionnent sept jours par semaine 24 heures sur 24 et le syndicat réclame le respect de l'ancienneté dans les mises à pied et les promotions. Le syndicat exige aussi l'inclusion de clauses sur les normes minimales du travail — même si elles sont contenues dans une loi — pour accélérer les procédures de contestation si elles n'étaient pas suivies. Les clauses salariales n'ont pas encore été discutées et une rencontre doit avoir lieu demain.

Paule des Rivières



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
École de service social

L'École de service social offre désormais la possibilité à ses étudiants de s'inscrire à temps partiel.

Admissions au baccalauréat à temps partiel ou à temps plein

Programme de cours et stage offrant une double formation pratique en intervention individuelle et en intervention collective.

Date limite d'admission: le 1er mars 1982

Programme spécial à temps plein et à temps partiel pour bacheliers en sciences sociales ou en sciences humaines

Propédeutique de 30 crédits de cours et stages de 1er cycle. Formation individualisée qui donne accès au programme régulier de 45 crédits de cours, travaux dirigés, stage et recherche de 2e cycle.

Date limite d'admission: le 1er mai 1982

Pour tous renseignements, prière de contacter

Mme Marie-Paule Adam-Fortier
École de service social
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale "A"
Montréal (Québec)
H3T 1J3
Tél.: 343-8605

Deux façons d'apprêter les endives de chez nous

ENDIBEC et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lancent récemment, parmi nos grands chefs, un concours de recettes sous le thème «L'endive d'or».

Cette promotion destinée à promouvoir la consommation des endives de chez nous (plutôt que le produit importé) a donné lieu à plusieurs recettes intéressantes et originales qui ont pour but d'amener le consommateur à mieux utiliser ce légume qui est de culture assez récente au Québec.

Ce n'est que depuis 1977 que l'endive du Québec est produite sur une base commerciale: de 102.000 livres, elle est passée, en 1981, à 700.000 livres et les projections pour 1982 sont de l'ordre de un million de livres.

Il y a quelques mois, les neuf gros producteurs d'endives du Québec ont décidé de se regrouper pour former l'Association des producteurs d'endives du Québec. L'objectif de l'Association est double: d'une part, la promotion de ce légume de choix et, d'autre part, l'amélioration de sa qualité.

LE PANIER À PROVISIONS

Renée Rowan

La culture de l'endive au Québec se fait, non pas en terre, comme en Europe, mais par méthode hydroponique qui consiste à produire des endives dans une solution d'eau et d'éléments nutritifs favorisant son développement. La saveur, la qualité, les valeurs nutritives sont les mêmes que celles cultivées dans le sol ordinaire.

L'endive Endibec est maintenant disponible d'octobre à mai et offre au Québécois un légume frais d'hiver qui peut être consommé de multiples façons, soit en salades ou en plats cuisinés. Les endives que l'on trouve actuellement sur nos marchés sont à 90% des endives du Québec et depuis l'an dernier on a commencé à en exporter aux États-Unis et en Ontario.

L'endive, même cultivée chez nous, demeure un produit de luxe, réservée aux occasions, si l'on considère son prix élevé (\$5.71/kg — \$2.59/lb chez Steinberg cette semaine). Mais il y a toujours la possibilité, comme on le dit couramment, de «l'allonger», c'est-à-dire de l'utiliser avec d'autres produits qui coûtent moins cher. À titre d'exemple, des endives déjà cuites, bien égouttées, enroulées dans une tranche de jambon, le tout recouvert d'une béchamel au fromage que l'on mettra ensuite à gratiner au four. Cela constitue un repas complet et qui revient moins cher qu'un bifteck garni pour toute la famille.

Parmi les recettes qui ont été primées au concours «Cultivez le bon goût des endives

du Québec», en voici deux qui ont tout particulièrement retenu l'attention du jury.

La première nous est proposée par le chef du restaurant Le Vieux Richelieu, François Keller.

Oeufs pochés Saint-Jean Baptiste

Ingédients: 6 oeufs pochés — 6 endives étuées — 6 demi-tomates évidées — 6 c. à table de sauce Hollandaise — 1 c. à table de ciboulette finement hachée — ¼ litre de crème — sel, poivre, noix de muscade râpée — un bouquet de persil en branche pour garnir.

Mode de préparation: faire réduire la crème (35%) de moitié; ajoutez les endives coupées en tranches d'un quart de pouce; saler, poivrer; ajouter une pincée de muscade. Laisser réduire pour ne plus avoir de liquide, de façon à ce que la composition soit onctueuse. Garder au chaud.

Mettre les demi-tomates légèrement assaisonnées dans un plat de service au four, juste le temps de les réchauf-

fer. Remplir avec les endives à la crème et surmonter d'un oeuf poché chaud. Napper l'oeuf d'une cuillère de sauce hollandaise à laquelle on aura incorporé la ciboulette. Garnir de persil en branches.

Ce plat convient particulièrement bien à l'heure du brunch.

Le chef Marcel Kretz, de l'hôtel La Sapière, à Val David, propose un plat des «grands jours» utilisant des produits du Québec: endives, veau et fromage. Il recommande, en effet, d'utiliser de préférence du veau lourd du Québec qui donne des portions de côtes de veau de bonne grandeur. Cette viande blanche et d'un goût plutôt neutre se marie très bien, dit-il, avec celui de l'endive.

Côtes de veau à l'émincé d'endives

Ingédients: 6 côtes de veau de 175 à 200 g chacune (épaisseur, env. 3 cm) — 6 endives — une demi-bouteille de vin blanc sec — 2 c. à table de fond de veau brun ou demi-glace — 50 g de beurre — une



demi-cuillère à table de farine — 4 échalotes françaises hachées ou le blanc de 4 oignons verts — le jus d'un citron — 6 tranches de fromage du Québec (genre Suisse ou Cheddar) — 1 pincée de paprika — sel, poivre du moulin au goût.

Mode de préparation: assaisonner les côtelettes de veau. Dans un poêlon, faire revenir au beurre, des deux côtés, puis déposer les côtelettes dans un autre poêlon ou plat suffisamment grand.

Dans le poêlon de cuisson, faire revenir les échalotes; ajouter la farine, bien remuer; déglacer au vin blanc et demi-glace. Assaisonner. Laisser réduire à la quantité voulue afin d'obtenir un jus lié. Passer au tamis. Mettre de côté.

Retirer le coeur de l'endive avec un petit couteau (un peu comme on enlève la queue de la tomate). Couper les endives en deux dans le sens de la longueur. Émincer diagonalement. Arroser les endives du jus d'un citron et mélanger délicatement.

Faire fondre une noix de beurre et sauter les endives pendant une minute ou deux. Les retirer du feu et les déposer en parts égales sur chaque côte de veau.

Couvrir d'une tranche de fromage et remettre les côtes de veau au four, baignant dans le jus; laisser cuire, à four moyen, entre 15 à 20 minutes.

Servir avec une pomme de terre nature persillée et des carottes Vichy.

les bons achats

MÊME si les prix des fruits et légumes demeurent relativement chers, certains ont commencé à baisser, les arrivages de la Californie, de la Floride et du Mexique se faisant plus abondants.

C'est ainsi, par exemple, que la laitue Iceberg se vend cette semaine, dans les magasins de la chaîne Métro-Richelieu, 58 cents l'unité. Le brocoli, grosseur 14, se vend, dans quelques chaînes, à 99 cents le paquet.

Le concombre anglais de serre a fait son apparition sur le marché depuis quelques jours. Sans être un achat à prix exceptionnel (\$1.39 l'unité), il concurrence très bien le concombre ordinaire disponible chez Métro-Richelieu à 59 cents.

Les pommes de terre du Québec à 98 cents le sac de 4.54 kg chez les épiciers Richelieu sont une bonne aubaine. On commence également, dans plusieurs chaînes, à voir des fraises de la Floride à 99 cents la chopine. Les raisins verts sans pépin du Chili sont aussi en vedette dans plusieurs supermarchés aux environs de \$2.84 le kilo (\$1.29 la livre).

Promotion du bœuf dans plusieurs chaînes

Poulet, cat. utilité \$2.40/kg (\$1.09/lb)

Laitue 59 cents

Raisin vert sans pépins entre \$2.84/kg (\$1.29/lb) et \$3.28/kg (\$1.49/lb)

Malgré le gel en Floride, il y a d'abondantes provisions d'agrumes provenant de la Californie et de l'Arizona. Selon M. Dava Bernstein, nouveau vice-président à la commercialisation des fruits frais chez Sunkist Growers Inc., la récolte des oranges Navel est encore plus forte qu'on l'avait d'abord estimée, soit 47 millions de caisses pour toute l'industrie. Elle offre un fruit

de bonne qualité, et une bonne gamme de calibres. Il y aura, dit-il, une récolte exceptionnelle de citrons frais et déjà les prix de ces agrumes sont fort intéressants (voir «les bons achats» ci-dessous). Les oranges Jaffa, en provenance d'Israël, feront aussi peu leur apparition dans plusieurs grandes chaînes. C'est depuis 1978 qu'elles n'ont pas été disponibles en grande quantité sur le marché. L'orange Jaffa allie les caractéristiques de la Navel, orange sans pépins, facile à peler, et de la Valencia, orange regorgeant de jus.

(L'entrée en vigueur du système métrique se fait graduellement. Les prix mentionnés dans cette chronique le seront donc au kilogramme et à la livre durant cette période de transition. Ces prix ne valent que pour la région de Montréal.)

A & P: poulet frais, cat. utilité, 5 à 7 lb, \$2.40/kg (\$1.09/lb); quarts de poulet frais, arrières avec dos attachés, ou quarts avant avec ailes et dos attachés, \$3.06/kg (\$1.39/lb); bifteck de surlonge, \$6.37/kg (\$2.89/lb); bifteck d'aloyau ou de côte d'aloyau, \$7.03/kg (\$3.19/lb); bœuf haché mi-maigre, \$4.39/kg (\$1.99/lb); côtelettes de soc de porc, \$3.28/kg (\$1.49/lb). Poisson: filets de sole emballés au magasin, \$5.05/kg (\$2.29/lb); filets de turbot emballés au magasin, \$4.39/kg (\$1.99/lb). Fruits et légumes: champignons frais du Québec, \$3.28/kg (\$1.49/lb); raisin vert sans pépins du Chili, \$3.28/kg (\$1.49/lb); ananas de l'Honduras, gros, 10, \$1.49 chac.; oranges Navel de Cal., gros, 88, 6/\$1.49; citrons de Cal., 10/\$1.49.

Cooprix CCM: avant de bœuf, coupe budget, \$3.02/kg (\$1.37/lb); jambon dans la fesse, avec os, prêt-à-manger, \$2.40/kg (\$1.09/lb); rognons de porc, \$1.08/kg (\$0.49/lb). Poisson: filets de morue surgelés individuellement, \$4.39/kg (\$1.99/lb); filets de sole surgelés, \$5.27/kg (\$2.39/lb). Fromages: fondu aux fines herbes Oka, \$5.93/kg (\$2.69/lb); Forêt noire Oka, \$7.01/kg (\$3.59/lb). Fruits et légumes: bananes Dole, \$0.57/kg (\$0.26/lb); pamplemousses blancs (48), \$0.18 ch.; oignons jaunes, \$1.08 le 5 lb; carottes, \$1.08 le 5 lb.

Econoprix: saumons roses surgelés du Pac., complets, 3 à 5 lb, \$3.51/kg (\$1.59/lb). Fruits et légumes: bananes importées Chiquita, \$0.64/kg (\$0.29/lb); pommes rouges Délicieuse, gros, 125, de la C.-B., \$1.17/kg (\$0.53/lb); radis Tem Cole de Flor., cello de 16 on, \$0.68; épinards des E.-U., cello de 10 on, 78 cents.

Hypermarché: bœuf cat. A-bifteck de ronde désossé, \$4.81/kg (\$2.18/lb); bifteck de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); bœuf haché mi-maigre, \$4.39/kg (\$1.99/lb); bacon en tranches, sans couenne Bon appétit, 500 g, \$1.69. Poisson: filets de morue frais, \$7.03/kg (\$3.19/lb); omble Chevalier, entier, surg., de 3 à 5 lb, \$5.49/kg (\$2.49/lb); plie fraîche, entière, \$4.39/kg (\$1.99/lb). Fromage: Gouda hollandais doux, \$7.69/kg (\$3.49/lb); fromage Gruyère suisse, \$10.34/kg (\$4.69/lb); Anfrom Anco, \$7.69/kg (\$3.49/lb). Fruits et légumes: brocoli de la Cal., gros 14, 98 cents; raisin vert sans pépins, prod. du Chili, \$2.84/kg (\$1.29/lb); courges zucchini du Mex., \$1.50/kg (\$0.68/lb); fraises de la Flor., 1 chop., 99 cents.

IGA/Boniprix: bifteck de palette, \$3.26/kg (\$1.48/lb); rôti de palette désossé, \$4.15/kg (\$1.88/lb); bœuf à ragout désossé, \$5.25/kg (\$2.38/lb); bœuf haché mi-maigre, \$4.37/kg (\$1.98/lb). Poisson: saumon rose surg., du Pac., \$4.81/kg (\$2.18/lb); filets d'aiglefin surg., \$5.25/kg (\$2.38/lb). Fruits et légumes: raisins verts sans pépins du Chili, \$2.84/kg (\$1.29/lb); laitue Iceberg de Flor., gros, 24, 59 cents ch.; ananas Dole du Honduras, gros, 10, \$1.29 ch.; pommes Spartan de C.-B., sac de 1.36/kg (31b), \$1.59 le sac; citrons de Cal., gros, 140, 6/59 cents; choux verts du Qué., \$0.42/kg (\$0.19/lb); navets du Qué., \$0.35/kg (\$0.16/lb).

Métro: rosbif de palette, coupe rég., \$2.82/kg (\$1.28/lb); rosbif de palette désossé, \$4.36/kg (\$1.98/lb); rosbif de côtes croisées, \$4.14/kg (\$1.88/lb); rosbif de côtes, avec os de dos, \$6.79/kg (\$3.08/lb); bifteck de côtes, \$7.01/kg (\$3.18/lb); bœuf haché mi-maigre, \$4.36/kg (\$1.98/lb). Fruits et légumes:

laitue Iceberg, gros, 24, 58 cents ch.; pamplemousses roses, prod. de Flor., sac 2.27/kg (51b), \$1.69; raisin vert sans pépins importés du Chili, \$3.04/kg (\$1.38/lb); fraises des E.-B., \$1.09 la chop.

Provigo: rôti de longe de porc frais, bout des côtes, env. 3½ lb, \$2.60/kg (\$1.18/lb); côtelettes de porc frais, coupe du centre, \$3.92/kg (\$1.78/lb); foie de bœuf tranché, frais ou décong., \$2.16/kg (0.98/lb); côtes levées de porc frais ou décong., \$2.70/kg (\$1.68/lb); jambon dans l'épaule genre diner Provigo, \$4.37/kg (\$1.98/lb). Fruits et légumes: pommes de terre du N.-B., sac de 20 lb, \$1.69; tangelo Minneola, gros, jumbo \$1.06/kg (\$0.48/lb); champignons blancs frais, 1 chop., \$1.39;

poires Anjou, gros, 150, \$1.30/kg (\$0.59/lb); avocat de la Cal., gros, 39, 59 cents ch.

Provigo: bifteck de surl., \$6.35/kg (\$2.88/lb); cuisses de poulet frais avec dos, \$2.38/kg (\$1.08/lb); poitrines de poulet frais avec dos, \$3.26/kg (\$1.48/lb). Fruits et légumes: bananes Chiquita importées des Tropiques, \$0.62/kg (\$0.28/lb); pommes Spartan de C.-B., sac de 3 lb, \$1.78; raisin vert Thompson sans pépins, du Chili, \$3.73/kg (\$1.69/lb); champignons blancs, cult. can., \$4.39/kg (\$1.99/lb); aubergines, gros, 24, du Mex., 59 cents ch.; rutabaga frais du Qué., \$0.42/kg (\$0.19/lb).

Richelieu: bifteck de ronde, \$4.59/kg (\$2.08/lb);

rosbif d'extérieur de croupe, \$4.59/kg (\$2.08/lb); bifteck ou côte d'aloyau, bout enlevé, \$7.01/kg (\$3.18/lb); bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); bifteck de surlonge, \$6.57/kg (\$2.98/lb). Poisson: filets de sole surg., F.P., \$3.78, 600 g. Fruits et légumes: raisin vert sans pépins, importé du Chili, \$3.04/kg (\$1.38/lb); pommes de terre, prod. du Qué., sac 4.54 kg (10 lb), 98 cents; oranges Minneolas Sunkist, \$1.21/kg (\$0.55/lb); pommes vertes Newton, gros, 138 de la C.-B., \$1.30/kg (\$0.59/lb); céleri Pascal, gros, 24, 98 cents; radis Tem Cole, cello 454 g (16 on), 68 cents ch.

Steinberg: bœuf, cat. A, bifteck ou rôti d'aloyau, bout enlevé, \$6.57/kg (\$2.98/lb);

bifteck de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); bifteck ou rôti de pointe de surlonge, \$6.35/kg (\$2.88/lb); bifteck de ronde désossé, \$4.81 (\$2.18/lb); bœuf haché maigre, \$4.37/kg (\$1.98/lb); rôti extérieur de croupe, \$4.81/kg (\$2.18/lb); bifteck sandwich, \$7.23/kg (\$3.28/lb). Poisson: filets de sole surg. indiv., F.P., 600 g, \$3.39; truites arc-en-ciel surg., Vicking, 283 g, \$1.99. Fromage Brick Saint-Hilaire, \$7.47/kg (\$3.39/lb). Fruits et légumes: brocoli de la Cal., gros, 14, 98 cents; raisin sans pépins, prod. du Chili, \$2.84/kg (\$1.29/lb); pommes rouges Rome des E.-U., cello de 3 lb, \$1.68; courges zucchini du Mex., \$1.50/kg (\$0.68/lb); fraises de la Flor., 1 chop., 99 cents.

R.R.

La caravane «Nourrir le Québec» repart

La caravane «Nourrir le Québec» reprend la route après un temps d'arrêt.

Le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, a procédé au début de la semaine, à Lévis, au lancement de la seconde phase de

la tournée qui a débuté cet automne, dans la région de Montréal.

Cette exposition itinérante sillonnera au cours des dix prochains mois une trentaine de municipalités du Québec, s'arrêtant dans les principaux centres commerciaux.

Cette tournée vise essentiellement à rejoindre les consommateurs québécois dans leur milieu pour les sensibiliser à la qualité et à la diversité des produits alimentaires québécois, favoriser une meilleure connaissance de leurs besoins et inciter la popula-

tion à se nourrir d'abord de produits de chez nous.

Une quarantaine de fabricants de produits alimentaires et de fédérations de producteurs participent à cette exposition qui, d'ici le mois de novembre, visitera différentes régions du Québec.



Montréal Paris

\$590.



Il reste VRAIMENT des places jusqu'au 12 mai, même les fins de semaine, avec retour d'ici le 11 juin

Prix garanti avec un dépôt de \$100, ou de 10% d'ici le 1er mars. Consultez-nous pour les conditions de séjour.

Prix de groupe également disponible.

ON VA PARTOUT
TOUT PARTOUT
N'IMPORTE QUAND
OU PRESQUE
1081A, ST-DENIS
288-2322

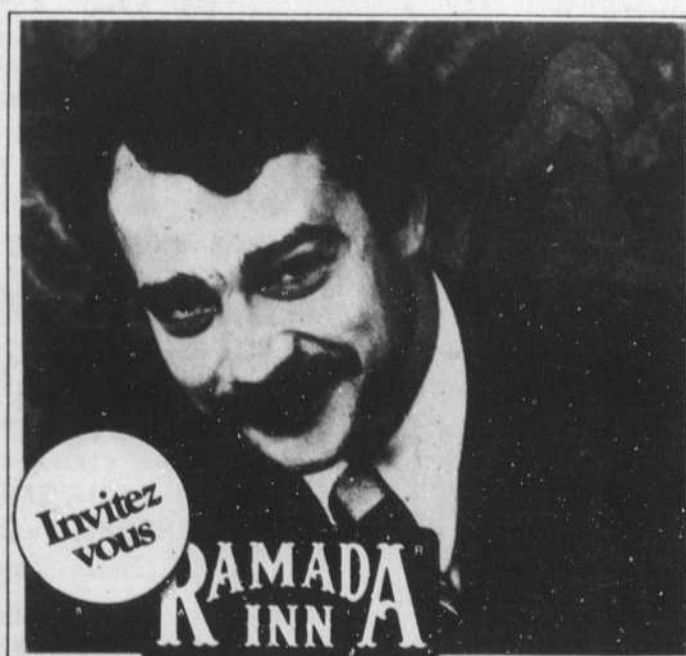
Agence de voyages

VOYABEC INC.

Permis du Québec

“Chaque client traite les affaires d'une façon différente. C'est pourquoi nous essayons de satisfaire les besoins particuliers de chacun.”

Roland Hamel
Coordonnateur de la réception



Invitez vous

RAMADA INN

Un accueil chaleureux... et des gens heureux... dans le monde entier.

Kingston • London • Montréal (Centre-ville, Aéroport, Décarie, Parc Olympique) • North Bay • Québec • Sault Ste-Marie • Toronto (Centre-ville, Aéroport (ouest), Don Valley) • Winnipeg

Pour réservations, composez: Québec et Ontario: 1-800-268-8930, autres provinces: 1-800-268-8998, Toronto: 416-485-2610, ou voyez votre agent de voyages. Pour tarifs spéciaux de fins de semaine, composez: Québec et Ontario.

pour fins gourmets seulement

Gibby's

GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837

St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

compétence
robert campeau
844-3361

Casa

cuisine italienne

50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650



Ouvert de 11h à 23h.
Samedi de 17h à 23h.

Une convention à organiser?
Le goût du sirop d'érable d'un bon cru...
Une bonne table! Un bon vin!



“Une cabane à sucre unique”

Le Relais St-Urbain
(à 30 minutes du pont Mercier)
500 Rivière des Fèves Sud, St-Urbain
1-427-5333/3550

El Morocco II

La cuisine orientale par excellence

Fermé vendredi soir
Ouvert tous les samedis après le coucher du soleil

3450 Drummond, Montréal
(au nord de Sherbrooke)
844-6888

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Tous les soirs...
Table d'hôte à partir de \$9.95

361 est, rue St-Paul
Vieux Montréal

Réservations: 861-5337

ALEXANDRE

son petit bar en entrant...

ALEXANDRE

son restaurant français

Lunch d'affaires le midi de \$5.15 à \$7.25

Une des bonnes tables du centre-ville!

ALEXANDRE

«English Pub» au 1er étage
«All english beers»

face à l'hôtel
Sheraton Mont-Royal) rés: 288-5105

L'Iran a procédé à 4,000 exécutions depuis 79

LONDRES (AFP) — Plus de 4,000 personnes ont été exécutées en Iran depuis la révolution de février 1979, affirme Amnesty International, qui assure encore avoir reçu plus de 200 «rapports précis» détaillant l'usage de la torture dans ce pays.

«Des prisonniers sont morts sous la torture et ont ensuite été pendus, apparemment pour faire croire qu'ils avaient été légalement exécutés», écrit l'organisation internationale de défense des droits de l'homme, dans un document diffusé aujourd'hui.

En octobre 1981, Amnesty International, organisation privée dont le siège est à Londres, estimait déjà que plus de 3,350 personnes

avaient été exécutées en Iran depuis la révolution qui provoqua la chute du chah.

«Amnesty souligne qu'au moins 255 personnes auraient été exécutées en janvier 1982», poursuit le document, qui signale des cas «d'exécutions sans jugement de personnes détenues pour leurs opinions politiques ou religieuses, notamment des membres de la foi Bahai et récemment Shokrollah Paknejad, secrétaire général de l'Association iranienne des anciens prisonniers politiques, un homme qui avait passé de nombreuses années en prison du temps du chah».

Le document indique encore que «Amnesty a fait ap-

pel au premier ministre, M. Mir Houssein Mousavi, pour qu'une interdiction publique de la torture soit proclamée par les plus hautes autorités iraniennes». Amnesty a aussi renouvelé ses demandes d'envoi de représentants «afin que cessent les violations des droits de l'homme et les exécutions».

Amnesty déclare avoir reçu d'Iran plus de 200 «rapports détaillés» sur «les tortures infligées par les gardiens de la révolution dans les prisons iraniennes». Certains de ces rapports sont accompagnés «de dossiers médicaux et de photographies».

«Les témoignages, indique le communiqué d'Amnesty, comprennent des descriptions

de cellules spéciales de torture de la prison d'Evin, Téhéran, (notamment) «une chambre de fer», dans laquelle les prisonniers sont attachés à un lit tandis que des gardiens de la révolution leur brûlent le dos et la plante des pieds avec une barre de fer chauffée à blanc, et «la cave de la vérité» où les détenus reçoivent des brûlures de cigarettes».

«Les tortures pratiquées, selon les témoignages recueillis, comprennent des passages à tabac, des flagellations avec des câbles et des simulacres d'exécution. Ces tortures sont similaires à ce qui était pratiqué du temps du chah», relève Amnesty.

Par ailleurs, le président du Parlement iranien, l'hodjatolislam Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, a violemment attaqué hier matin la France, «où se trouve, a-t-il dit, la racine des crimes» commis en Iran, telle l'explosion survenue lundi près de la caserne Vali Asr à Téhéran.

«La France devra répondre devant l'histoire de ses actions, a-t-il affirmé, nous ne pouvons pas pardonner à la France, et même si nous pouvions le faire, le peuple ne le ferait pas. Les parents qui ont cherché lundi les dépouilles de leurs enfants ne lui pardonneront pas».

Le dirigeant iranien qui parlait la tribune du Majlis (Parlement), a évoqué des atten-

tats précédents, celui du siège du Parti de la République islamique le 28 juin et l'attentat à la gare de Téhéran le 26 novembre: «qui sont les responsables? A demandé M. Rafsandjani. «Ces explosions, a-t-il dit, n'ont pas été revendiquées. Mais, pour nous, tous les groupes contre-révolutionnaires sont conjointement responsables de ces crimes. Et la racine de ceux-ci se trouve en Amérique et surtout en France. C'est en France que ces criminels sont réunis et qu'ils trament ensemble leurs complots. La France est devenue le centre de réunion des Bahktiar, Bani-sadr, Radjavi, Deivissy, Azhari et le lieu où peut circuler Reza Pahlavi».

«Ces incidents horribles, a ajouté le président du Parlement, et mettent au jour le visage hideux de la France, de l'Amérique et des «défenseurs des droits de l'homme», car ce sont eux les auteurs de cette explosion, eux qui ont incité (les coupables) à poser cette bombe».

Les accusations du président du Parlement iranien contre la France interviennent, relèvent les observateurs, au lendemain de la visite du ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, à Bagdad.

Cependant, l'explosion a été revendiquée hier par une correspondante anonyme se réclamant du groupe mo-

narchiste Pars.

Dans un coup de téléphone l'AFP, à Téhéran, la correspondante a simplement déclaré: «Nous avons déposé la bombe».

Plusieurs membres de ce groupe avaient été exécutés le 26 janvier dernier à Téhéran. Lundi, le porte-parole du gouvernement, Ahmad Tavakoli, avait relevé que l'attentat avait été commis le jour anniversaire de la prise du pouvoir par Reza Khan (le père de l'ex-chah), le 3 esplan 1299 (22 février 1920). Le groupe Pars tire son nom de l'ancien nom de l'Iran, Perse, et est aussi un sigle signifiant «Gardiens libérateurs du régime impé-

Pologne: sanctions des Dix et du Japon

(D'après AFP et Reuter) — A l'instar du gouvernement canadien, les Dix du Marché commun et le Japon ont décidé hier de prendre des sanctions économiques contre la Pologne et l'Union soviétique.

Les pays de la CEE ont décidé de réduire leurs importations de biens manufacturés et produits de luxe en provenance d'Union soviétique, a-t-on confirmé officiellement à Bruxelles, à l'issue du conseil des ministres des Affaires étrangères des Dix.

Cette décision concrétise la déclaration adoptée le 4 janvier par les Dix, condamnant la loi martiale en Pologne, et qui prévoyait notamment la possibilité de prendre des mesures sur le commerce avec l'URSS. Comme elle l'avait fait pour la déclaration du 4 janvier, la Grèce a émis une réserve hier et souhaite que ses échanges commerciaux avec l'URSS ne soient pas affectés.

La Commission européenne fera dans les prochains jours

des propositions afin d'établir la liste des produits qui seront touchés par cette décision, et fixer les pourcentages de réduction pour les importations de chacun d'eux.

On soulignait dans les milieux communautaires que ces réductions n'auront qu'un impact très limité sur le commerce CEE-URSS.

En effet, selon des mesures communautaires, les exportations soviétiques vers la CEE sont de \$12 milliards, composés à 69% par des produits énergétiques et à 9%, par des matières premières.

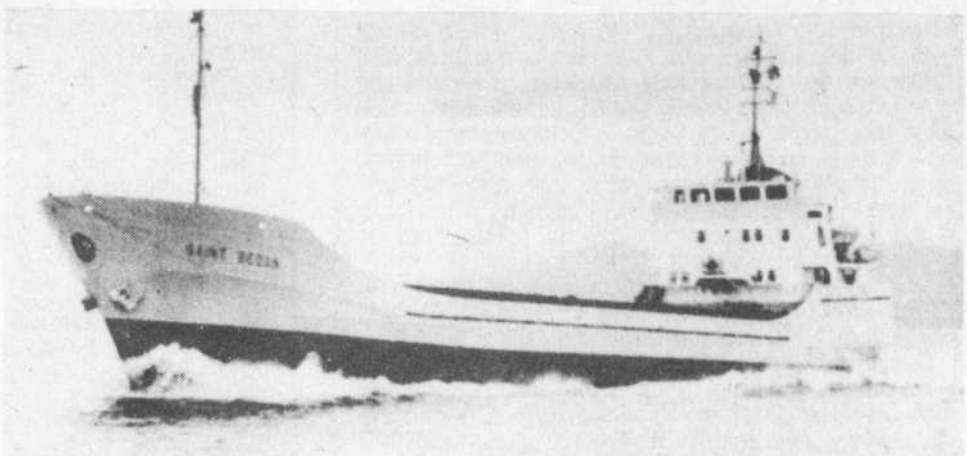
On précisait de même source que les articles qui pourraient être touchés par la décision des Dix (caviar, crabe, saumon, crevettes, diamants, perles fines, tapis, verres, automobiles, vodka, fourrures et produits de la métallurgie notamment) représentent une valeur de \$550 à \$880 millions. Les réductions d'importations pour ces produits pourraient aller jusqu'à 50% pour certains d'entre eux, ce qui affecterait au ma-

ximum de 4% les exportations soviétiques vers la CEE, indiquait-on dans les milieux communautaires.

Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères ont formellement approuvé l'octroi de 8 millions d'écos (\$8,8 millions) pour un don à la Pologne de produits alimentaires et pharmaceutiques, qui seront acheminés par des organisations humanitaires non gouvernementales.

De son côté, le gouvernement japonais a annoncé hier des sanctions contre la Pologne et l'Union soviétique et déclaré qu'il ne ferait rien susceptible de compromettre celles prises par les pays occidentaux.

Le premier secrétaire du cabinet, M. Kiichi Miyazawa, a déclaré dans un communiqué qu'aucun nouveau crédit ne serait consenti à la Pologne et que les négociations sur le rééchelonnement des dettes polonaises arrivées à échéance cette année seraient suspendues.



Voici une photo récente du cargo St. Bedan qu'un commando de l'IRA a fait exploser hier matin.

Deux voitures piégées explosent à Beyrouth

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Treize personnes au moins ont été tuées et quelque quarante autres blessées hier en milieu de journée à Beyrouth-Ouest dans l'explosion de deux voitures piégées.

Le bilan de cette double explosion, qui a eu lieu dans un quartier très passager, n'est pas définitif, indiquait-on de bonne source dans la capitale libanaise, et en fin d'après-midi les équipes de secours étaient encore en train de déblayer les décombres du souk de Raoucheh à la recherche d'éventuelles victimes.

Peu après, l'Organisation pour la libération du Liban des étrangers et un deuxième mouvement jusqu'ici inconnu, l'Organisation de la lutte sacrée ont revendiqué l'explosion.

Quelques minutes après que la mystérieuse «Organisation», qui a déjà revendiqué une longue série d'attentats contre des objectifs palestiniens et syriens, ait alerté une agence de presse, un correspondant anonyme a téléphoné à la radio phalangiste. Celle-ci a diffusé l'enregistrement de la conversation dans laquelle le correspondant revendique l'attentat au nom de l'«Organisation de la lutte sacrée», apparemment musulmane.

Il a déclaré qu'il s'agissait du début d'une «guerre sans pitié» contre l'occupation syrienne et les services secrets (de Damas) en réponse à l'extermination dont sont victimes nos familles dans notre

bien-aimée Tripoli», an Nord-Liban (où des affrontements ont eu lieu la semaine dernière).

À 13 h 15 locales, une première voiture piégée a explosé sur un remblai au milieu de la corniche du bord de mer. Aussitôt, des miliciens ont envahi la Corniche en tirant des rafales en l'air pour évacuer la chaussée.

Quelques minutes plus tard, une seconde voiture piégée explosait à deux cents mètres environ de la première, à proximité du souk. Le feu s'est rapidement propagé aux baraques en tôle et en planches abritant des stands où sont en-

tassés des vêtements et des marchandises diverses.

Les camions de pompiers ont atteint difficilement les lieux du sinistre car de nombreux embouteillages en bloquaient les accès et les opérations de secours ont commencé dans une pagaille indescriptible.

Dans la rue, des dizaines de miliciens continuaient à tirer des rafales en l'air. Certains tiraient même dans les voitures en stationnement pour vérifier si ces dernières n'étaient pas piégées.

Malgré les efforts conjugués des secours le feu n'a pu être maîtrisé qu'au bout de trois heures.

Un général russe tué en Afghanistan

NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) — Les rebelles afghans ont abattu un hélicoptère, tuant un général soviétique et les quatre autres occupants qui se trouvaient à bord, ont annoncé hier des diplomates occidentaux.

L'appareil qui transportait le général P.I. Chidchenko a été abattu le 19 janvier dans la province de Paktia, au sud de Kaboul, par une roquette tirée par les rebelles, précise-t-on de même source.

L'épave de l'hélicoptère, qui transportait trois autres Soviétiques et un Afghan, a été retrouvée à une dizaine de kilomètres de la ville de Khost.

Le journal Etoile rouge, organe de l'armée soviétique, a publié une notice nécrologique du général le 23 janvier.

Par ailleurs, les troupes soviéto-afghanes sont parvenues à interdire aux rebelles afghans le franchissement de la frontière pakistanaise dans la région de Kandahar, empêchant l'évacuation des blessés.

«Génocide» des Indiens Miskitos au Nicaragua?

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — M. Stedman Fagoth Muller, chef indien du Nicaragua, a accusé mardi le gouvernement sandiniste de se livrer à une politique de génocide contre trois tribus réparties dans 256 villages du Nord-Est du pays.

Il cherche à transférer 10,000 Niskitos, Sumos et Ramas, tribus indiennes, dans trois centres de détention qui ne sont rien d'autre que des camps de concentration, a-t-il dit au cours d'une conférence de presse à Washington.

Les sandinistes ont eu recours à la coercition, l'intimidation et le meurtre pour parvenir à leurs fins et soumettre les Miskitos, a-t-il ajouté. Pour détruire la chefferie et l'unité traditionnelle des tribus indiennes, ils font appel à des Cubains.

M. Fagoth a déclaré que le soi-disant programme d'alphabétisation lancé par le gouvernement sandiniste n'était rien d'autre qu'une indoctrination marxiste-léniniste.

Freedom House, organisation privée américaine de défense des droits civiques et po-

litiques, a émis lundi des accusations analogues, en demandant une enquête internationale. Il existe des «preuves indirectes» d'efforts sandinistes visant à liquider la population indienne le long de la côte est du Nicaragua, ajoute Freedom House dans un rapport.

L'organisation déclare qu'au cours des quatre derniers mois, au moins 200 Miskitos ont été tués, plus d'un millier emprisonnés, et 20,000 ont fui au Honduras.

«L'effet de cette politique laisse penser que la possibilité d'un génocide devrait être examinée», déclare le rapport.

La semaine dernière, le président Reagan et le secrétaire d'Etat Alexander Haig ont tous deux cité la situation des Indiens miskitos en critiquant le renforcement de la puissance militaire nicaraguayenne.

Par ailleurs, l'envoi d'urgence au Nicaragua d'une mission spéciale a été demandé au Vatican par le gouvernement de ce pays après la détérioration de ses relations avec la hiérarchie catholique locale, a-t-on annoncé officiellement lundi à Managua.

Les évêques nicaraguayens ont estimé que «des graves violations aux droits de l'homme» ont été commises lors du transfert «sans consultation et d'évidence force» par les autorités vers l'intérieur du pays de plus de 8,000 Indiens miskitos vivant sur la côte atlantique près de la frontière du Honduras.

La junte de gouvernement a répliqué en affirmant que cette prise de position reprenait des éléments de la «politique à caractère agressif» du gouvernement américain et qu'elle avait été publiée «à un moment calculé pour miner le climat d'unité nationale».

Le gouvernement a aussi réfuté les accusations de l'Eglise, affirmant que le transfert s'était fait avec le consentement des Indiens miskitos, qu'ils avaient été bien nourris et avaient fait l'objet d'une surveillance médicale durant la marche vers leurs nouveaux lieux d'habitation.

Enfin, le gouvernement a réitéré son engagement garantissant la liberté totale de cultes au Nicaragua.

Pékin arme Sihanouk

PÉKIN (AFP) — Le prince Norodom Sihanouk a révélé, hier, à Pékin, que ses partisans viennent de recevoir des armes légères de la Chine qui aura ainsi désormais apporté son aide militaire aux trois mouvements combattant les troupes vietnamiennes au Cambodge.

L'ancien chef de l'Etat du Cambodge a fourni cette indication aux journalistes alors qu'il s'appretait à recevoir à déjeuner M. Khieu Samphan, le chef de file des Khmers rouges, alliés de la Chine.

Il a également indiqué qu'un sommet en vue de discuter de la formation éventuelle d'une coalition des mouvements anti-vietnamiens ne pourrait sans doute pas se réunir dans la capitale chinoise, le leader du troisième mouvement, M. Son Sann, refusant toujours de s'y joindre.

La Chine est le principal fournisseur en équipements militaires des quelque 30,000 guérilleros khmers rouges, et passe également pour avoir fait parvenir, l'an dernier, des armes aux quelque 7,000 partisans de M. Son Sann.

Selon le prince Sihanouk, elle a livré «des derniers jours», des armes légères d'infanterie — fusils d'assaut, pistolets mitrailleurs et bazookas — pour équiper ses combattants dont il a affirmé qu'ils sont au nombre de 3,000.

Pékin avait assuré, l'an dernier, au prince Sihanouk qu'il recevrait des armes, mais ce dernier avait encore récemment déclaré que l'aide promise ne lui était toujours pas parvenue.

«Cette affaire a été réglée depuis mon arrivée, et les armes ont été livrées dans la jungle», a ajouté le prince Sihanouk qui séjourne depuis le mois dernier à Pékin où il a eu des entretiens avec plusieurs hauts responsables dont l'homme fort de la Chine, le vice-président du Parti communiste chinois, M. Deng Xiaoping.

La Chine s'est, en revanche, refusée à fournir une aide alimentaire aux forces du prince Sihanouk, lui conseillant de se tourner pour une telle aide vers d'autres pays, notamment les Etats-Unis et l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) regroupant les pays non communistes de l'Asie du Sud-Est, a ajouté l'ancien souverain.

«Deux militaires ont été tués et l'on a retrouvé jusqu'à présent 67 cadavres dans les rangs des assaillants. Dix autres sont dans un état grave», a indiqué le ministère de la défense.

La radio ne précise pas le nombre du commando qui, selon de hauts responsables ougandais, consistait en 300 hommes «armés jusqu'aux dents».

La responsabilité du raid a été revendiquée par le mouvement uni pour la liberté (U.F.M.), l'une des trois organisations d'opposants qui ont fusionné leurs forces en janvier pour tenter de renverser M. Obote.

«Ces incidents horribles, a ajouté le président du Parlement, et mettent au jour le visage hideux de la France, de l'Amérique et des «défenseurs des droits de l'homme», car ce sont eux les auteurs de cette explosion, eux qui ont incité (les coupables) à poser cette bombe».

Les accusations du président du Parlement iranien contre la France interviennent, relèvent les observateurs, au lendemain de la visite du ministre français des Relations extérieures, M. Claude Cheysson, à Bagdad.

Cependant, l'explosion a été revendiquée hier par une correspondante anonyme se réclamant du groupe mo-

DOCTORAT EN OCÉANOGRAPHIE

Alors que l'objectif premier d'un programme de maîtrise est la formation du chercheur, un programme de doctorat vise avant tout l'avancement des connaissances. Le programme de doctorat veut donc faire progresser par la recherche de pointe la connaissance du milieu marin, notamment le milieu côtier: la zone littorale, l'estuaire, le golfe, le plateau continental. Il se passe à ce niveau des phénomènes qui sont vitaux tant par l'abondance des ressources à mettre en valeur que par la vulnérabilité de ces milieux aux diverses formes de pollution.

Le programme entend toutefois privilégier une démarche interdisciplinaire, ce qui correspond aux impératifs du développement même de la connaissance d'un objet aussi complexe que l'océan. L'océanographie est une discipline autonome et distincte mais définie par son objet, le milieu marin; elle se veut un milieu d'accueil et d'échange pour des connaissances et des chercheurs d'horizons disciplinaires variés. Une telle approche accentue la nécessité du travail d'équipe et de la recherche collective.

CONDITIONS D'ADMISSION. Pour être admis au programme de doctorat en océanographie, le candidat doit être détenteur d'une maîtrise ou l'équivalent en océanographie ou dans un domaine connexe tel que biologie, chimie, géologie, mathématiques, physique, sciences de l'atmosphère, sciences de l'eau, ou détenir le grade de bachelier des sciences (ou l'équivalent) en océanographie et posséder les connaissances requises pour une formation appropriée; il doit également posséder une connaissance suffisante de l'anglais. Les candidats dont le projet de thèse sera jugé insuffisant pourront se voir imposer des cours d'appoint. Avant d'être admis, le candidat doit avoir choisi son directeur de thèse et avoir décrit son projet de thèse, conformément aux stipulations du régime des études.

CONDITIONS D'ADMISSION. Ce programme d'adresse particulièrement aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle en économie, sociologie, histoire ou géographie et aussi à des candidats d'autres disciplines des sciences sociales.

DATE LIMITE D'ADMISSION: 1er mai 1982.

MAÎTRISE EN OCÉANOGRAPHIE

Le programme de maîtrise en océanographie vise à former des personnes aptes à collaborer au développement des ressources de la mer, principalement par la recherche fondamentale et appliquée. Comme l'océanographie est un domaine très vaste, elle fait appel à plusieurs disciplines de base: biologie, chimie, physique, géologie, mathématiques, etc. Cependant, la spécificité du milieu marin impose à celles-ci des conditions spéciales, un type particulier de savoir-faire: c'est à ce besoin que veut répondre le programme de maîtrise.

CONDITIONS D'ADMISSION. Les candidats doivent posséder un diplôme universitaire de premier cycle en sciences: biologie, chimie, géologie, physique, mathématiques ou un diplôme jugé équivalent. Ils doivent de plus avoir obtenu une moyenne cumulative de B (ou l'équivalent) durant leurs études de premier cycle.

DATE LIMITE D'ADMISSION: 1er mai 1982.

MAÎTRISE ÈS ARTS (ÉTHIQUE)

Le programme de la maîtrise ès arts (éthique) est consacré à l'étude scientifique des morales qui dirigent les êtres humains personnellement et collectivement. Ce programme à caractère pluridisciplinaire veut assurer une formation éthique qui rend capable d'observer et d'analyser l'agir humain intégral et d'éclairer les choix individuels et collectifs. Il voudrait habituer les personnes intéressées à plus de rigueur et de sens critique dans l'étude des comportements, des valeurs, et des systèmes de légitimation qu'intègrent les morales. Il donne une formation permettant de travailler dans les organismes gouvernementaux, les services sociaux et hospitaliers, les écoles, les églises et les nouveaux groupements humains.

RYTHME D'ETUDES. Ce programme de 45 crédits, peut être suivi à temps complet et à temps partiel. Dans ce dernier cas, des sessions intensives seront organisées de façon à en faciliter l'accessibilité pour l'étudiant ou l'étudiante éloignée de Rimouski.

CONDITIONS D'ADMISSION. Est admissible à ce programme toute personne qui détient un diplôme universitaire de premier cycle, de préférence en sciences humaines. Est admissible également à ce programme toute personne dont l'intervention professionnelle présuppose des choix complexes d'ordre moral ou éthique et dont l'expérience aura été jugée pertinente.

DATE LIMITE D'ADMISSION: 1er mai 1982.

Université du Québec à Rimouski 300 avenue des Ursulines Rimouski, Qué. G5L 3A1

La rigueur de l'intérêt public

FRAPPÉE par la démission du leader du gouvernement, rendue publique dans la matinée d'hier, l'Assemblée nationale du Québec aura repris ses travaux dans une atmosphère où la partisanerie était remarquablement absente. Le climat était plutôt à une certaine tristesse, sinon à une certaine sympathie pour le drame personnel que venait de révéler la lettre de Claude Charron au chef du gouvernement. Il eut été pénible en effet que l'opposition pose sur le vif les questions que suscitent, par exemple, le délai entre «le geste absurde» confessé par le député de Saint-Jacques et la date de sa démission du conseil des ministres. Il eut été plutôt gros que l'opposition cherche à embarrasser le chef du gouvernement sur «une action irréflectible» d'un de ses collègues dans la mesure où ses porte-parole n'avaient pas à obtenir un aveu ni à faire une preuve.

M. Charron a tiré la conclusion qui s'impose en écrivant qu'il n'a plus «la qualité pour siéger» sur la première banquette, à la droite même du premier ministre. Telle est la rigueur de l'intérêt public. Un gouvernement, même au prix d'un affaiblissement considérable, ne peut en effet éponger ne fusse qu'un accident de parcours d'un de ses membres.

Dans le cas qui nous occupe, le parti ministériel ressentira l'absence de son ancien leader comme une perte considérable, au strict plan politique. Le député de Saint-Jacques avait en effet une connaissance approfondie des règles de procédure de l'Assemblée. Il avait développé avec son vis-à-vis de l'opposition, une méthode efficace de travail et de négociation. Il était de plus un redoutable orateur. Ce capital politique ne fait cependant pas le poids.

Même si l'ancien ministre «assure» le chef du gouvernement que dans l'exercice des responsabilités que lui a confiées ce dernier depuis cinq ans «l'ombre de la malhonnêteté ou du profit personnel n'a jamais plané sur ses décisions», l'événement du 30 janvier suffit pour justifier la conclusion que l'on sait. Cet événement pose à nouveau l'éternelle question des rapports entre la vie privée et la vie publique de ceux qui ont sollicité et obtenu la redoutable responsabilité du gouvernement.

Sans souscrire aux inquisitions d'un autre âge et accepter les étalages grossiers de la vie privée de nos gouvernants, il faut cependant admettre que la responsabilité publique comporte des obligations exigeantes et ne saurait souffrir aucune exception quand il s'agit

du respect des lois. Des normes précises limitent d'ailleurs la liberté d'action des membres des gouvernements, en particulier dans le domaine financier. Ces normes traduisent bien le statut tout à fait unique ainsi que les espaces plutôt étroits qu'ils doivent respecter dans leurs activités et comportements, tant publics que privés. Ces normes sont en partie écrites et en partie «conventionnelles». Elles laissent aux individus une marge de discrétion certaine. Cependant, elles ne sont pas une stricte affaire de conscience personnelle. C'est pourquoi les chefs de gouvernement, en formant leur cabinet, cherchent à connaître les forces et les faiblesses de ceux qu'ils s'approprient à désigner à de plus grandes responsabilités. Cette vérification n'est pas superflue ni au départ, ni en cours de mandat. Elle permet d'éviter les écueils et de minimiser les surprises et les chocs qui, en plus d'ébranler les gouvernements, peuvent miner la confiance des citoyens dans leurs institutions politiques.

L'ancien leader du gouvernement n'a pas profité de sa fonction de ministre pour en tirer des avantages personnels. Sa démission du conseil des ministres aura des effets politiques importants. Cependant, elle n'est pas reliée à des activités qui l'auraient compromis dans l'exercice de ses fonctions officielles. Elle découle d'un comportement humain «difficilement explicable» mais très largement répandu dans la société. La facture sociale et économique de tels comportements, dont l'ampleur ne fait que croître, ici comme ailleurs, est devenue considérable. Elle témoigne à sa façon d'une baisse des valeurs sociales qui rejoint tous les groupes d'âge et toutes les catégories socio-économiques. Des études récentes nous ont révélé l'ampleur d'un phénomène explicable dans certains cas et tout à fait incompréhensible dans d'autres.

Des gestes apparemment anodins, pris un à un, deviennent un véritable fléau quand ils se multiplient dans la société. Le phénomène dont nous parlons a pris une telle dimension qu'il déborde les possibilités même des services judiciaires. Si le premier réflexe est la condamnation, la première réflexion débouche sur la nécessité de la compréhension.

Il serait en effet un peu court de stigmatiser à tout jamais le député de Saint-Jacques et de fermer les yeux sur les facteurs qui ont conduit, ces dernières années, à la détérioration des comportements sociaux.

Jean-Louis ROY

Comment réduire ce fléau?

Dans son dernier rapport, la direction des services de santé du gouvernement des États-Unis confirme le lien de causalité déjà vérifié entre l'usage du tabac et le cancer, notamment le cancer du poulmon. Mais en passant en revue la preuve scientifique disponible, les experts de ce ministère en sont également venus à la conclusion que le tabac contribuait aussi à d'autres formes de cancer. Tout en restant ouvert aux débats qui se poursuivent dans les milieux médicaux et scientifiques à ce sujet, force est de conclure que l'usage du tabac représente à n'en plus douter une menace considérable à la santé publique dans une société comme la nôtre.

Outre les centaines de milliers de victimes ainsi recensées aux États-Unis, le fléau de la cigarette et l'industrie qui en vit font peser sur la communauté un poids mesurable qui est devenu exorbitant. C'est en effet par centaines de millions de dollars qu'on peut compter le coût de cette source de cancer, tant en revenus perdus qu'en frais médicaux et hospitaliers. À une telle échelle, le problème n'est plus seulement individuel et ne relève plus de la «liberté» de chacun. Sa dimension sociale et politique devient inéluctable.

Même là où l'impact du cancer de la cigarette est le plus évident et le plus lourd aussi, il est néanmoins difficile d'agir, tellement l'usage du tabac est devenu un «acquis» répandu et fortement enraciné. Le gouvernement des États-Unis vient d'interdire l'usage de la MUIF, cette dangereuse mousseline isolante d'urée-formol qui fait tellement de ravages, pour la simple raison qu'un lien potentiel a été établi entre ce pro-

duit et l'apparition du cancer chez les rats. La preuve n'est plus à faire de certaines formes très répandues du cancer causé par le tabac, et pourtant les autorités hésitent toujours à jeter l'interdit sur ce produit.

On devine les pressions exercées par l'industrie du tabac, ainsi que l'apport de ce secteur à la main-d'œuvre et au commerce. Mais c'est l'électorat des fumeurs qui, très certainement, représente le plus formidable obstacle à l'action gouvernementale. Celle-ci s'en tient encore à des mesures incitatives et ne fait que commencer à interdire l'usage de la cigarette dans les endroits publics. Il faudra à n'en point douter une vraie révolution dans la conscience sociale pour que le taux absolu d'effarant de décès attribués au cancer de la cigarette connaisse une chute significative.

Même si le lien n'est pas encore établi entre le cancer et le fait de simplement inhaler la fumée de la cigarette «des autres», et que les débats continuent à ce sujet sur le plan proprement scientifique, il ne fait pas de doute que les non-fumeurs devraient avoir le droit d'être à tout le moins protégés dans les endroits publics contre cette menace potentielle à leur santé. Mais cette menace indirecte et omniprésente ne sera supprimée ou à tout le moins réduite substantiellement, que le jour où la masse des fumeurs aura renoncé à l'usage du tabac.

Les interdits et les menaces auront peine à persuader les fumeurs invétérés, mais ils devraient néanmoins avoir un effet préventif bénéfique et extrêmement important à l'endroit de ceux qui

ne sont pas encore acquis à cette habitude, notamment les jeunes. Il faut chercher ailleurs les moyens de guérir la population des fumeurs.

Les autorités gouvernementales des États-Unis seront invitées à rendre plus ferme le message déjà inscrit sur les paquets de cigarettes. Si cette mesure n'est pas inutile, il ne semble pas toutefois qu'elle soit la plus efficace. Même l'interdiction de la publicité n'aurait probablement pas l'effet dissuasif général qu'il est devenu urgent de rechercher face à ce fléau.

On note cependant que l'avis du médecin, quand il est clairement donné, se révèle efficace. De fait, comme il s'agit aussi manifestement d'un problème de santé et de prévention du cancer, le premier effort d'éducation des fumeurs et du public en général devrait venir des autorités médicales. Chaque médecin, même s'il fume, est à cet égard une autorité.

En prenant conscience de l'ampleur du problème, l'ensemble de la profession médicale et des autres services auxiliaires de la santé devraient prendre du même coup la direction de ce combat social on ne peut plus vital. Ce genre d'effort persuasif est d'autant plus indiqué qu'un «nouveau réseau d'influence» n'est pas constitué de Messieurs Pierre Martin, Pierre Van Der Donck et Jacques Girard. Je me contenterai de dire qu'une telle association de noms pour démontrer qu'il existait et qu'existent des réseaux d'influence est complètement farfelue. Au fait, qu'entendez-vous par réseau d'influence? Il est vrai que j'ai eu à travailler avec MM. Martin, Van Der Donck et Girard. Toutefois, la seule influence que j'ai exercée en fut une de conseiller de deux ministres de l'Éducation, MM. Jean Bienvenue et Jacques-Yvan Morin, titre d'ailleurs de ma fonction d'alors, dans la détermination de politiques éducatives.

En second lieu, et c'est là ce qui me touche davantage, je dois dénoncer avec vigueur le dernier paragraphe de votre article. Vous y affirmez que: «Quant au Conseil supérieur de l'éducation, l'organisme chargé de conseiller le ministre de l'Éducation sur les questions qui embrassent la totalité du champ de l'éducation, y compris l'universitaire, il reste étrangement coi sur le sujet par les temps qui courent».

Or, une telle affirmation est fautive et venant de vous est incompréhensible. En effet, le 17 décembre 1981, le Conseil supérieur de l'éducation rendait publics deux avis qu'il adressait au ministre de l'Éducation, dont l'un s'intitulait «Les compressions budgétaires et l'avenir des universités». L'autre portait sur «Le rôle spécifique de l'université». Conséquemment, le Conseil supérieur de l'éducation n'est pas resté coi sur le sujet. En outre vous devriez vous en rappeler aisément compte tenu que vous avez vous-même rédigé un article dans le journal LE DEVOIR, le 18 décembre 1981, article qui s'intitulait «Universités: Québec «procède à la pièce», déplore le Conseil supérieur de l'éducation». L'avis du Conseil, d'ailleurs, faisait suite à d'autres avis du Conseil sur la question du financement du système de l'éducation québécois, de même qu'à certaines déclarations du sous-signé. Vous avez même rappelé l'avis du Conseil dans un autre article intitulé «Les universités québécoises abordent une ère de vaches maigres, et la transition est pénible».

Il me paraîtrait très indiqué que vous vous retraciez dans les meilleurs délais, le reproche que vous adressez au Conseil étant complètement sans fondement et même contraire à la vérité que vous devriez connaître. Je joins à la présente, pour votre mémoire, une copie de chacun des avis du Conseil.

Claude BENJAMIN,
président du Conseil supérieur de l'Éducation.
Sainte-Foy, le 22 février

■ Propos d'actualité

Nous avons souvent été portés comme collectivité à masquer nos faiblesses et parfois nos erreurs derrière des interventions étiatiques qui ne faisaient souvent que reporter nos problèmes à plus tard ou préparer pour l'avenir des solutions encore plus coûteuses. Nous avons souvent cru que le recours à l'action collective pouvait servir de substitut pour l'action des individus. Sur la balance impitoyable de la réalité qui rend compte du poids véritable de chacun, il n'y a de place pour aucune tricherie, pour aucune boursoufflure. Ce que nous payons d'un prix élevé quand nous recourons à l'État peut nous paraître anodin à court terme, mais ce prix doit en définitive être chargé à quel- qu'un.

Allocation de Claude Ryan au Conseil général du Parti libéral du Québec, 31 janvier 1982.

LIBRE OPINION

Une logique plutôt boîteuse

par Guy Robitaille

Je suis un citoyen ordinaire, avec une intelligence moyenne, pour laquelle l'État n'est pour rien (Dieu soit loué). Malgré tout, la lecture de la résolution du PQ sur la souveraineté, parue dans LE DEVOIR du 16 février, m'a laissé songeur. Est-il possible, me suis-je dit, qu'après tant d'années d'étude, de recherche, de réflexion, de contestation, de congrès et de revers, le PQ en soit encore à nous proposer un modèle qui se fonde sur des prémisses douteuses et une logique qui porte mal son nom.

Sans prétendre épuiser le sujet, voici quelques motifs d'interrogation.

■ «... Les Québécois et les Québécoises ont besoin, pour s'épanouir pleinement comme individus, d'un État doté de tous les pouvoirs et instruments dont sont pourvus les gouvernements modernes.»

Depuis quand le développement individuel passe-t-il par l'État? Il me semble que le développement d'un individu est d'abord fonction de ses aptitudes, sur lesquelles l'État n'a rien à voir. Les habitants du Gabon ou du Tchad sont-ils plus développés que les Québécois, au plan individuel, parce qu'ils ont un État? La corrélation développement individuel/État apparaît pour le moins boîteuse. Les idéologues péquistes auraient mieux fait d'écrire: «... Les Québécois ont besoin, pour s'épanouir pleinement comme société distincte, d'un État...»

■ «... Un Québec enfin maître de son propre destin... pourra favoriser le développement des institutions que les communautés culturelles jugent nécessaires à leur épanouissement propre...»

Est-ce à dire qu'à l'heure actuelle,

les Anglo-québécois sont brimés dans leur épanouissement collectif? Pourtant, une certaine école de pensée au Québec, plutôt apparentée à l'orthodoxie souverainiste, proclame à qui veut l'entendre, que la minorité anglo-québécoise est la plus choyée du monde. La souveraineté du Québec la rendrait-elle surchoyée?

■ «... Le récent débat référendaire et la trahison constitutionnelle qui a suivi ont montré que ce n'est que lorsque les Québécois auront eux-mêmes décidé d'acquiescer leur souveraineté nationale, et à ce moment seulement, que le Canada anglais devra bien convenir du maintien d'une association économique avec le Québec.

Voilà bien le plus beau roman d'amour... étatique! Le Québec vient à peine de se proclamer souverain — on n'a pas encore fini de descendre les drapeaux canadiens — que le Canada anglais s'amène à quatre pattes pour se joindre économiquement au Québec. Il faut admirer la phraséologie péquiste, qui ne laisse aucun choix au Canada anglais: il devra bien convenir de l'association. Aurait-il été indécent d'écrire: le Canada anglais pourra convenir...»

■ «... L'accession du Québec à la souveraineté nécessitera tôt ou tard l'appui majoritaire des Québécoises et des Québécois.»

Pourquoi ce tôt ou tard? Et qu'en est-il de cette fameuse majorité? Puisque cette majorité devra se dégager au cours d'une élection, on sait que cela signifie, dans notre système électoral, une majorité simple des voix. Le premier ministre essaie pourtant de nous convaincre qu'il s'agit d'une majorité absolue. Pourquoi alors ne pas le dire clairement? Et si 30% de la popula-

tion s'abstient de voter, que vaut une majorité, simple ou absolue?

■ «... Cela (c'est-à-dire la volonté de créer ici une société qui nous ressemble) n'est pas possible dans un régime fédéral de plus en plus centralisateur qui ne peut se renouveler sans nous brimer davantage.»

Le système fédéral de gouvernement doit-il nécessairement brimer l'une (ou plusieurs) de ses composantes pour se renouveler? ou cette caractéristique se retrouve-t-elle qu'au Canada? Si tous les régimes fédéraux portent en eux le germe de l'oppression, alors il existe beaucoup de peuples malheureux sur terre. Si, au contraire, seul le Canada est atteint de cette maladie, il lui suffit de la faire disparaître (peut-être en éliminant les antagonistes) pour rendre le système viable. Mais le PQ ne consentirait jamais à pareille intervention chirurgicale. On ne troque pas aussi facilement la brimade pour l'auto-destruction.

■ «... Il (le Québec) offre au Canada de constituer avec lui une association économique basée sur la souveraineté et l'égalité des partenaires.»

Il me semble qu'une association économique se fonde d'abord sur des intérêts mutuels et une complémentarité des économies. L'Espagne et le Portugal sont des pays souverains et voisins, et pourtant il n'existe pas entre eux d'association économique. Il ne faut pas confondre des pommes avec des oranges. Quant à l'égalité des partenaires, une distinction fondamentale s'impose entre égalité juridique et égalité réelle. Le PQ ne s'embarrasse pas de telles subtilités. Et pour cause! Qui a le plus de poids dans la CEE: la France ou le Luxembourg?

LETRES AU DEVOIR

■ Plaidoyer pour M. Regalado

(Télégramme adressé à Lloyd Arworthy, ministre de l'Emploi et de l'Immigration).

Nous, soussignés, réclamons le retrait de l'attestation de sécurité émise au sujet de M. Victor Manuel Regalado Brito en vertu de l'article 39 de la loi canadienne sur l'immigration et la libération immédiate de Victor Regalado Brito en attendant son admission au Canada comme réfugié politique.

André BERTHELET
et 84 autres membres du personnel de l'école secondaire polyvalente Georges-Vanier

Montréal, 9 février

■ Le Conseil a parlé

(Lettre adressée à Rodolphe Morissette)

Après avoir lu votre article du 22 février, je dois rectifier deux affirmations que vous faites allégrement et qui sont sans fondement.

Tout d'abord, après avoir affirmé qu'un «nouveau réseau d'influence» n'est pas constitué de Messieurs Pierre Martin, Pierre Van Der Donck et Jacques Girard. Je me contenterai de dire qu'une telle association de noms pour démontrer qu'il existait et qu'existent des réseaux d'influence est complètement farfelue. Au fait, qu'entendez-vous par réseau d'influence? Il est vrai que j'ai eu à travailler avec MM. Martin, Van Der Donck et Girard. Toutefois, la seule influence que j'ai exercée en fut une de conseiller de deux ministres de l'Éducation, MM. Jean Bienvenue et Jacques-Yvan Morin, titre d'ailleurs de ma fonction d'alors, dans la détermination de politiques éducatives.

En second lieu, et c'est là ce qui me touche davantage, je dois dénoncer avec vigueur le dernier paragraphe de votre article. Vous y affirmez que: «Quant au Conseil supérieur de l'éducation, l'organisme chargé de conseiller le ministre de l'Éducation sur les questions qui embrassent la totalité du champ de l'éducation, y compris l'universitaire, il reste étrangement coi sur le sujet par les temps qui courent».

Or, une telle affirmation est fautive et venant de vous est incompréhensible. En effet, le 17 décembre 1981, le Conseil supérieur de l'éducation rendait publics deux avis qu'il adressait au ministre de l'Éducation, dont l'un s'intitulait «Les compressions budgétaires et l'avenir des universités». L'autre portait sur «Le rôle spécifique de l'université». Conséquemment, le Conseil supérieur de l'éducation n'est pas resté coi sur le sujet. En outre vous devriez vous en rappeler aisément compte tenu que vous avez vous-même rédigé un article dans le journal LE DEVOIR, le 18 décembre 1981, article qui s'intitulait «Universités: Québec «procède à la pièce», déplore le Conseil supérieur de l'éducation». L'avis du Conseil, d'ailleurs, faisait suite à d'autres avis du Conseil sur la question du financement du système de l'éducation québécois, de même qu'à certaines déclarations du sous-signé. Vous avez même rappelé l'avis du Conseil dans un autre article intitulé «Les universités québécoises abordent une ère de vaches maigres, et la transition est pénible».

Il me paraîtrait très indiqué que vous vous retraciez dans les meilleurs délais, le reproche que vous adressez au Conseil étant complètement sans fondement et même contraire à la vérité que vous devriez connaître. Je joins à la présente, pour votre mémoire, une copie de chacun des avis du Conseil.

Claude BENJAMIN,
président du Conseil supérieur de l'Éducation.
Sainte-Foy, le 22 février

■ Le vendeur de savon a les mains sales

Depuis deux mois, le monde a mal à la Pologne. Toutes les manifestations de solidarité pour amener Jaruzelski et Brejnev à réviser leurs notions concernant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sont donc les bienvenues. C'est ainsi qu'à première vue, on est tenté d'applaudir aux initiatives artistiques de Reagan quand il amène ses collègues de la chanson et du cinéma pour les impliquer dans un show télévisé en faveur du peuple polonais. À première vue. Car, si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que le vendeur de savon a les mains sales. Et cette saleté à la couleur du sang.

Pendant que Reagan, Sinatra et les autres pleuraient sur le sort de Solidarnosc, des officiers de l'armée américaine se reposaient après une dure journée de labeur dans un camp d'entraînement de Virginie. Ces militaires payés par le même M. Reagan montraient à des collègues militaires du Salvador, l'ABC de la torture et des techniques de répression.

Quand les citoyens américains descendent dans la rue comme d'autres le font partout dans le monde pour protester contre l'état de siège en Pologne et pour soutenir «Solidarnosc», je les respecte et les appuie. Mais quand Reagan et son gouvernement s'en mêlent, ça ne m'inspire que du dégoût. Ils ne peuvent que nuire à ceux qui veulent aider les Polonais.

Quand on participe à un génocide au Guatemala et au Salvador par des envois massifs d'armes et d'avions, on n'a pas le droit de faire des leçons de morale à l'autre qui fait la même chose en Afghanistan ou ailleurs. Si les deux grands (si petits par ailleurs!) laissent les peuples cheminer par eux-mêmes sur la voie de l'auto-détermination, le monde ne s'en portait que beaucoup mieux.

Actuellement, le banditisme de l'un ne fait que justifier le banditisme de l'autre. Avec Reagan et Brejnev, on croirait revivre l'épopée du Parrain à l'échelle planétaire: de vulgaires querelles de mafiosi dans lesquelles, des milliers de vies humaines sont en jeu. Je commencerai à écouter les sermons télévisés de Reagan quand il cessera d'appuyer activement par son aide militaire et économique, les régimes sanguinaires d'Amérique centrale ou le régime raciste de l'Afrique du Sud. En attendant, je n'ai que faire du savon sale.

Robert JASMIN
Neuveville, 4 février

■ La restructuration scolaire

(Lettre adressée à M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation du Québec.)

La Conférence de la pastorale scolaire, porte-parole des animateurs de pastorale oeuvrant principalement dans les écoles secondaires du Québec, s'intéresse vivement à tout le débat sur la réforme scolaire. Nous entendons en être partie mais en attendant des indications plus précises sur votre projet nous tenons à vous exprimer certains souhaits formulés lors d'un conseil général de notre association tenu les 22 et 23 janvier dernier.

Les auteurs du volume V de la série *Voies et Impasses*, produites par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, ont déjà bien montré comment l'animation pastorale «constitue un facteur important dans la croissance morale et religieuse des jeunes». Non seulement les animateurs endossent les propos de *Voies et Impasses*, mais notre fonction de praticien de la pastorale scolaire nous permet de mesurer combien l'accompagnement et le champ d'expérience que la pastorale offre aux jeunes répond à un besoin très profond chez eux.

Pourtant, à travers ce que nous avons entendu depuis la publication du rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur la confessionnalité et dans les discours, officiels ou non, il n'est à peu près pas question de la pastorale scolaire. Même si tout n'a certainement été dit, nous nous posons

des questions sur la place qui sera réservée à l'animation pastorale dans le nouveau réseau d'écoles dites «publiques». Y sera-t-il encore possible d'y établir un «environnement dans lequel puisse s'enraciner et s'exprimer la foi»?

Étant près du vécu scolaire, nous sommes en mesure de constater et de ressentir toute l'insécurité et les tensions causées par l'annonce d'une réforme si importante, mais dont nous ne connaissons que quelques bribes. C'est pourquoi nous osons espérer que vous rendrez public le plus tôt possible votre projet de restructuration du système scolaire québécois.

Comme beaucoup de nos concitoyens, les «annonces» que nous avons entendues nous font imaginer l'ampleur des réformes qu'apportera cette restructuration. C'est pourquoi nous vous demandons d'accorder un délai d'un minimum de six mois avant la réalisation du projet, quel qu'il soit. Ce temps d'étude, de réflexion, de prise de parole pourrait faire en sorte, s'il est fait de respect et d'écoute, de franchise et de compréhension, de justice et de collaboration, que le processus puisse être assumé par l'ensemble de la population. Pour nous c'est primordial qu'il en soit ainsi si l'on souhaite que cette autre «réforme» du monde de l'éducation ait quelque chance de succès. Comme l'ont affirmé les évêques catholiques par la voix de leur Comité épiscopal de l'éducation: «C'est toute la population qui doit être mise à contribution dans cet effort de réflexion sur les enjeux majeurs de la confessionnalité et dans la recherche de solutions équitables.» (intervention du 11 novembre 1981)

Maurice GAUVREAU

St-Louis de Terrebonne
2 février

■ Une frénésie à protéger

(Lettre adressée au greffier, de la Ville de Montréal.)

Contrairement à ce que déclarait M. Yvon Lamarre le 25 janvier 1982, le projet de Remo Construction Inc. qui prévoit la construction de 100 maisons se situe bel et bien à l'intérieur de l'arrondissement naturel Bois-de-Saraguay, décrété le 6 novembre 1981.

Notre comité s'oppose donc fermement à ce projet qui détériorera toute la «bande est» du magnifique Bois-de-Saraguay.

Plusieurs scientifiques et plusieurs citoyens se sont déjà opposés à l'urbanisation de cette frénésie rouge d'environ un million de pieds carrés. Cette zone tampon a une valeur en elle-même et elle protège l'ensemble de la forêt.

De plus, suite aux audiences d'août 1979, la Commission des biens culturels du Québec (MAC) s'est également opposée à l'urbanisation de ce terrain et s'opposera sans doute de nouveau lorsque les projets de construction seront soumis à son avis en vertu de la Loi des biens culturels.

Nicole MEUNIER
Présidente du Comité pour la préservation de la forêt de Saraguay

Montréal, 29 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

La fin du schisme de 1945: le mouvement Desjardins refait son unité

Le schisme qui se produisit dans les caisses populaires de la région de Montréal en 1945 prendra fin le premier mars prochain par le retour au bercail des trente-huit caisses affiliées à la Fédération de Montréal des caisses populaires Desjardins et par la fusion de cette dernière avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec. Le principe de la fusion est accepté de part et d'autre et prendra effet le premier mars. Ainsi prendra fin une aventure qui aurait pu aboutir à une scission définitive et pratiquement irrévocable entre les caisses de la moitié ouest du Québec et celles de la moitié est. Ayant été mêlé d'assez près aux événements, je me propose de les raconter tels que je les ai vécus à l'époque, en apportant peut-être des éléments peu connus, même de ceux qui ont été personnellement impliqués dans l'affaire.

Origine du malaise

On ne peut faire remonter l'origine du malaise à la fondation du Conseil supérieur de la coopération. En avril 1939, le père Georges-Henri Lévesque, o.p., directeur de l'École des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université Laval convoque dans les locaux de l'École une rencontre des représentants des mouvements coopératifs et des associations vouées à la propagation de la doctrine coopérative. Assistent à la réunion: Victor Barbeau, président de la Famille de Montréal et représentant les coopératives de consommation, Henri-C. Bois, directeur général de la Coopérative fédérée, Cyrille Vaillancourt, secrétaire de la Fédération des unions régionales de caisses populaires Desjardins, René Paré, président de la Société des artisans et de l'Union des mutuelles-vie d'Amérique, Alexandre Boudreau, représentant l'École de pécheries de la Pocatière et les Pêcheurs-Unis du Québec, Philippe Lessard, délégué des Syndicats catholiques, Gérard Filion, de l'Union catholique de cultivateurs.

Munies ou non d'une approbation du groupement qu'elles représentent, ces personnes conviennent de fonder un organisme ayant pour but de chapeauter l'ensemble du mouvement coopératif sous le vocable de Conseil supérieur de la coopération. Le 8 janvier 1940, le Conseil devient un corps juridiquement constitué sous l'empire de la troisième partie de la loi des compagnies.

Tout le monde paraît d'accord, tout le monde semble heureux, même si on entend ici et là quelques réserves sur l'utilité d'un tel regroupement et sur les principes dont il s'inspire. Alors que le Conseil affiche sa neutralité en matière religieuse, l'École sociale populaire de Montréal, sous l'inspiration du père Papin-Archambault, s.j., exprime des réserves sérieuses en la matière. Un beau jour, en plein milieu d'une réunion du conseil, M. Cyrille Vaillancourt annonce qu'il ne représente pas les caisses populaires Desjardins mais la Coopérative des producteurs de sucre et de sirop d'érable dont il est le gérant. On se regarde, on ne comprend pas. On plûtôt on commence à deviner qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond du côté des caisses populaires.

Le gel des salaires

Tout le monde est pour la vertu, celle des autres principalement.

C'est à cet exercice moral que le gouvernement québécois invitera prochainement les employés des secteurs public et parapublic, à l'occasion du renouvellement de leur prochaine convention collective. Notre plus gros employeur annonce déjà à son monde qu'il proposera un gel des salaires dont la durée n'est pas fixée.

Monsieur Lévesque se demande si les fonctionnaires de l'État feront preuve du même sens civique que les employés de la Société Ford qui ont conclu avec la direction de l'entreprise un gel des salaires pour une période de 31 mois.

Ford, le deuxième grand de l'automobile en Amérique peut-il comparer l'état de ses finances avec notre plus grand de la bureaucratie d'État? Difficilement. La concurrence sauvage dans l'industrie automobile fait certainement plus craindre des lendemains inquiétants pour la Société Ford assez mal en point. L'ouvrier de Ford n'a pas les assurances que son employeur tiendra le coût économique face à de puissants rivaux. Dans cette perspective, la preuve qu'il donne d'un sens moral ne pousse-t-elle pas ses mobiles à des sources d'ordre pragmatique?

Les fonctionnaires de l'État, il me semble, ne font pas face à cette alternative de vie ou de mort. Avant de penser à geler les revenus de ses employés, l'État devra tenir compte de cette réalité: ses serviteurs sont gelés là en permanence; mieux, certains sont incrustés dans le béton jusqu'à leur retraite.

Albert BRIE

par Gérard Filion

Ancien directeur du DEVOIR, aujourd'hui à la retraite, M. Filion, relate et interprète ici la petite histoire d'un schisme qui a divisé pendant 37 ans les caisses populaires de l'ouest et de l'est du Québec.



C'est qu'à l'intérieur du mouvement existe une résistance opiniâtre à toute ingérence extérieure, allant même jusqu'à refuser de collaborer avec des mouvements parallèles. Chez les cultivateurs, les coopératives sont en pleine expansion. Elles ont besoin d'emprunter pour se développer, mais à l'Union régionale de Montréal on est farouchement opposé à des prêts aux coopératives; que l'on avance des fonds aux membres d'accord, mais aux coopératives jamais. Cette politique soulève du mécontentement dans les caisses où les cultivateurs forment la majorité. Même attitude vis-à-vis des coopératives de consommation qui commencent à prendre racines dans les villes. Le mouvement qui donne naissance à la Cité-Jardin de Montréal, inspiré et dirigé par le père D'Auteuil Richard, s.j. et M. J.A. Gosselin, essuie la même fin de non-recevoir. Les caisses prêteront aux membres, mais pas un sou pour la coopérative.

Comment expliquer cette méfiance, allant jusqu'à l'hostilité dans certains cas? Réaction de notaires prudents, habitués à écarter tout placement comportant un élément de risque? Sentiment de supériorité des dirigeants d'un mouvement solidement établi à l'endroit d'organismes en gestation? Conception différente du caractère confessionnel ou non des institutions coopératives? Car il ne faut pas oublier qu'à la même époque éclate la querelle sur la non-confessionnalité des coopératives à la suite d'un article du père Georges-Henri Lévesque, o.p. dans la revue *Ensemble*. Les caisses populaires s'insèrent dans le cadre paroissial et ne recrutent que des catholiques, alors que les coopératives agricoles et de consommation, sans faire de leur neutralité religieuse un acte de foi, recrutent leurs membres sans égard à la langue et à la religion.

Le mouvement lancé par Alphonse Desjardins à Lévis en 1900 a fait des petits au Canada anglais sous le nom de Credit Unions. En dehors du Québec on vénère le nom d'Alphonse Desjardins autant que chez nous. On cherche inspiration et support auprès des caisses populaires et on rêve d'unifier sous un seul toit tout le mouvement d'épargne et de crédit issu de la sémence mise en terre par Alphonse Desjardins. Même la puissante CUNA (Credit Unions National Association) des États-Unis semble disposée à entrer dans le mouvement. Mais Montréal veille au grain: l'Union régionale de Montréal se désolidarise des conclusions du congrès pan-canadien tenu à Lévis en septembre 1943. Durcissement des positions de part et d'autre conduisant à la démission du notaire Eugène Poirier de la présidence de la Fédération de Lévis.

La confrontation finale

Le climat est mûr pour une confrontation finale. La scission entre Montréal et Québec est inévitable. Ce n'est plus qu'une question de «timing». Le leaders des deux camps sont à Montréal, le notaire Eugène Poirier, président de l'Union régionale, inspiré par le notaire Wilfrid Guérin, directeur de la Caisse populaire de l'Immaculée Conception; à Québec, Cyrille Vaillancourt, secrétaire général de la Fédération.

Qui sont ces deux hommes? Des amis très intimes. Ils se rencontrent souvent, ils mangent ensemble chaque fois que l'occasion se présente, ils conversent au téléphone presque tous les jours.

Cyrille Vaillancourt est dans le mouvement Desjardins depuis sa fondation. Il a grandi tout près du commandeur Desjar-

La course autour du monde

Comment se fait-il que chaque samedi à 18 heures, je ressente le besoin d'aller manifester mon aigreur devant le consulat suisse rue Docteur-Penfield et ce, immédiatement après le «Bonjour le Canada» suivi des commentaires du si «sympathique» juge permanent helvétique? Comment se fait-il que de novembre à avril aucun fromage suisse ne puisse franchir le pas de ma porte? Enfin, comment se fait-il que moi qui n'ai jamais écrit à une tribune libre, je prenne le stylo Bic avec rage et me mette à tempêter à cause d'une émission télévisée alors que d'autres problèmes infiniment plus graves nous menacent? Suis-je le seul à subir cette fièvre helvétique du samedi soir? Je lance un appel à tous.

La goutte qui a fait déborder le vase de mon animosité fut le «60» décerné à la candidate luxembourgeoise samedi dernier, le 13 février, par le jury suisse. Mon propos n'est pas d'attaquer le film de la représentante du Luxembourg. Son film était excellent. Mais que les trois juges suisses lui accordent 20/20, voilà qui sent la machination à plein nez. Depuis le début de la Course, aucun film n'a obtenu le maximum des points. Les habitudes de la Course auront sans doute remarqué l'acharnement de ces mêmes juges à offrir de superbes notes aux concurrents talonnant nos représentants québécois alors que ces derniers, par un curieux hasard, talonnaient dangereusement les concurrents suisses.

Nos deux représentants, classés parmi

dins, a fait ses commissions, l'a assisté jusqu'à la fin; il a été son héritier spirituel. Il est agronome, camarade de classe d'Adelard Godbout à l'École d'agriculture de la Pocatière, ami intime du premier ministre dont il partage le credo politique. Il a accepté au début de la guerre la fonction d'adjoint de Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, le tzar de l'économie canadienne de 1940 à 1945. Donc en bonne posture auprès des libéraux à Québec et à Ottawa. Il possède une vaste expérience des caisses populaires, il a un bon jugement, est un peu soupe au lait, sait être finaud à l'occasion.

Eugène Poirier est associé à une étude notariale prospère de Montréal. Il est président depuis plusieurs années de la Caisse populaire Sainte-Cécile de Montréal. Il est nommé président de l'Office du crédit agricole dès sa fondation en 1937, est démis de sa fonction au retour des libéraux au pouvoir en 1939. Il est un partisan de l'Union nationale. D'ailleurs il portera le drapeau du parti à l'élection de 1944 et il sera défait. Le père-Joseph de Poirier est le notaire Guérin, vieux garçon renfermé, soupçonneux, frotté d'un brin de fanatisme. Il exerce une influence certaine sur Poirier, dont il partage les convictions politiques. Il est le théoricien de la faction isolationniste des caisses populaires.

À partir de 1944, s'engage une lutte à outrance entre Québec et Montréal. Vaillancourt jouissant d'une majorité au sein de la Fédération provinciale, la seule solution possible pour Montréal c'est d'en sortir et de former sa propre fédération. Mais comme l'Union régionale de Montréal couvre un territoire immense, du Témiscamingue jusqu'à Valleyfield en passant par Mont-Laurier et la Vallée de l'Outaouais, et que la Caisse centrale de Montréal fait la compensation des chèques pour les caisses de l'Abitibi, Joliette et Saint-Hyacinthe qui ont formé leurs propres unions régionales, c'est la moitié du mouvement qui risque d'être entraînée dans le schisme. Tout ce qu'il y a à l'ouest des Trois-Rivières et de Sherbrooke peut basculer avec Montréal, coupant ainsi en deux le mouvement Desjardins.

Le 29 octobre 1944, l'Union régionale de Montréal tient son congrès annuel à l'École Olier. Quelques centaines de délégués et de membres sont présents. La Fédération provinciale est représentée par M. Abel Marion, président de l'Union de Sherbrooke et à ce titre directeur de la Fédération, mais en même temps président général de l'Union catholique des cultivateurs. Je suis là comme simple membre de la caisse populaire du Saint-Enfant-Jésus du Mile-End. Les délibérations suivent leur cours sans incident jusqu'à ce que, vers la fin de la journée, il me vienne à l'idée de poser en toute candeur la question: Pourquoi l'Union de Montréal s'oppose-t-elle à l'affiliation du mouvement Desjardins au Conseil supérieur de la coopération? C'est comme si j'avais lancé une grenade sur la tribune d'honneur. Le président Poirier se lance dans une diatribe contre moi personnellement, contre Abel Marion, contre le père Lévesque, contre le Conseil supérieur de la coopération, contre tous les ennemis des caisses populaires, bref contre tous les traités qui s'emploient à démolir l'oeuvre du commandeur Desjardins. Une colère noire, un vocabulaire outrancier émaillé d'attaques personnelles contre les personnes visées. L'auditoire n'y comprend rien mais applaudit son président, parce qu'il est le président et qu'il est supposé être au courant. Abel Marion, invité d'honneur, subit l'orage sans ouvrir la bouche et le blanc-bec que je suis s'écroule sur son fauteuil sous l'oeil réprobateur de l'auditoire. Me Jacques Perrault, conseiller juridique de l'Union, se porte mollement à l'appui de son président, tout en prenant soin de n'avoir pas recours à l'insulte. Il est évident que la salle est favorable en bloc aux attitudes prises par ses dirigeants à l'endroit de la Fédération provinciale au cours des deux années précédentes.

La rupture est votée

À partir de là les événements se précipitent. L'Union régionale de Montréal prend l'initiative d'approuver les placements des caisses locales sans passer d'abord par la Fédération. Puis elle réduit à cinquante pour cent sa contribution annuelle à la Fédération. Le 9 octobre 1945, le conseil d'administration de l'Union adopte la résolution suivante:

«Il est proposé par M. J.R. Paiement, appuyé par M. S.A. Cyr, que l'Union: 1) garde la totalité des cotisations de ses caisses; 2) qu'elle assume l'entière responsabilité des inspections; 3) qu'elle

les quatre premiers durant une grande partie de la présente saison, se retrouvent en dernière position. On nous rétroquera que ceux-ci sont en perte de vitesse depuis quelques semaines. La cause en est peut-être qu'ils ressentent le même malaise que nous télespectateurs face à ce jeu qui se veut «gentleman» en novembre mais qui tourne inévitablement à la boucherie en janvier. Peut-être est-ce aussi la raison pour laquelle François Duteuil a envoyé son dernier reportage aux organisateurs de la Course sans commentaire ni indication pour le montage. Les juges européens ont parlé de provocation de sa part. J'y vois plutôt une façon de s'élever au-dessus du débat, de l'arène devrait-il dire.

Louise Cousineau, où êtes-vous? Depuis votre mise en accusation de la Course l'an dernier, Radio-Canada vous a mise au ban de la société d'État. Vous étiez notre seul rempart, la partie visible de l'iceberg. De plus, il semble qu'une entente tacite fasse en sorte que les anciens concurrents évitent de révéler les dessous de la Course. Quant à Jean-Pierre Masse, juge permanent de Radio-Canada, sa tâche n'est pas simple: conserver son flegme malgré les injustices flagrantes dont sont l'objet les représentants menaçant l'hégémonie suisse. En grande partie responsable des changements en ce qui a trait à l'attribution des points aux concurrents, il doit fulminer contre le chauvinisme dont semblent faire preuve les juges helvétiques...

Y'a-t-il réellement une fièvre suisse ou suis-je simplement paranoïaque?

Gérard DARLINGTON
Montréal, 14 février

conserve l'approbation des achats d'obligations; 4) qu'elle reprenne sa complète autonomie.»

Voté pour la résolution: J.P. Labelle, J.R. Paiement, E. Girardin, L. Remillard, H. Blain, S.A. Cyr (total 6).

Voté contre: J. Perreault, G. Lagacé, J.O. Lefebvre, B. Bédard (total 4). Cette fois c'est la scission définitive entre Montréal et Québec. Le mouvement Desjardins est coupé en deux. On notera que cette fois Me Jacques Perrault se désolidarise du groupe Poirier. Durant l'année écoulée depuis l'assemblée de l'École Olier, il s'est rendu compte que le groupe Poirier ne recherche rien de moins que la rupture avec la Fédération, ce à quoi il est fermement opposé. C'est lui qui succédera au notaire Poirier à la présidence de l'Union régionale.

Une semaine plus tard, le 15 octobre, «J.P. Labelle fait part à l'assemblée que, pour se rendre au désir de ses directeurs, il doit changer le vote qu'il a donné en faveur de la proposition de M. J.R. Paiement le 9 octobre 1945».

Cette conversion de dernière heure n'invalide en rien la résolution du 9 octobre, puisque le président Poirier a autorisé pour rompre l'égalité en exerçant son droit de vote. La résolution sera soumise pour approbation à l'assemblée générale annuelle de l'Union convoquée pour le 28 octobre à la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception.

L'épreuve de force aura donc lieu le 28 octobre. Le notaire Poirier, MM. Hector Blain, J.R. Paiement et J.P. Labelle terminent leur mandat à cette date. S'ils sont réélus, la scission est consommée; s'ils sont défaits, Montréal rentre dans le rang. Les séparatistes sont forts dans Montréal et la banlieue à cause de vieux liens d'amitié qui les unissent aux dirigeants des caisses locales. En campagne ils sont moins connus, donc moins populaires. Comme secrétaire général de l'UCC, je connais la plupart des dirigeants des caisses de campagne, au Témiscamingue, dans Mont-Laurier, sur la rive-sud du côté de Saint-Jean et de Valleyfield. La stratégie sera donc la suivante: faire venir à Montréal le plus de délégués possible de la campagne avec mot d'ordre de s'opposer à la scission et de voter contre les dirigeants qui la préconisent. Dans un geste téméraire, je décide de me porter candidat contre le notaire Poirier au conseil de l'Union régionale.

Le 28 octobre 1945

L'assemblée du 28 octobre s'ouvre dans un climat survolté. Les articles les plus banals de l'ordre du jour donnent lieu à des prises de position tranchées, souvent agressives. Les délibérations traînent en longueur. Devant cette salle partiellement hostile et redoutant le pire au moment du vote, le président Poirier propose d'ajourner l'assemblée au 2 décembre. La tactique est habile; il sait fort bien que les délégués de la campagne ne reviendront pas à Montréal une deuxième

fois et l'ajournement lui permettra de rallier ses troupes. De toute évidence, il ne s'attendait pas à une hostilité aussi forte.

La proposition est mise aux voix. Trente-quatre délégués se prononcent pour un ajournement au 2 décembre, quarante et un pour un ajournement à huit heures, soit juste le temps d'aller casser une croûte. Le procès-verbal mentionne que «une vingtaine de délégués avaient donc quitté la salle au moment du vote. Il est 7 h 15 et l'assemblée est ajournée à 8 heures».

Que serait-il arrivé si l'élection avait eu lieu entre cinq et six heures? Il est probable que l'équipe Poirier l'aurait emporté. Le 28 octobre est un dimanche. Les délégués de Montréal ont des soupers de famille ou des sorties avec leur épouse. La vingtaine de délégués qui avaient quitté la salle à 7 h 15 étaient tous de Montréal ou de la banlieue et très majoritairement favorables à l'équipe Poirier. Les campagnards de leur côté resteront sur place aussi longtemps qu'il le faudra, ils retourneront chez eux quand tout sera fini.

À la reprise de huit heures, les troupes Poirier se sont encore affaiblies. Il ne reste plus dans la salle que les gens de la campagne ou presque. Devant cette débandade et pour éviter l'humiliation d'une défaite, le notaire Poirier «annonce que lui-même, M. J.R. Paiement et M. Hector Blain, tous trois sortant de charge, refusaient de se laisser porter candidats».

Sont élus administrateurs de l'Union, MM. Gérard Filion, P.H. Vézina, J.P. Labelle et Urbain Nantel.

La scission est évitée, mais le danger d'une rupture à l'intérieur de l'Union de Montréal n'est pas écarté pour autant. Deux hommes détiennent des postes-clés dans l'Union: Émile Girardin, secrétaire de l'Union et Lucien Remillard, gérant de la Caisse centrale. Leurs sentiments penchent plutôt vers les hommes de l'équipe Poirier, avec lesquels ils ont travaillé intimement durant de nombreuses années. S'ils quittent l'Union régionale et suivent leurs amis dans la dissidence, ils peuvent entraîner à leur suite un grand nombre de caisses parmi les plus grosses et les plus prospères. S'ils restent, les dégâts seront limités. La fidélité au mouvement l'emporte sur leurs sentiments d'affection pour leurs compagnons de travail. Remillard finira sa carrière au service de la Caisse centrale. Quant à Girardin il gravira les échelons qui le conduiront au plus haut palier du mouvement Desjardins comme président de la Fédération provinciale de 1959 à 1972.

Le 28 août 1946, neuf caisses se retirent de l'Union régionale et fondent la Fédération de Montréal des Caisses populaires Desjardins. C'est cette fédération dissidente qui rentrera au bercail le premier mars en se fusionnant à la Fédération restée fidèle à l'ensemble du mouvement Desjardins. Ainsi prendra fin un schisme qui aura duré 36 ans.

La cause véritable de la dispute

Depuis l'assemblée historique du 28 octobre 1945, j'ai à plusieurs reprises posé la question à ceux qui ont vécu l'événement. Quels étaient les vrais motifs qui poussaient le groupe Poirier à consommer une rupture entre l'Union régionale de Montréal et la Fédération provinciale? Le notaire Poirier s'en est expliqué lui-même au moment d'annoncer son refus de candidature: «Il rappelle, lit-on dans le procès-verbal de l'assemblée, l'opposition de Montréal à l'adhésion des caisses à l'Alliance canadienne, au Conseil supérieur de la coopération, à la Ligne canadienne».

Les motifs auraient été valables si la Fédération avait adhéré à l'un ou l'autre de ces organismes en dépit de l'opposition des dirigeants de Montréal. Mais tel n'était pas le cas. La Fédération s'était pitoyablement retirée du Conseil supérieur à la suite de l'opposition de Montréal. Quant aux deux autres organismes, de nature plutôt symbolique, le mouvement Desjardins n'y avait jamais adhéré. Les dirigeants de la Fédération, je les connaissais tous, n'auraient jamais risqué l'unité du mouvement pour l'amour d'une affiliation à n'importe quel organisme québécois, canadien ou international. Il faut donc chercher ailleurs les raisons qui poussaient le groupe Poirier à provoquer une rupture.

On a vu plus haut que les protagonistes des deux camps, Vaillancourt et Poirier sont des amis intimes mais des adversaires politiques. Vaillancourt bénéficie largement de ses relations avec les rouges; il occupe le poste d'adjoint de Donald Gordon, il sera éventuellement nommé au Sénat. À Québec, il a ses grandes et petites entrées auprès du premier ministre Godbout, dont il est un des confidents. Poirier a subi les contrecoups de la défaite de 1939, en perdant la présidence de l'Office du crédit agricole. Lui aussi a ses entrées auprès de Duplessis, dont il partage l'humiliation et prépare la revanche.

Les personnes interrogées au sujet des événements ont fini par conclure que la raison profonde, non pas la seule mais la déterminante, du schisme de 1945 fut une lutte de pouvoir entre le Parti libéral et l'Union nationale. Pas officiellement certes. Il y avait des bleus dans le camp Québec comme il y avait des rouges dans le camp Montréal. De part et d'autre, on invoquait les motifs les plus nobles pour masquer des appétits moins avouables. Mais il ne fait de doute pour personne que sans les passions politiques sous-jacentes les choses auraient fini par s'arranger.

Tout cela est maintenant de l'histoire ancienne. Les hommes de l'époque ont presque tous disparu, les passions se sont apaisées, l'évolution de la technologie informatique impose des exigences autrefois inconnues. Le mouvement Desjardins retrouve son unité. Tant mieux pour tout le monde.

LA C.E.C.M. C'EST POUR NOUS!

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES À LA C.E.C.M.

Les parents des élèves qui fréquenteront une école de la Commission des écoles catholiques de Montréal pour la première fois en septembre 1982 sont priés de noter que l'inscription officielle des nouveaux élèves aura lieu aux dates et aux heures suivantes:

Dates: du lundi 1er mars au vendredi 5 mars

Heures: de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

Endroit: à l'école primaire française ou anglaise, selon le cas, de leur secteur (voir l'annuaire du téléphone aux pages 407 et 408 pour la liste des écoles de la C.E.C.M.)

Notes:

1. Pour être admis en maternelle, l'enfant devra avoir 5 ans avant le 1er octobre 1982 et il devra avoir 6 ans, avant la même date, pour être admis en 1ère année.
2. Les parents devront présenter une copie certifiée du certificat de naissance de l'enfant lors de l'inscription.
3. Pour l'inscription d'un enfant à l'école anglaise, les parents devront présenter le certificat d'admissibilité de l'enfant à l'enseignement en anglais.
4. Les enfants qui ne sont pas admissibles à l'école anglaise et qui ne parlent pas français devront être inscrits au Bureau de l'accueil de la C.E.C.M. au 3737 est, rue Sherbrooke, téléphone: 525-6311. Le bureau sera ouvert du lundi 1er mars au vendredi 5 mars de 8h30 à 19h30 et le samedi 6 mars de 9h à 12h.

Toute inscription faite après la période officielle du 1er au 5 mars pourra causer des difficultés dans le classement des nouveaux élèves.

Où va l'Égypte? / De Sadate à Moubarak

suite de la première page

quotidiens, on le voit toujours dans le même lieu, dans son bureau, en plan éloigné. Il est évident que Moubarak qui a vécu, pendant les sept dernières années aux côtés de Sadate, comme vice-président, a dû enregistrer certains comportements de son chef qu'il ne fallait surtout pas répéter. Certains disent, rêveurs, «c'est peut-être un nouveau Nasser». On le connaît peu et on en parle peu. Ce qu'on sait cependant c'est qu'il fait du ménage dans les officines du gouvernement, expulsant du ministère de l'Intérieur certains individus trop mouillés dans le «traficotage» de l'ancien rais, écartant du paysage certains membres de la famille immédiate de Sadate dont la malhonnêteté était bien connue, jusqu'à Jihane, l'omnipotente épouse du rais, qui a complètement disparu de la publicité officielle, à la satisfaction des Égyptiens qui l'exécraient.

Pour le moment, à vue de nez, l'Égypte paraît calme. Le gouvernement semble en état d'expectative. On attend le mois d'avril, date où Israël doit se retirer avec armes et bagages du Sinaï occupé. Une rumeur circule qu'Israël ne bougera pas, qu'il ira même jusqu'à créer un incident politique pour conserver ce lieu sacré où Dieu a donné aux Juifs la première législation de l'histoire. À l'intérieur du pays, Moubarak veut donner l'image d'un Salomon juste, équitable et tolérant. Il a rendu la liberté à un grand nombre de prédicateurs musulmans et coptes ainsi qu'à la plupart des personnalités de gauche. En politique extérieure, l'«ouverture» est, momentanément en tout cas, poursuivie. Elle s'est même étendue à la Russie qui vient de dépêcher un premier contingent d'ingénieurs. Pour apaiser la gauche, sans doute. Pour signifier, pour sûr, aux Américains que l'Égypte ne leur appartient plus, inconditionnellement. Un retour, après le règne sadatien, à la politique de Nasser qui consistait à jouer les Russes contre les Américains et vice

versa.

Reste la droite musulmane. C'est là, de ce côté, sur la droite du pouvoir, et la droite extrême, que se prépare, dans l'ombre, le grand jeu des années à venir. Il faut y regarder de près.

La poussée de la ligne dure de l'islam en Égypte, ces dernières années, poussée qui s'est radicalisée au point d'emporter Sadate, a fait dire à plusieurs, en Occident, que la Vallée du Nil pourrait bien devenir un nouvel Iran.

Par ailleurs, les accrochages sporadiques et souvent sanglants qui ont eu lieu entre musulmans et coptes, et qui se sont exacerbés dans les derniers mois du règne de Sadate, ont permis à certains observateurs de conclure à une possible libanisation de la crise confessionnelle égyptienne.

La question est complexe. Il faut bien poser, de l'intérieur du pays et à partir de la perception égyptienne, les données du problème. Il ne faut surtout pas, quand il s'agit de l'Égypte, parler des musulmans et des coptes, comme de deux communautés distinctes et étrangères l'une à l'autre. On peut établir ce type de distinction, au Liban, entre maronites et musulmans, ou au Québec, entre francophones et anglophones. Pas en Égypte. Musulmans et coptes de la Vallée du Nil sont de la même souche égyptienne qui s'enracine, en droite ligne et sans qu'il n'y ait eu de rupture ethnique d'aucune sorte, dans l'antique Égypte pharaonique. Le terme «copte» vient du grec «aiguptos», qui veut dire «égyptien». Et 90% des actuels musulmans d'Égypte sont d'anciens chrétiens-coptes convertis à l'islam.

Il est indéniable que les musulmans égyptiens se sont radicalisés. Plus Sadate élargissait l'«infatâh» (l'ouverture), plus la tendance à l'enfermement dans le Coran prenait de l'ampleur. Plus le vent du laisser-faire et du laxisme déferlait sur la Vallée, plus inversement, le souffle («ruuh») spirituel gonflait la lettre coranique des mosquées. Plus la course au fric et la fringale de la consommation s'affolaient dans la cité, plus la femme

musulmane se voilait la face et plus l'homme musulman arborait la barbe antique et resserrait son turban (le turban qui «enveloppe la pensée toujours prête à la dissipation», qui la tourne en vrille sur la lettre sacrée; le turban dont le Prophète a dit qu'il était «la frontière entre la foi et l'incroyance», et encore, dont il est dit dans un texte de la tradition: «Au jour du jugement, l'homme recevra une lumière pour chaque tour autour de sa tête»).

Il est bien connu que la politique de l'«ouverture» du défunt rais, une «ouverture» qui englobe Israël, a refermé sur eux-mêmes un certain nombre de pays arabes musulmans. Ce qu'on oublie de noter c'est que, à ce refus, à l'extérieur des frontières égyptiennes, fait écho, à l'intérieur du pays, le refus de l'islam intégriste. Sadate, lui, le savait bien. Il savait que l'Égypte qui ouvrait toutes ses fenêtres à l'Occident et, prioritairement, à l'Amérique, claquait sa porte des mosquées. Il savait que s'il s'établissait, à la surface du pays, de multiples rapports mercantiles avec le gratin des pays arabes, par en-dessous, entre l'islam de ces mêmes pays arabes et l'islam égyptien, se rencontraient les voix des soubres safranés.

C'est de cette Égypte-là, ombrageuse et conservatrice, qu'il surgit les assassins, les «magasin Allah» (les fous de Dieu) et l'«Exécuteur en chef, Khaled le Libérateur. On ne saura jamais, sans doute, si Khadafi, «ce fou», disait Sadate, «l'homme le plus dangereux du monde», selon Reagan qui aimait bien s'en débarrasser, a tremé directement dans l'assassinat du 6 octobre. Ce qui est certain, par contre, c'est que les fanatiques qui ont tué le rais se sont alimentés à l'extrémisme islamique du leader libyen, comme ils se sont alimentés au fascisme mystique iranien.

La plupart du temps, lorsque je posais la question aux musulmans du Caire et de Haute-Égypte: «Que pensez-vous des assassins de Sadate?» la réponse était vague et embarrassée. Parfois, on condamnait

l'acte comme du fanatisme qui discréditait l'islam. Parfois, à l'inverse, on s'y associait, comme ce chauffeur de taxi devant la prison où sont incarcérés les assassins: «La porte du ciel», a-t-il murmuré, voulant signifier que ces hommes, en tuant Sadate, avaient libéré l'Égypte et, du coup, s'étaient ouverts les portes du paradis. Par ailleurs, et ici nous quittons le terrain de la signification religieuse, j'ai senti chez certains comme une sorte de fierté reconquise: «Du travail bien fait... Même les Américains ne sont pas fous de flinguer leur président Reagan, nous on a réussi, et avec une précision scientifique parfaite». Nous, à qui les Occidentaux reprochent de ne pas arriver à temps, d'être incapables de terminer correctement un travail commencé.

Il est important de souligner le fait suivant: le procès des assassins de Sadate a très vite cessé d'être public. Dix jours à peine après son ouverture, il s'est dissimulé dans le secret du huis clos. C'est que ces prisonniers politico-religieux secrétaient un pouvoir énorme qui risquait d'enflammer les masses musulmanes. Le comportement des 26 inculpés, à l'intérieur de leur box-celle, amené pour la circonstance au beau milieu de la cour de justice, a étonné le télescopeur d'Europe et d'Amérique: «complètement capotés», disaient des étudiants de l'université Laval. La perception des musulmans, en Égypte et, sans aucun doute, dans les autres pays arabes, fut différente. Ces hommes, accusés du meurtre du président de la République, exultaient d'aligner, innocents comme des enfants sortis du ventre de leur mère; ils rigolaient et conversaient entre eux dans une communion parfaite; ils psalmodiaient les sourates du Coran (surtout la première, la «fatîha») — l'ouverture — pierre angulaire de l'édifice islamique, et qui se termine par le rejet des «errants»; ils interpellaient juges et avocats, en brandissant le coran au bout du poing. Ces hommes étaient de véritables bombes à retardement qu'il fallait, de toute urgence, désamorcer. C'est ce qu'on fit, en coupant

le courant qui s'était «allumé», via l'écran de télé, entre les inculpés et le public.

Ici, une brève incursion dans l'histoire récente de l'Égypte s'impose. Les Frères musulmans, association bien connue de musulmans fondamentalistes, dont font partie les assassins du Rais, sont nombreux, puissants et bien organisés. C'est le cheikh Hassan El Banna qui fonda l'association, ou la confrérie, au début des années 30. Voici, de façon schématisée, les objectifs des Frères musulmans: chasser les Anglais du sol égyptien; renverser le roi Farouk, marionnette entre les mains de l'occupant britannique (ces deux premiers objectifs pourront se réaliser en utilisant tous les moyens, y compris le terrorisme et les emprunts au fascisme italien et au nazisme hitlérien); réinstaurer l'ancienne hégémonie musulmane par la création de l'État islamique. Khadafi a été profondément influencé par les manifestes et El Banna, et Khomeiny s'en est servi comme modèle de sa Réplique islamique. Sadate, au début des années 40, après avoir rencontré le Maître suprême de la confrérie, est devenu son admirateur. On a dit qu'il s'était, à l'époque, fait membre de la Confrérie. Il écrit dans ses Mémoires: «Je fus frappé de la manière dont ce groupe était organisé, ainsi que du respect que le guide suprême m'accordait la faveur de m'asseoir près de lui». Ironie de l'histoire: le rais, malgré qu'il ait protégé et alimenté la confrérie, à plusieurs reprises depuis 1970, afin de contrer par leur intermédiaire la gauche égyptienne qu'il craignait et détestait à la fois, est devenu pour les Frères musulmans, un nouveau Farouk manipulé par le nouveau colonialisme américain. «Bien plus pourri que Farouk», m'a dit des Égyptiens scandalisés, faisant référence à ses richesses et à son goût du luxe. Mais pour ceux qui l'ont tué, la «pourriture» de Sadate prend une

connotation blasphématoire: Sadate s'est proclamé «le Président Croyant»; il ne s'appelait plus Anouar As-Sadate, mais Mohammed Anouar As-Sadate; il s'arrogeait ainsi le titre de calife, chef suprême de la communauté musulmane. Or, dans la doctrine de Hassan El-Banna, le calife (lorsque le califat sera restauré) pourra être «déposé», à tout instant, dès lors qu'il se sera mis en contradiction avec le Coran.

Il y a deux moments privilégiés dans l'assassinat de Sadate, le second dans la suite logique du premier, et tous deux révélateurs de la doctrine de la confrérie. Les assassins-libérateurs ont bondi devant l'étrader du Rais et on frappé, éliminant le coupable et le blasphémateur. Puis, les assassins se sont laissés capturer, ce qui leur permettait d'amorcer le second mouvement de l'opération globale: sauter à pieds joints dans l'enceinte du palais de justice et forcer les hommes de loi à ouvrir leur Coran et à la juger selon la loi islamique, avec, comme témoin, le peuple devant l'écran de télévision. L'opération a réussi. Même si le peuple n'est plus officiellement dans le coup, suite au décret de huis clos, les assassins peuvent être sûrs de l'impunité. Personne ne touchera à un cheveu de leur tête, surtout pas le nouveau Rais, Moubarak. En effet, qui des juges et des avocats oserait, dans ce cas précis, faire intervenir la législation non coranique? Et, dans le cas où on déciderait d'appliquer la loi coranique, qui se payerait le luxe d'interpréter certains extraits du Livre, lesquels, pris à la lettre et surtout dans l'éclairage de la «guerre sainte», peuvent permettre ce type d'assassinat? Et puis, il y a autre chose. Les assassins du rais forment la pointe du iceberg; pointe acérée et tranchante, «pure» comme du cristal. L'écraser risquerait de faire surgir à la surface une masse énorme qui pourrait bien submerger le pays. La sagesse politique dicte d'éviter comme la peste de mettre le feu à la mèche. C'est ce que fait Moubarak.

(à suivre)



◆ Ottawa

Le gouvernement canadien veut ainsi «sensibiliser l'URSS à la préoccupation partagée avec d'autres membres de l'Alliance devant l'attitude de Moscou à l'égard des événements en Pologne».

Dans un communiqué émis hier, M. MacGuigan fait valoir que «les mesures adoptées par le gouvernement canadien reflètent l'inquiétude du Canada devant le non-respect par la Pologne et l'Union soviétique des engagements politiques et moraux librement contractés par eux en application de l'Acte final d'Helsinki vis-à-vis des autres États participant à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe».

D'autre part, «le Canada, dit encore le ministre, continuera d'apporter au peuple polonais une forme d'aide qui encouragera un retour au renouveau et à la réforme dans ce pays. Il consentira en outre des crédits à la Pologne pour permettre à cette dernière de continuer d'acheter des céréales dans le cadre du présent accord céréalière à long terme».

Quelques heures avant cette annonce, le général américain Bernard Rodgers, commandant suprême des Forces alliées en Europe (OTAN), a déclaré à Ottawa en conférence de presse que la loi martiale ne reçoit l'appui que des «durs» en Pologne. Tout semble indiquer que la résistance grandit et que Solidarité s'organise, a déclaré en substance le général Rodgers, qui a indiqué en outre que l'OTAN allait surveiller de très près les manœuvres militaires soviétiques qui doivent avoir lieu bientôt près de la frontière soviétique.

L'expérience de Prague en 1968 a démontré, a-t-il dit, que des manœuvres d'exercices peuvent rapidement devenir autre chose. Le général a conclu que l'OTAN doit agir de manière à ne pas être prise par surprise et à avoir mis au point «les mesures défensives nécessaires».

◆ Montréal

Me Fontaine a noté que dans le cas d'une première offense, le tribunal imposait habituellement une amende. Les antécédents de l'accusé et sa capacité de payer l'amende entrent en ligne de compte, a-t-il ajouté. M. Charron devra répondre à l'accusation de vol de marchandise d'une valeur de moins de \$200.

M. Charron occupait le poste de leader du gouvernement à l'Assemblée nationale depuis 1978. Il a détenu aussi le portefeuille des Affaires parlementaires. Il fait partie de l'équipe des sept premiers députés du Parti québécois élus en 1970.

Depuis, il représente la circonscription montréalaise de Saint-Jacques et on lui reconnaît de grands talents d'orateur.

Le conseil exécutif du Parti québécois de Saint-Jacques a donné dès hier soir son appui et sa confiance à M. Charron et souhaité «qu'il demeure notre représentant à l'Assemblée nationale».

«Il a toujours su défendre nos intérêts avec rigueur et assiduité. C'est le gage pour nous de son intégrité politique. Malgré ce geste malencontreux, nous lui réitérons notre amitié, notre confiance et notre appui».

À Québec, des députés libéraux savaient depuis un moment déjà que des accusations de vol à l'échelle seraient portées contre M. Charron.

Le whip de l'opposition officielle, M. Michel Pagé, a indiqué hier qu'il

avait entendu des rumeurs à ce sujet dès le 9 février, et qu'il avait préféré ne pas y croire. Le député libéral d'Arcy-McGee, M. Herbert Marx, a fait savoir qu'il avait eu vent de cette affaire il y a une semaine, mais qu'il avait plutôt cru qu'il s'agissait d'un potin.

Le leader du Parti libéral, M. Claude Ryan, a déclaré aux journalistes, après la démission de M. Charron, que ce dernier bénéficiait de la présomption d'innocence tant qu'il n'avait pas été reconnu coupable. Même si M. Charron est un homme public, a-t-il ajouté, il s'agit nettement d'une affaire privée. Ce délit, a souligné M. Ryan, n'a pas été commis par M. Charron dans l'exercice de ses fonctions au sein du gouvernement.

«Les politiciens doivent avoir un minimum de retenue et de décence dans ces circonstances», a dit encore le chef du PLQ.

Les députés libéraux ont expliqué hier qu'ils craignaient que cette affaire n'entache de façon très sérieuse la réputation de l'Assemblée nationale au Canada et à l'étranger, déjà secouée par le «scandale» des films pornographiques.

On laissait entendre à Montréal hier que c'était la direction des magasins Eaton à Toronto qui aurait décidé de porter une accusation contre M. Charron, bien que la direction du magasin Eaton du centre-ville, où le larcin aurait été commis, aurait décidé de ne pas porter d'accusation.

Selon un porte-parole de la police de la CUM, M. Charles Poxon, c'est un employé du magasin qui a porté plainte, et non le magasin. La maison Eaton a refusé de commenter l'affaire hier, pas plus qu'elle n'a commenté l'évacuation du magasin du centre-ville qui a été rendue nécessaire hier après-midi après un appel anonyme disant qu'une bombe ferait explosion dans le magasin à 15 h.

Des policiers de la CUM, de la CTCUM et les pompiers de la ville de Montréal, ont fouillé le magasin de fond en comble, et n'ont rien trouvé.

◆ Entraïdistes

culiers du plan Dugal;

■ donner suite aux résultats du vote du 14 février, en posant un certain nombre de gestes administratifs.

Outre l'affaire Charron et le débat sur les caisses d'entraide, les travaux de l'Assemblée nationale ont été marqués par une intense période de questions et par une manifestation organisée par les chauffeurs de taxi. Les contestataires avaient pris place dans les galeries des visiteurs et se sont mis à invectiver députés et ministres du gouvernement Lévesque. En leur nom, le député libéral de Jeanne-Mance, M. Michel Bissonnet, a interrogé le ministre des Finances sur les intentions du gouvernement concernant les hausses de primes d'assurances des propriétaires de taxi. Insatisfaits des réponses de M. Parizeau, ils l'ont chahuté du haut des galeries. Le président de l'Assemblée a dû suspendre les travaux de la Chambre pour permettre aux gendarmes de faire maison nette.

Le ministre du Travail, M. Pierre Marois a également fait face aux questions de l'opposition à propos de la violence qui a éclaté sur les chantiers du gazoduc. Enfin, le premier ministre, M. René Lévesque, a réitéré la promesse que ce printemps encore les résidents de Richmond soient victimes des inondations.

En soirée, le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, a soutenu que la solution mise de l'avant plus tôt par le ministre Parizeau «confirmait la tendance au fractionnement et au morcellement du mouvement des caisses d'entraide».

M. Ryan s'est également posé des questions face à la viabilité d'un mouvement qui a vu ses institutions diminuer des deux tiers et qui ne comptera plus que 26 caisses.

Le chef de l'opposition estime également que le plan du ministre est «injuste» en mettant sur un pied différent les caisses d'entraide qui ont approuvé le plan Dugal le 14 février et celles qui auront à se prononcer de nouveau le premier mai.

M. Ryan a longuement parlé en faveur d'une «solution intégrée» pour les caisses, en collaboration si possible avec le Mouvement Desjardins.

Cette solution devrait favoriser également le caractère et la vocation particulière des caisses d'entraide.

◆ Service

pens des provinces dans son budget, non plus que d'une dernière offre faite à la conférence des premiers ministres par M. Trudeau.

D'après les documents déposés hier aux Communes par M. Johnston, les paiements aux autres paliers de gouvernement augmentent de 4,9% seulement, c'est-à-dire une baisse réelle de 6 à 7% par rapport aux taux d'inflation prévus pour l'année prochaine. Les seuls postes qui augmentent plus vite que l'inflation dans ce budget sont ceux de la dette publique et ceux de la défense nationale.

Le nombre des fonctionnaires augmente de moins de 1% et le gros des augmentations se concentre: le ministère de l'Énergie, près de 450 fonctionnaires de plus pour administrer le programme énergétique, sur la Gendarmerie royale, 434 postes supplémentaires, le ministère des Transports, 375 postes affectés surtout au contrôle aérien et 226 au ministère du Revenu. Le gouvernement commence également cette année un programme d'augmentation du personnel militaire d'un demi-millier par année.

Enfin les prévisions budgétaires déposées hier ne tiennent pas compte de la réorganisation administrative, notamment de la décentralisation du gouvernement fédéral dans les provinces, de l'amalgamation de plusieurs ministères, ni de la création d'un service de sécurité nationale.

Voici les points saillants des principaux postes budgétaires:

■ **Énergie:** le gouvernement prévoit dépenser l'an prochain \$246 millions pour le programme de remplacement du mazout, et \$262 millions pour le programme d'économie d'énergie. Le mystère le plus complet demeure sur le programme d'indemnisation pétrolière: l'an prochain, les subventions aux raffineries de l'est — pour compenser la différence entre le prix mondial et le prix canadien — ont baissé de plus de \$2 milliards. En effet, le prix canadien a augmenté tandis que le prix mondial diminuait. Or, la taxe qui finance le fonds est toujours de 22,5 cents le gallon d'essence alors que le gouvernement avait promis de la baisser si le Fonds obtenait plus de revenus que nécessaire. Le programme énergétique semble d'ailleurs être la vache à lait du gouvernement puisqu'il rapportera l'an prochain \$8,34 milliards de recettes et l'enveloppe énergétique ne coûtera que \$2,9 milliards, et encore si on utilise la totalité des réserves de \$1,6 milliard pour un programme même pas encore présenté au Parlement.

■ **Expansion industrielle:** le ministère de l'Industrie augmentera de \$41 millions son programme de productivité de l'in-

◆ Charron

politique. «Je veux vous assurer du plus profond de moi que dans l'exercice des responsabilités que vous m'avez confiées depuis cinq ans, l'ombre de la malhonnêteté ou du profit personnel n'ont jamais plané sur mes décisions».

Dès la reprise des travaux à l'Assemblée nationale, hier après-midi, le premier ministre a désigné un remplaçant à M. Charron, le député de Vanier et ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, est nommé leader parlementaire (il était déjà leader adjoint) et la Chambre n'a pas eu à commenter les circonstances qui entourent le départ de M. Claude Charron de l'équipe ministérielle.

«Ce geste n'a été ni prémédité, ni calculé», a confié M. Charron. «Il y a donc des circonstances atténuantes que mon procureur évoquera».

Que s'est-il passé au juste chez Eaton ce samedi 30 janvier 1982? M. Charron donne sa version: «J'en avais choisi deux (vestons), j'en avais un sur le dos et j'ai payé celui que j'avais sur le bras. J'ai failli déclarer que celui que j'avais sur le dos, je venais également de le prendre... je n'ai pas pensé parce que je testais une facilité idiote».

La sécurité du magasin veillait au grain et Claude Charron fut prié d'attendre dans une salle tandis que devaient trois agents. «Il n'y a pas eu de négociation... j'ai attendu leur verdict», dit le ministre qui, lorsqu'on lui a permis de quitter le magasin, a dit «merci de cette sollicitude».

Une révision de la décision par d'autres instances de Eaton, a mené à la visite d'un huissier chez le ministre, le 22 février. La comparaison a lieu ce matin en Cour municipale de Montréal, le chef de la sécurité chez Eaton, M. A.M. Ram, ne répondait pas au téléphone, hier.

Pour M. Claude Charron, homme politique, les conséquences de ce fait divers sont énormes: «Tout ce que j'ai, je l'aurais donné pour ne pas être devant vous ce matin» ont été ses premières paroles avant de lire les 25 lignes écrites en guise de lettre de démission.

Chute de revenu immédiat puisqu'il passe d'un traitement de ministre (\$74.000) à celui de simple député (\$42.000); carrière momentanément compromise, même si les précédents existent de députés ou de sénateurs assignés à comparaître pour divers délits, puis acquittés. Pour l'homme politique comme pour le citoyen, la présomption d'innocence existe mais il est difficile de taire l'impact qu'a sur l'Assemblée nationale la décision de M. Charron de se retirer du conseil de ministres où il était, après l'ex-ministre, M. Robert Burns, le plus au fait du fonctionnement des affaires courantes dans les ministères et à l'Assemblée.

Les péquistes n'ont pas voulu commenter ce départ. L'organigramme est légèrement modifié et M. Jean-François Bertrand occupe désormais la banquette immédiatement à la droite du chef du gouvernement. Le chef libéral s'est dit peiné face à cette «affaire personnelle» qui afflige M. Charron.

De l'éthique et de son application à la politique et au journalisme, Claude Charron disait (22 décembre 1981) qu'elle était une «guillotine à deux tranchants» s'abattant dans un sens ou dans l'autre des qu'on la brandit.

Près de sept années dans l'opposition, face au gouvernement libéral dirigé par M. Robert Bourassa, ont appris à Claude Charron que «quand on avance des choses, il faut être pas mal sûr de ce qu'on avance». D'où l'insistance qu'il a mise à faire rétablir sa réputation face aux faits allégués par le réseau TVA.

La candeur et le flot de détails qui caractérisaient hier cette confession d'un homme politique sont proportionnelles à son chagrin face à son chef («c'est mon plus douloureux remords»). Cette «action irréfléchie», Claude Charron souhaite qu'elle lui soit pardonnée par les votants du comté de Saint-Jacques dont il sollicite la «compréhension nécessaire».

Quatre fois élu député de Saint-Jacques depuis 1970, M. Charron a déjà été ministre délégué à la Jeunesse aux Loisirs et aux Sports, et ministre responsable de la Régie des Installations olympiques. De 1976 à 1978, il a été leader parlementaire adjoint du gouvernement, et jusqu'à hier, leader parlementaire. Au nombre des

dossiers auxquels l'opposition a voulu associer le nom du député de Saint-Jacques, il y eut celui de la Fête nationale où certains comités organisateurs ont connu des déficits importants: sur ce point, une enquête du vérificateur général est toujours en cours mais ni M. Charron ni le ministre responsable du dossier, M. Lucien Lessard, n'acceptent les accusations de favoritisme lancées par l'opposition libérale.

24 février

par la PC et l'AP

1981: un détachement de gardes civils espagnols envahit les Côtes, dans le cadre d'une tentative de coup de force qui échoua;

1979: les Chinois s'emparent d'une troisième capitale provinciale dans la région frontalière du Nord-Vietnam et occupent, dit-on, la ville stratégique de Lang Son;

1977: Washington annonce que les États-Unis vont réduire leur aide à l'Argentine, à l'Uruguay et à l'Éthiopie par suite de violations des droits de l'homme dans ces pays;

1973: Israël reconnaît une responsabilité partielle dans l'incident au cours duquel un avion de ligne libyen a été abattu au-dessus du Sinaï et qui a fait 106 morts;

1970: trente morts dans une avalanche à Freckingen, dans le sud-ouest de la Suisse;

1962: vague de terrorisme à Alger: 25 morts au moins;

1945: Ahmed Pacha, premier ministre égyptien, est assassiné après avoir annoncé que son pays déclarait la guerre à l'Allemagne. Les Américains libèrent Manille des Japonais;

1922: Landru, accusé de l'assassinat de 10 femmes, monte à l'échafaud à Versailles;

1920: organisation du Parti national-socialiste en Allemagne;

1658: l'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre;

1530: Charles-Quint est couronné empereur du Saint-Empire et roi d'Italie par Clément VII à Bologne; ce sera le dernier couronnement impérial par un pape;

1525: les Espagnols, qui utilisent des mousquets pour la première fois, mettent en déroute les Franco-Suisses à Pavie (Italie). Le roi de France François 1er est fait prisonnier et 14.000 hommes sont tués;

Il s'est né un 24 février: l'écrivain allemand Wilhelm Grimm (1786-1859); l'écrivain irlandais George Moore (1852-1933).

AUJOURD'HUI

Le Service pédagogique de l'UdeM offre un atelier sur «La créativité» animé par M. Jacques Derome à 8 h 30, salle 430, 5858, rue Côte-des-Neiges.

■ «L'approche du malade psychiatrique», tel est le thème d'un séminaire organisé par le département de nutrition de l'UdeM, et animé par Mme Michèle Bélanger, psychiatre, à midi 30, salle 3070 du pavillon Marguerite-d'Youville.

■ M. Jean-Marc Elia donnera une conférence au Centre diocésain de Hull, 115, rue Carillon dans le cadre d'une série de rencontres régionales organisées par l'Entraide missionnaire.

■ La famille des sciences de la gestion de l'UQAM vous invite à un cycle de conférences-midi, dont le thème est «La gestion au Québec». M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) parlera de «l'accréditation multipartite» et la PME québécoise à midi 15, pavillon Judith-Jasmin, 1455, rue Saint-Denis. Entrée libre.

■ Le Comité-logement Saint-Louis organise une soirée d'information et de promotion sur les coopératives d'habitation à but non lucratif, en collaboration avec l'Atelier d'habitation de Montréal et la Coopérative d'habitation l'Arche de Noé, à 19 h 30 au 350, rue Boucher. Pour info: 845-7679.

■ «La santé est une affaire de famille». Tel est le thème d'un projet conjoint de la Société canadienne de la Croix-Rouge et de l'Ambulance Saint-Jean et donné par le CLSC Pierrefonds. Ces cours débutent ce mercredi à 13 h 30. Pour info et inscription: 620-2074.

■ «Les économies d'énergie: programmes et possibilités», tel est le thème du

panel organisé par la Société pour le progrès de la Rive-Sud dans le cadre de ses déjeuner-causeries hebdomadaires et qui aura lieu à midi trente au restaurant Vieux Longueuil, 43 ouest, rue Saint-Charles. Pour info: 651-6570 ou 671-0255.

■ Le comité culturel de l'Association pour les droits de la communauté gaie du Québec organise une soirée de poésie en collaboration avec la «Place aux poètes» organisée par Janou Saint-Denis. L'événement aura lieu au Studio Altair, 2071 boul. Saint-Laurent, 3e étage, au-dessus du café La Licorne, dès 21 h. Pour info: 843-8671.

■ L'Institut de Yoga de l'Est vous invite à venir à une soirée d'information sur le yoga, relaxation-détente et la méditation à 19 h 30 au 8470 est, rue Hochelaga. Pour info: 351-7865.

■ La faculté de l'Éducation permanente de l'UdeM, dans le cadre de son programme «Les Belles Soirées et matinées», propose une série de rencontres intitulée «Paix, guerre, armement et désarmement» dont l'animateur sera M. Michel Fortmann, professeur à l'UdeM, et l'animatrice, Mme Solange Vincent, membre du groupe Voix des femmes. Les conférences se tiennent ce mercredi et les mercredis 3 et 10 mars à 19 h 30, 3200, rue Jean-Brillant. Pour info: 343-6090.

■ Collectes de sang de la Croix-Rouge, à Saint-Hubert, au Collège Édouard-Montpetit, école aérotechnique, 5555, Place de la Savane, de 10 h à 16 h; à St-Polycarpe, à l'École polyvalente Soulanges, de 14 h 45 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Laval, chez Deslauriers Automobile, 1201, boul. des Laurentides, de 14 h 30 à 20 h 30.



au jour le jour

■ Abitibi: profits en hausse

En 1981, Abitibi-Price a réalisé des profits nets de \$120 millions du \$5.37 par action ordinaire, contre \$91 millions en 1980 ou \$4.30 par action. Ses ventes ont atteint \$1.8 milliard, soit \$400 millions de mieux qu'en 1980. Pour le quatrième trimestre le profit net a été de \$23 millions au lieu de \$21 millions. Ces bons résultats s'expliquent par la demande en papier-journal et en pulpe. Les produits forestiers et les produits de construction ont subi des pertes. L'année 1982 sera plus difficile, car les expéditions de papier-journal baisseront.

■ Duhaime en Europe

Le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. Yves Duhaime, a entrepris une tournée en Europe dans le but de vanter les avantages de l'amiante. Cette tournée s'inscrit dans le cadre de la campagne de «réhabilitation» de ce minéral, dont la réputation a pris un sérieux coup au cours des dernières années. M. Duhaime tentera de prouver que l'amiante n'a aucun effet nocif sur la santé. Un symposium mondial sur l'amiante aura lieu à Montréal du 24 au 27 mai. Québec mise sur l'amiante, puisqu'il a acheté la société Asbestos à un prix d'or.

■ Hermes investit au Québec

La firme multinationale Hermes Precisa International, de Suisse, a annoncé qu'elle offrira bientôt aux petites et moyennes entreprises du Québec un service complet de logiciel. Selon les données existantes, seulement 3% des PME québécoises sont informatisées. Hermes Precisa fabrique, entre autres, dans ses usines de Suisse et du Brésil, des machines à écrire électroniques. Ses activités au Québec créeront 25 emplois.

■ En raccourci

Falconbridge Copper n'emet pas de dividende trimestriel... La balance des paiements de l'Allemagne passe d'un excédent de 5 milliards de marks (\$2.5 milliards) en décembre à un déficit de 2.9 milliards de marks (\$1.5 milliard) en janvier... **Soquem** ouvrira deux bureaux régionaux en Abitibi: Noranda et Val d'Or... **L'Ontario** offre \$200 millions en déductions 15.75% pour trente ans sur le marché américain... **ABC** déclare des profits inchangés pour 1981: \$146 millions... **Drummond McCall** a fait \$1.7 million de pertes au quatrième trimestre et son profit de 1981 tombe à \$430,000... Le Canadien National fait à nouveau crédit à **Cast** après que les propositions de redressement de cette dernière aient semblé plaire aux actionnaires... Les cadres de **MacMillan Bloedel** verront leurs salaires réduits de 10 à 15%... **Northern Telecom** a lancé un nouvel autocommutateur privé numérique pour PME, le SL-1M... Marie-Agnès Thellier

Le dollar sous les 82 cents américains

(Par CP, AFP, Reuter) — Pour la première fois en six mois, le dollar canadien est descendu hier sous les 82 cents américains, terminant la journée à 81.97 cents US, en baisse de 15 centimes par rapport à lundi.

Les cambistes attribuent cette pression à la baisse sur le dollar canadien par la remontée générale du dollar américain par rapport à la plupart des devises internationales, entraînant ainsi une vente massive de dollars canadiens.

Un analyste a toutefois une autre théorie.

«La principale raison qui explique la baisse du dollar canadien vient du fait que le marché craint que le gouvernement laisse descendre le dollar à 75 cents américains», déclare M. Azim Haje, de Nesbitt Thompson Bongard.

Si Ottawa laissait ainsi le dollar se dévaluer, cela permettrait aux taux d'intérêt de baisser «pas mal, peut-être jusqu'à 14%», a dit M. Haje. «Je ne crois pas personnellement à cette théorie, mais il faut toutefois en tenir compte vu cette chute du dollar», a-t-il ajouté.

La valeur externe de notre devise a touché hier son niveau le plus bas depuis août dernier, alors qu'elle avait atteint 80.43 cents US avant de remonter jusqu'à 84 cents il y a trois semaines.

Du côté du dollar améri-

cain, une reprise sensible a été enregistrée à New York hier, malgré une réduction d'un demi-point du taux d'intérêt de base des banques américaines.

Cette reprise a été attribuée à une réaction technique après le récent retrait de la devise américaine ainsi qu'à une certaine tension sur le marché de l'Eurodollar.

La devise américaine a clôturé à 2.3630 marks contre 2.3435 lundi, à 1.8720 franc suisse contre 1.8640 et à 6.0300 francs français contre 5.9970.

L'or, pour sa part, après être tombé à \$359 l'once en cours de séance, a terminé la journée à \$363.40 contre \$363.80 la veille.

Les taux d'intérêt de base sont revenus hier à 16.50% après avoir monté à 17% pendant une semaine.

La plupart des grandes banques américaines se sont en effet alignées sur la décision prise dans ce sens par la Citibank, qui a été la première à annoncer sa décision, suivie par la Bankers Trust et la First National Bank qui sont respectivement les huitième et neuvième banques américaines. Manufacturers Hanover (no 4), Morgan Guaranty (no 5), Chemical (no 6), Continental Illinois (no 7), Marine Midland (no 13) et Irving Trust (no 14).

Dans le même temps, M. Paul Volcker, président du Federal Reserve Board, de-

mandait au Congrès de réduire les dépenses publiques et d'adopter un règlement des impôts supérieur à celui qu'a réclamé le président Reagan afin de permettre une réduction des taux d'intérêt.

Commentant la baisse des taux d'intérêt préférentiel, M. Volcker a déclaré aux parlementaires qu'il ne fallait pas accorder trop d'importance aux taux pratiqués durant une semaine donnée.

Il a par ailleurs indiqué que le Federal Reserve Board entendait persévérer dans sa politique de contrôle de la masse monétaire dans le but de réduire l'inflation.

Le reflux des «prime rate» fait suite à une importante diminution de la masse monétaire pour la dernière semaine de l'adjudication hebdomadaire de lundi par rapport à celle de la semaine précédente.

Le taux d'intérêt sur l'argent que se prêtent les banques entre elles au jour le jour a également marqué un recul progressif sensible à 13.25% hier contre quelque 16% mercredi dernier.

Cette détente sur les taux d'intérêt est attribuée principalement au recul de la masse monétaire et au sentiment que la Réserve fédérale a récemment injecté des capitaux dans le système bancaire.

D'après le Conseil des gens d'affaires du Québec

Même les PME efficaces ont besoin d'aide

par Marie-Agnès Thellier

La crise économique s'attaque maintenant aux entreprises efficaces dans des secteurs rentables et le gouvernement fédéral, dont les politiques sont à l'origine de cette asphy-

xie, doit faire sa part pour sauver les centaines de PME manufacturières menacées de mort.

Telle est l'opinion du Conseil des gens d'affaires du Québec qui voudrait qu'Ottawa participe avec le gouvernement du Québec au «Fonds

d'urgence» pour injecter de l'argent dans les entreprises bien administrées et jusqu'ici rentables. Il voudrait aussi que le gouvernement fédéral relance la construction par une réduction des taux hypothécaires.

Le président du Conseil, M. Pierre Tremblay, a souligné

hier en conférence de presse que la musculature économique du Québec était attaquée: «Dans un secteur industriel comme celui de la fabrication des ampoules électriques, dominé par trois grandes entreprises, quelques PME réussissent à faire concurrence, à gruger une part du

marché. La crise touche ces PME tandis que les grandes entreprises auront bientôt un quasi-monopole», a souligné M. Tremblay. «Au sortir du tunnel, c'est la population qui va payer», a-t-il ajouté, puisque la concurrence sera moindre.

M. Tremblay affirme que les politiques monétaires du gouvernement Trudeau font la promotion seulement des intérêts des grosses corporations et des institutions bancaires,

«du vieil establishment anglo-saxon». «La soi-disant lutte à l'inflation, justificatrice du niveau élevé des taux d'intérêt, sert en définitive la croissance de ceux qui appartiennent déjà aux lignes majeures et envoient au repêchage ceux-là, nombreux au Québec, qui manifestent le désir d'y accéder et qui ont le potentiel nécessaire», dit M. Tremblay qui voudrait d'urgence une action concertée de deux niveaux de gouvernements.

Le dernier budget fédéral est un pillage fiscal, selon John Bulloch

par Guy Deshaies

Le dernier budget fédéral qui vise à combattre l'inflation et à empêcher les échappatoires fiscales est, dans la réalité, un pillage fiscal aux dépens des petites et moyennes entreprises et un budget qui freine les investissements, contribuant ainsi non pas à ralentir l'inflation, mais à en accélérer le rythme.

Qualifiant le budget de M. Allan MacEachen de «fruit d'une poignée de technocrates incompetents», M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), qui regroupe près de 65,000 petites et moyennes entreprises au Canada, a émis cette sévère opinion, hier, à Montréal, devant quelque 300 délégués à la conférence na-

tionale de l'Association de l'industrie touristique du Canada.

Le président de la FCEI a rappelé que l'industrie touristique était surtout constituée de PME, dont la survie est toujours fragile à cause de la concurrence intense et des caprices d'un marché imprévisible et flou. M. Bulloch a déclaré que ces petites entreprises se «faisaient prendre dans un filet conçu pour capturer des gros requins». Il a ajouté que le Québec sera davantage touché par les nouvelles mesures fiscales d'Ottawa, parce que son économie reposait davantage sur la PME que sur la grande industrie.

Le conférencier, dont les propos ont été bien accueillis par les représentants de l'industrie touristique, a affirmé qu'il souhaitait réellement que le gouvernement se protège contre les évolutions fiscales, mais il s'est élevé contre le fait que, selon lui, il profite de l'occasion pour se constituer un fonds de \$10 milliards d'ici 1985 à même les poches des petites entreprises pour ensuite subventionner par dessus la tête des provinces à des fins politiques.

Au chapitre des propositions avancées par la Fédération, M. Bulloch répète que son organisme préconise l'abolition de toute augmentation de taxes pour la PME et pour les individus compte tenu, dit-il, de la charge déjà excessive des taxes multiples au Canada.

La seule façon, selon le président de la FCEI, de relancer l'économie et de combattre la montée de l'inflation est de stimuler l'investissement en

abaissant le taux d'intérêt actuel que personne ne peut concurrencer, d'où l'impossibilité d'emprunter pour se remettre en marche, et d'encourager la venue de capitaux étrangers.

Selon M. Bulloch, les politi-

ques fiscales canadiennes vont exactement à l'encontre des dernières recommandations du Fonds monétaire international pour contrer l'inflation et il souhaite que M. MacEachen produise un mini budget au printemps pour corriger la situation.



J.W. TREMBLAY



R.J. AYLMEYER

Ciments Canada Lafarge Ltée a le plaisir d'annoncer la nomination de M. J. W. Tremblay au poste de directeur — Ressources humaines, et celle de M. R. J. Aylmer au poste de directeur — Planification stratégique. Grâce à sa connaissance de la compagnie et du milieu où elle se situe, qu'il a acquise au cours de ses nombreuses missions, M. Tremblay saura accentuer l'importance d'une expansion constante des programmes consacrés aux ressources humaines de la compagnie. Les nouvelles fonctions de M. Aylmer consisteront à aider les cadres supérieurs à formuler les stratégies de CCL et à poursuivre leur planification pour l'ensemble de la compagnie. Ces deux nominations sont effectives depuis le 1er janvier 1982.

GROUPE OUMET — CORDON BLEU



M. Raymond Robert

M. Bernard Fortin

M. J.-Robert Oumet, président directeur général du Groupe Oumet — Cordon Bleu annonce la retraite de Monsieur Raymond Robert, vice-président et secrétaire de Les Entreprises J. René Oumet Ltée. Toute l'équipe de direction désire exprimer publiquement à M. Raymond Robert sa chaleureuse contribution humaine et professionnelle tout au long de sa carrière avec le Groupe Oumet — Cordon Bleu.

M. Bernard Fortin, fondateur de Produits Alimentaires Freddy de St-Hyacinthe, succède à M. Raymond Robert à titre de vice-président et secrétaire corporatif des compagnies du Groupe Oumet — Cordon Bleu.

Le Groupe Oumet — Cordon Bleu comprend entre autres: Cordon Bleu International Ltée; J. René Oumet Ltée; Aliments Freddy; Produits Alimentaires Gaëz; Corporation d'Aliments Buffet.

Les Entreprises J. René Oumet Ltée, société de gestion, poursuit son programme dynamique d'investissements, de prise de participation et d'acquisitions.

cartes d'affaires

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

SECTECH
Secrétariat technique
et informatique
• traitement de textes
• traitement de fichiers
• dactylographie
• photocopie
• révision, rédaction,
adaptation
Pour informations:
768-7871

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec
Montréal
Ottawa
Toronto
Calgary
Edmonton
Vancouver
Rimouski
Trois-Rivières
Sherbrooke
Saint-Hyacinthe
Gatineau
Kitchener
Sept-Îles
Matane
Gaspé
Coaticook
Amos
Hinton

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE
NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD D'ORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1P3. TÉL.: 866-9671
HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY
PIERRE LAPOINTE
GÉRARD DUCHARME
E. BRUZE-MODEL
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST
LUCIE HOUE
HÉLÈNE DRAPEAU
NORBERT SPORNS
JAMES T. TAYLOR
DANIELLE DROLET
ESTHER RHEAUME
JOHANNE MASSON
LUC MILLETTE

LE REER SANS FRAIS

■ Un régime enregistré d'épargne-retraite n'entraînant absolument aucun frais.
■ Renseignez-vous sur la possibilité de transférer votre présent REER à notre régime.

■ Option Épargne à 14% avec intérêts crédités semi-annuellement. Taux passible d'une révision trimestrielle.
■ Écrivez, téléphonez (à frais virés) ou passez à notre succursale pour obtenir une brochure de 16 pages et un nécessaire REER.

■ Montréal: 612, rue Saint-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 ■ Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

— MÈMBRE —
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS
DU CANADA



CID et PME, deux symboles qui grandissent ensemble!

CRÉDIT INDUSTRIEL
DESJARDINS INC.

Succursale
Rive-Sud:
6, boulevard Desaulniers
Bureau 300
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L3
Téléphone: (514) 465-0320
Ligne directe: 1-800-361-9136

Diversifiez votre marché, dit De Bané aux exportateurs

par André Bouthillier

Les gens d'affaires canadiens devront s'intéresser davantage au marché presque inexploité des quelque 130 pays pauvres et «à revenus moyens» du monde s'ils veulent augmenter leurs exportations, a déclaré hier, le ministre fédéral des Relations extérieures, M. Pierre De

Bané. Prenant la parole devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal, le nouveau titulaire en poste depuis le 12 janvier a expliqué qu'il était anormal que le commerce extérieur du Canada dépende autant du marché américain. «Cette concentration est attribuable, a-t-il dit, à une pa-

resse intellectuelle de nos gens d'affaires. Environ 70% de nos exportations sont en effet dirigées vers les États-Unis, 20% vers le Marché commun européen et seulement 10% vers les 130 autres pays du monde. Or cette puissance industrielle qu'est le Japon concentre 46% de ses exportations dans les pays en voie de développement. Même l'Europe transige plus avec ces pays qu'avec les États-Unis».

De retour d'un séjour en Tunisie et au Maroc, passé en compagnie d'une trentaine d'industriels canadiens, le ministre a demandé aux gens d'affaires d'offrir des prix plus compétitifs. «Un ministre nord-africain m'a affirmé qu'il lui était difficile d'acheter un produit canadien lorsque le produit français coûte 30% de moins. Soyez donc compétitifs et nous vous promettons de l'être au niveau du financement».

M. De Bané a fait état de la baisse de la position concurrentielle du Canada sur les marchés étrangers. «Ainsi, a-t-il souligné, la part de notre pays dans le commerce mondial a été réduite de 1% (de 3,8 à 2,8%) au cours de la dernière décennie».

Selon le ministre, les industriels canadiens ne semblent pas très motivés à exporter vers de nouveaux marchés. Il a raconté qu'une entreprise avait réussi à vendre à des Africains des moteurs hors-bord pour leurs pirogues, mais qu'elle n'avait

pas offert de services d'entretien par la suite. Résultat: des Japonais ont obtenu le deuxième contrat...

D'autre part, sur les 14.200 appels d'offres pour des biens d'équipement passés par la Banque Mondiale en 1981, les Canadiens n'ont présenté que 258 soumissions. Selon M. De Bané, il est difficile avec ces chiffres de se plaindre que le Canada n'a pas sa juste part. Pour chaque dollar qu'on donne à la Banque Mondiale, on reçoit trois ou quatre sous, a-t-il indiqué.

Par ailleurs, le député de Matapédia-Matane s'est dit «insulté» en tant que francophone du qualificatif d'«ordure» donné récemment à la loi 101 par l'homme d'affaires montréalais Ted Tilden. Celui-ci avait prononcé un discours percutant sur la même tribune, trois semaines avant le ministre.

Toutefois, M. De Bané a soutenu que les critiques de la loi 101 par M. Tilden étaient grandement justifiées. «Tout Québécois bien né veut que sa province soit de plus en plus française et que sa langue soit la première. Mais j'ajoute qu'il n'est pas nécessaire de devenir tatillon».

«Les francophones ne forment que 2,5% de la population nord-américaine, a-t-il ajouté. Montréal, en raison de sa vocation internationale, ne mérite pas la loi 101. Cette ville ne peut pas être exclusivement francophone. Montréal ne peut pas être Granby».

LA MÉTÉO

Une perturbation sur le Labrador ce matin accompagnée d'un front froid orienté nord-sud affecte les régions les plus à l'est aujourd'hui. Une crête de haute pression se bâtit derrière ce système apportant des vents modérés de l'air froid et un dégel. Une dépression au sud du Lac Michigan ce matin se situera au sud du Lac Érié ce soir. Cette dépression annuagiera les régions de l'ouest ce soir.

MONTREAL

Aujourd'hui ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Maximum de -7 à -9. Aperçu pour jeudi: dégel.

Lever du soleil: 6 h 42
Coucher du soleil: 17 h 34

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé, maximum moins 15. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et froid.
Réservoirs Cabonga, Gouin: ensoleillé, vent modéré, maximum moins 15. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et froid.
Pontiac, Gatineau, Lévesque: ensoleillé, ennuagement en fin de journée, maximum moins 12. Aperçu pour jeudi: dégel.

Laurentides: ensoleillé, ennuagement en fin de journée, maximum moins 15. Aperçu pour jeudi: dégel.

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé, ennuagement en fin de journée, maximum moins 12. Aperçu pour jeudi: dégel.
Outaouais: ensoleillé, ennuagement en fin de journée, maximum moins 9. Aperçu pour jeudi: dégel.
Québec, Estrie, Beauce: ensoleillé, vent modéré, maximum moins 8. Aperçu pour jeudi: dégel.
Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux, vent modéré, maximum moins 8. Aperçu pour jeudi: ensoleillé et froid.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie: dégel en matinée, ensoleillé par la suite, vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h, maximum moins 10. Aperçu pour jeudi: ensoleillé, ventoux et froid.
Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé, vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h, maximum moins 12. Aperçu pour jeudi: ensoleillé, ventoux et froid.
Gaspé, Parc Forillon: nuageux avec quelques chutes de neige en matinée, dégel en journée, vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h, maximum moins 8. Aperçu pour jeudi: ensoleillé, ventoux et froid.

Basse-Côte-Nord, Anticosti sauf Blanc-Sablon: nuageux avec quelques chutes de neige, dégel partiel en fin de journée, vent du nord-ouest de 30 à 50 km/h, maximum moins 10. Aperçu pour jeudi: ciel variable et ventoux.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)			
TEMP.	MIN.	MAX.	
Vancouver	Pluie	1	6
Victoria	Pluie	1	6
Edmonton	Pluie	-25	-18
Calgary	Pluie	-20	-14
Regina	Ensoleillé	-35	-26
Winnipeg	Ensoleillé	-20	-12
Toronto	Ensoleillé	-6	3
Ottawa	Ensoleillé	-19	-9
Québec	Ensoleillé	-18	-9
Halifax	Ensoleillé	-7	-4
Fredericton	Ensoleillé	-13	-8
Charlottetown	Ensoleillé	-10	-7
St-Johns	Neige	-2	2

ÉTATS-UNIS

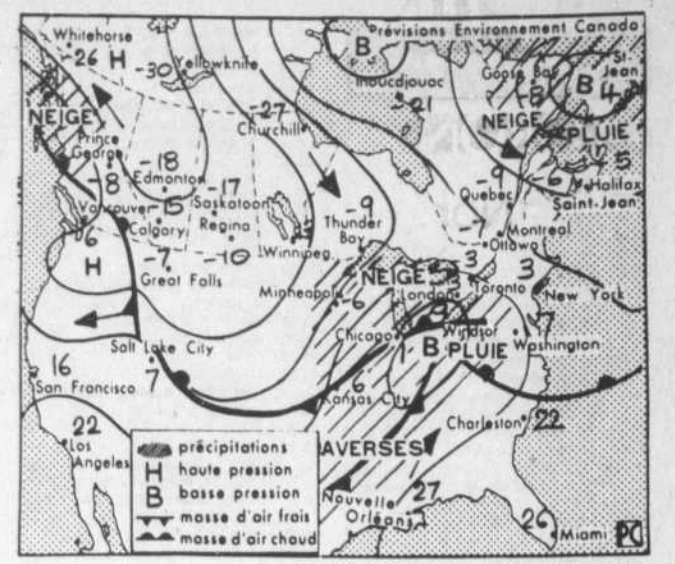
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)			
TEMP.	MIN.	MAX.	
Albany	Neige	15	25
Atlanta	Part. nuageux	47	76
Atlantic City	Pluie	30	38
Boston	Part. nuageux	22	32
Buffalo	Nuageux	15	36
Burlington	Nuageux	5	22
Charlotte NC	Part. nuageux	42	64
Chicago	Ensoleillé	46	74
Cleveland	Neige	30	30
Beau	Pluie	32	41
Dallas	Ensoleillé	57	78
Denver	Part. nuageux	17	46
Detroit	Neige	23	34
Hartford	Part. nuageux	17	32
Honolulu	Ensoleillé	67	80
Houston	Part. nuageux	60	81
Kansas City	Nuageux	32	40
Las Vegas	Ensoleillé	43	70
Los Angeles	Beau	58	74
Miami Beach	Ensoleillé	58	78
Minneapolis	Neige	18	22
New Orleans	Part. nuageux	60	82
New York	Nuageux	29	37
Norfolk, Va	Nuageux	38	60
Oklahoma City	Ensoleillé	41	55
Orlando	Ensoleillé	44	60
Philadelphia	Pluie	29	40
Phoenix	Nuageux	56	76
Pittsburgh	Pluie	31	40
Portland Me	Part. nuageux	13	32
Portland Or	Pluie	37	49
Reno	Ensoleillé	17	52
Tampa	Ensoleillé	75	85
Salt Lake City	Beau	25	45
San Diego	Part. nuageux	57	67
San Francisco	Beau	43	60
Seattle	Pluie	34	46
Spokane	Nuageux	23	35
Syracuse	Nuageux	15	38
Tulsa	Nuageux	43	51

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)			
TEMP.	DEGR.	HEURE	
Aberdeen	Nuageux	7	13 h
Amsterdam	Brumeux	3	13 h
Ankara	Pluie	7	15 h
Athènes	Nuageux	11	14 h
Auckland	Part. nuageux	21	Minuit
Beyrouth	Part. nuageux	17	14 h
Berlin	Pluie	0	13 h
Bombay	Nuageux	2	13 h
Bruxelles	Pluie	3	13 h
Buenos Aires	Part. nuageux	2	13 h
Cairo	Pluie	19	13 h
Casablanca	—	—	13 h
Copenhague	—	—	13 h
Dubai	Brumeux	3	14 h
Génève	Nuageux	3	14 h
Jérusalem	Nuageux	8	13 h
Lisbonne	Pluie	11	13 h
London	Brumeux	4	13 h
Madrid	Nuageux	7	15 h
Malte	Part. nuageux	15	17 h
Moscou	Nuageux	-4	13 h
New Delhi	Pluie	20	13 h
Nice	Pluie	4	13 h
Oslo	Neige	-7	13 h
Paris	Part. nuageux	5	14 h

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)			
TEMP.	MAX	MIN	
Acapulco	—	—	—
Barbados	—	—	—
Caracas	—	—	—



Freeport	—	—	—	Stockholm	Clair	-4	13 h
Guadalajara	—	—	—	Tokyo	Nuageux	8	21 h
Guadeloupe	—	—	—	Tunis	Nuageux	14	13 h
La Havane	—	—	—	Vienne	Brumeux	-2	13 h
Kingston	—	—	—	Varsovie	Nuageux	1	13 h
Montego Bay	—	—	—				
Mexico	—	—	—				
Monterrey	—	—	—				
Nassau	—	—	—				
San Juan	—	—	—				
San Juan	—	—	—				
Trinidad	—	—	—				

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	-10	-3
Normale	-12	-3
Records	-32 (1972)	13 (1981)

PRÉCIPITATIONS*

(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)			
	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)	
Hier	0	0,2	
Ce mois-ci	0,3	32	
Normale de ce mois	23	55	
Cette année*	21	165	
Normale pour l'année	707	240	

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	25
Ce mois-ci	504
Normale pour ce mois	865
Cette saison	3222
Normale au 28 février	2503

*Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Marketing et vente

Nous sommes une compagnie de consultants en ordinateur, bien établie et en pleine expansion, au service des départements informatiques du gouvernement et de l'industrie privée.

Nous recherchons une personne bilingue, ambicieuse et dynamique pour établir des relations avec le personnel dirigeant de grandes multinationales, pour agrandir nos services et accroître notre part du marché.

Formation en informatique et expérience de vente sont exigées.

Excellent salaire ainsi que des possibilités d'avancement et des bénéfices marginaux.

Envoyer résumé en toute confiance à:

Directeur général
1, Westmount Square
suite 240
Montréal, Québec. H3Z 2P9

ou appeler: 935-6222

Le Cégep de Saint-Laurent

AVIS DE POSTE VACANT

Coordonnateur des services du personnel

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

Le coordonnateur des services du personnel comporte l'ensemble des fonctions requises pour la coordination, la supervision, l'évaluation, la recherche et le développement des activités et des ressources ayant trait aux programmes de l'organisme dans divers secteurs ou sous divers aspects de la gestion du personnel dont, entre autres, le recrutement et la sélection du personnel, les relations de travail, l'évaluation et le perfectionnement.

Le coordonnateur des services du personnel agit sous l'autorité du secrétaire général.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié notamment en Relations Industrielles, administration, option personnel;

— Cinq (5) années d'expérience pertinente.

TRAITEMENT:

Selon la politique administrative et salariale des cadres et gérants des Collèges.

De \$29,938 à \$44,113 au 1er avril 1982.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature au plus tard, le 11 mars 1982 à 16 h 30 à l'adresse suivante:

Cégep de Saint-Laurent
a/s du Secrétaire général
Concours numéro: 82C-001
625, boul. Ste-Croix
St-Laurent, P.Q.
H4L 3X7

TRADUCTEUR-RÉVISEUR

La Commission de la Fonction publique sollicite des candidatures aux postes de traducteurs-réviseurs en vue de remplir les vacances actuelles et futures. Les demandes présentées seront étudiées et celles des candidats qui répondent aux exigences minimales de l'emploi seront classées dans un répertoire courant à partir duquel les postes vacants actuels et futurs seront comblés.

Le titulaire devra assurer l'encadrement d'autres traducteurs moins expérimentés en révisant et en évaluant leur travail ainsi qu'en les consultant sur l'emploi de la grammaire et de la terminologie. Il devra participer à la traduction et à la révision vers le français de documents hautement complexes. Il pourra être appelé également à remplir des fonctions administratives ou autres fonctions connexes.

Le candidat travaillera sous la surveillance générale du Chef de Section mais jouira d'une grande autonomie dans l'exercice de ses fonctions. Le travail est vérifié au moyen de rapports et d'entrevues.

La personne choisie devra détenir un diplôme universitaire de préférence avec spécialisation en traduction et une grande expérience de la traduction de l'anglais au français; ou l'équivalent en expérience et en formation. Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle. Ce poste se situe au Ministère de l'Approvisionnement et des Services à Fredericton et offre une salaire jusqu'à \$33,852 par année, selon la formation et l'expérience.

Les demandes doivent nous parvenir au plus tard le 4 MARS 1982 en référant au numéro de concours NB 81-DE-293.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Pièce G-17, édifice du Centenaire
Case postal 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Ouvert également aux hommes et aux femmes



LE CHAMEAU, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME!

Le chameau ne peut supporter la vue d'une pompe à essence sans qu'aussitôt une envie irrésistible de la mordre ne s'empare de lui! Fidèle et économique, le chameau protège son maître contre toutes dépenses exorbitantes, contre tout abus financier. Par sa grande sobriété, par son faible coût d'entretien et sa grande robustesse, le chameau s'avère le plus fidèle compagnon du consommateur averti en 1982. C'est pourquoi nous le déclarons d'emblée le meilleur ami de l'Homme!

Une solide garantie

Chaque chameau est garanti par le programme de protection de l'acheteur American Motors: une garantie complète de 12 mois ou 20.000 kilomètres qui prévoit même le remboursement de certains frais en cas d'ennuis mécaniques lors d'un voyage.

Un réseau à la hauteur

Venez voir et essayer le chameau de vos rêves chez l'un des nombreux concessionnaires Renault/AMC présents partout au Québec... ce sera peut-être pour vous le début d'une longue et solide amitié!



Renault 5

RENAULT
American Motors

TELEVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 L'église en papier
9.30 Animagerie
9.45 Tape-lambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-express

"Être femme dans son corps". Avec Martine Gagnon, gynécologue. "Trucs maison" avec Bernard Maurice.
Les grand-mères:
"Buckingham". Les vieilles gens de Buckingham évoquent le temps de leur jeunesse où la vie était plus naturelle et moins pressée.

11.30 Un animal des animaux:
"Les poissons tropicaux". Série documentaire réalisée par Lester et Jesse Cooper.
La route de l'amitié
Aventures.

12.25 Le téléjournal
13.30 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui
13.30 Les maladies psychosomatiques et leur traitement. Témoignages de spécialistes et de patients.

14.30 Le temps de vivre
14.30 Bobino
14.30 Salut santé
17.00 La chasse au trésor en hélicoptère
Jeu-questionnaire

18.00 Ce soir
18.00 Nouvelles du sport
18.00 Télé arts
18.00 Grizzly Adams
18.00 Aventures

20.00 Le temps d'un paix
Téléroman écrit par Pierre Gauvreau
Shogun
Série tirée du best-seller de James Clavell. Scénario: Eric Bercovic. Avec Richard Chamberlain et Toshio Mifune.

21.30 Noir sur blanc
Magazine d'information. Anim.: Denise Bombardier
Le téléjournal
Les nouvelles du sport

23.15 Les grandes aventures de l'Himalaya
Les premiers conquérants. Documentaires de Maurice Herzog, réalisés par Daniel Costelle. De la découverte des sommets de l'Himalaya par les Anglais aux XVIII^e et XIX^e siècles jusqu'à la victoire de Herzog et de Lachenal en 1950 à l'Annapurna.

0.15 Cinéma:
"Pauline et l'ordinateur" (Français). Comédie satirique réalisée par Francis Fehr, avec Bernard Tricot, Jacques Attali et René Moreau.
1.35 Fin des émissions.

CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure:
"La météo", "La ronde de nuit", "Évolution de l'actualité", "Le monde des enfants", "Les nouvelles artistiques", "La revue des médias".

9.30 Votre amie Suzanne:
Château II, "Mon nom est Malosso". 12 h 30, 16 h 00, 19 h 35, "Deux super dingues". 14 h 25, 17 h 55, 21 h 35.
CINÉMA DE MONTREAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870). "La boum". 12 h 45, 16 h 35, 20 h 25, "Métal hurlant". 14 h 50, 18 h 40, 22 h 30.

CINÉMA DE MONTREAL II, "L'homme des cavernes". 12 h 30, 16 h 05, 20 h 00, "Rien que pour vos yeux". 14 h 25, 17 h 45, 21 h 30.
CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996). "Vice squad". 12 h 00, 13 h 55, 15 h 50, 17 h 45, 19 h 40, 21 h 30.

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE, 335 est, de Maisonneuve (842-9783). "Les noces" (d'Andrzej Wajda, Pologne, 1972) 18 h 00. "La terre de la grande promesse" (d'Andrzej Wajda, Pologne, 1975) 20 h 00.
CINÉ-PLEX I, 2001 Université, suite 100 (849-4518). "C'est surtout pas de l'amour". 12 h 20, 14 h 00, 15 h 40, 17 h 20, 19 h 00, 21 h 30, 23 h 00.

CINÉ-PLEX II, "Chantons sous l'occupation". 12 h 50, 14 h 40, 16 h 30, 18 h 20, 20 h 10, 22 h 00.
CINÉ-PLEX III, "Not a Love Story, a Film about Pornography". 12 h 30, 14 h 30, 16 h 25, 18 h 15, 19 h 55, 21 h 45, 23 h 00.

CINÉ-PLEX IV, "Stevie". 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15, 23 h 15.
CINÉ-PLEX V, "Garde à vue". 12 h 35, 14 h 35, 16 h 35, 18 h 35, 20 h 35, 22 h 35.
CINÉ-PLEX VI, "Time bands". 12 h 15, 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15.

CINÉ-PLEX VII, "Fame". 12 h 10, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 35, 23 h 10.
CINÉ-PLEX VIII, "Gallipoli". 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 45.
CINÉ-PLEX IX, "Rings". 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30, 22 h 30.

CINÉ-PLEX X, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XI, "On golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XXXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XL, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XLI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XLII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XLIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XLIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XLV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XLVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XLVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX XLVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX XLIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX L, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXVIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXXIX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXX, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXXI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXXII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXIII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXIV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

CINÉ-PLEX LXXXXXXXV, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXVI, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.
CINÉ-PLEX LXXXXXXXVII, "The golden pond". 19 h 25, 21 h 30.

"Parlons-en". "Au bout du fil". "Tel qu'indiqué". "Pour un + ou un -".

16.30 La source volante
16.45 Farfan Dédé
17.15 Les p'tits bonshommes
17.45 Les Satelliopettes
18.15 Le dix vous informe
18.30 Cité-quiz

"Buck le loup" (italien 1974). Film d'aventures réalisé par Tonino Rivi, avec Maurizio Merli, Henry Silva, Penny Reeves, Renzo Palmer et Gisela Hahn.
14.30 Janette veut savoir:
Sujet: "Pourquoi le monde est fait pour le droïde".

15.30 Service à la communauté
16.00 Grimpio & cie
16.30 Adèle
17.00 L'Artisheur

Avec Pierre Lalonde et Daniel Hélu
18.00 Le dix vous informe
18.30 Colorado
18.30 Les Brillant

Texte de Marcel Gamache avec Gilles Latupol, Françoise Lemaux, Gaston Lepage, Béatrice Picard, Yvon Leroux et Jérôme Tibergien.
20.00 Hawaii 5-0
21.00 Le clan Beaulieu

Texte de Marcel Gamache avec Roland Chénail, Anouck Simard, Catherine Blanche, Patrick Peuvion, Anne-Marie Ducharme et Nicole Chabot.
21.30 Michel Jasmijn
22.29 La quotidienne
23.30 Les nouvelles TVA

Loto-Sélect
23.00 Les sports
23.01 Les sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Kojak
0.30 Fermeture

RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images
Série de films éducatifs à l'intention des enfants.
13.30 Marché aux images
14.30 Les cents tours de Centour

L'objectif
Animé par Simon Duriveau, un magazine d'information consacré à l'analyse des faits saillants dans les domaines sociaux, politiques, économiques, culturels et scientifiques.
16.00 Gens et ressources

"La forêt". Série consacrée à l'ensemble des ressources physiques de la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie.
16.30 Planète italienne
"Passei Miel ou coins de pays". Une balade en Italie, à la recherche des racines de nos compatriotes italiens-québécois.

17.00 Le long du St-Maurice
18.00 Passe-partout
18.30 Télé-service
Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.

19.00 La diffusion de questions
La diffusion d'un des moments les plus intéressants des travaux à l'Assemblée nationale.
20.00 Droit de parole

Avec la participation du public, une émission consacrée à différents sujets controversés ayant trait à la vie des Québécois. Cette semaine: la crise du

logement, une situation qui inquiète de nombreux citoyens.
Émission spéciale du mercredi:
Renée Claude: moi c'est Clémence qui aime le mieux. Renée Claude interprète quelques savoureuses chansons de Clémence Desrochers.
12.00 L'envers du décor
"Enid Ledros, porcelaniers". Ce soir, elle nous parle de ses recherches sur ce matériau et nous propose quelques-unes de ses œuvres.

Les débats à l'Assemblée nationale
Deux heures de diffusion des travaux de nos députés à l'Assemblée nationale.

99 TVFQ (Câble)
9.30 Spécial tout-petits
Les tout's amis. Cuisine sans cuisson. — Les métiers de la télévision. Les visiteurs du jour: Magazine d'actualité. "La recherche scientifique". Avis de recherche. Les retrouvailles de Pierre Perret. Inv.: Joëlle.

Dés chiffres et des lettres
Aujourd'hui madame. "Les grandes voyages". Mlle Gagnon nous parle des Indiens du Nord-Bresil.
11.30 Télé-jeu
"La servante". Dramatique de Victor Haim, réalisée par Lazare Igelski, avec Jean Toup, Maryvonne Schiltz et Claude Brosset.

Droit de réponse
La gastronomie, un sujet d'actualité. — Les livres de l'Académie française. Avec Jean Mistler, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Jean Du-tour, Jacques Joubert. — "L'émision a été réalisée au Centre national de la transition sanguine". L'émision a été réalisée au Centre national de la transition sanguine à Paris, avec notamment les professeurs Soulier, Salmon et Ducas.

20.00 Télé-film
"Le voleur de Maigret" (Français 1982). Télé-film policier d'après le roman de Georges Simenon réalisé par Jean-Paul Sassy, avec Jean Richard, Eva Swann et Valentine Monier.
21.30 Affaire sous contrainte:
"Nicole Questiaux face à la rédaction d'Antenne 2". Cette émission se veut un débat sur la Sécurité Sociale, avec pour invitée Mme Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité nationale.

23.00 Passez donc moi voir
Téléshow Inv.: Michèle Morgan, Frédéric Botton et Annette Grumbach.
23.30 Actualités régionales

COÛTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528). "The border". 19 h 30, 21 h 35.
COÛTE-DES-NEIGES II, "Mélange". 19 h 00, 21 h 10.
CREMAZ, 8610 St-Denis (368-2112). "Eugénie". 19 h 25, 21 h 25.

DAUPHIN I 2396 Beaudin (721-6060). "La femme d'à côté". 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Pay". 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL, 160 Dorval, Dorval (631-8596). "Reds". 20 h 00.

DORVAL II, "Raiders of the lost ark". 19 h 00, 21 h 30.
DORVAL III, "French lieutenant women". 19 h 05, 21 h 20.
DORVAL IV, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 00.

DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 6855 Cardinal (341-3190). "On golden pond". 19 h 00, 21 h 00.
DECARIE SQUARE II, "Vice squad". 19 h 00, 21 h 30.
Elysée I, 35 Milton (842-6053). "Fourberies de Scapin". 19 h 00, 21 h 30.

ELYSÉE II, "Il y a longtemps que je t'aime". 19 h 00, 21 h 30.
FAIRVIEW I, 7555 Transcandinave, Pointe-Claire (897-8095). "Atlantic city". 19 h 15, 21 h 15.
FAIRVIEW II, "Montenego". 18 h 05, 19 h 05, 20 h 05, 21 h 05.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129). "A nous la victoire". 19 h 00, 21 h 15.
GREENFIELD II, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 15.
GREENFIELD III, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 15.

IMPERIAL, 1430 Bligny (288-7102). "Quest of fire". 12 h 00, 13 h 50, 15 h 40, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000). "La perle noire". 18 h 00, 21 h 30.
JEAN-TALON II, "On golden pond". 19 h 00, 21 h 30.

KENT I, 6100 ouest Sherbrooke (489-9707). "Whose life is it anyway?". 19 h 15, 21 h 25.
KENT II, "Charlots of fire". 19 h 00, 21 h 15.
KENT III, 3575 ave. du Parc (845-1829). "Priest of love". 19 h 15, 21 h 30.

LA CITÉ II, "French lieutenant women". 19 h 00, 21 h 20.
LA CITÉ III, "Arthur". 19 h 15, 21 h 25.
LA CITÉ IV, 1600 La Courbe, Chomedey (888-7770). "A nous la victoire". 19 h 00, 21 h 15.

LAVAL I, "La fin des toronnaires des camps d'amour". 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.
LAVAL II, "La chevre". 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.
LAVAL III, "Atlantic city". 19 h 15, 21 h 15.

LAVAL IV, "Deux super dingues". 18 h 00, 21 h 30.
LAVAL V, "Corvette rouge". 18 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, St-Martin, Chomedey (687-5207). "Le maître d'école". 13 h 00, 15 h 10, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

LAVAL-ODEON II, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON III, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON IV, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.

LAVAL-ODEON V, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON VI, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON VII, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.

LAVAL-ODEON VIII, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON IX, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON X, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.

LAVAL-ODEON XI, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON XII, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON XIII, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.

LAVAL-ODEON XIV, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON XV, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON XVI, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.

LAVAL-ODEON XVII, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON XVIII, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.
LAVAL-ODEON XIX, "The golden pond". 19 h 00, 21 h 30.

Le cinéma d'ici fait piètre figure au Festival de Berlin

par Francine Laurendeau

BERLIN — Non, décidément, il n'a pas bonne mine cette année le stand canadien au marché du film du Festival international de Berlin. Nous faisons piètre figure, comparativement aux années précédentes et auprès de nos voisins: l'Italie, au grand poster efficace, la Pologne, dont les affiches sont belles comme des tableaux, l'Indonésie, surchargée d'exotisme coloré.

Bien sûr, l'habit ne fait pas le moine. Et nous n'avons pas de long métrage en compétition. Mais la première fonction d'un kiosque, dans un marché, n'est-elle pas d'attirer l'attention, de piquer la curiosité? Avec ses affichettes ternes et trop nombreuses, ses petits collants et ses photocopies grisâtres, nous avons l'air de parents pauvres. «Ça fait chenu», aurait dit le curé des Plouffe... Pourtant, il paraît que nous vendons.

M. Armand Cournoyer, de l'ONF, m'assure avoir amorcé quelques bonnes affaires et obtenu le succès habituel avec *Not a Love Story*. Mme Francine Allaire, correspondante en

Europe pour une trentaine de producteurs et réalisateurs québécois, m'a indiqué quelques documentaires qui ont suscité un intérêt marqué surtout chez des acheteurs européens: *Histoire de femmes*, *A Time to Rise*, *Soleil d'hiver*. C'est pas le pays des merveilles. C'est d'autant plus encourageant que le marché de Berlin n'est pas un grand consommateur de films documentaires. Les *Grands Enfants* intéressent la télévision suédoise et un accord est quasi conclu avec la BBC pour *L'Eau chaude, l'eau froide*.

Mais le grand public n'est pas admis dans cette section et les journalistes ne s'y aventurent guère. Aucun long métrage québécois ou canadien n'apparaît cette année dans la compétition. Certes, il y a «E», court métrage d'animation réalisé par Bratislav Pojar et produit par l'ONF, au générique duquel on peut lire les noms de Maurice Blackburn, Francine Desbiens, les Mimes électriques. Présenté avec le film d'ouverture, il a remporté un fort joli succès. Mais les courts métrages sont toujours sacrifiés dans les festivals qui ne leur sont pas consacrés. S'ils

ne sont pas projetés dans une catégorie à part, ils servent trop souvent comme ici, de marge de sécurité pour les retardataires avant le grand film.

La conférence internationale du court métrage, réunie ces jours-ci à Berlin, vient du reste de recommander au festival de fermer carrément les portes de la salle pendant la projection du court métrage, tout comme on le fait souvent au concert pendant l'exécution de la première œuvre. Arborait également le pavillon canadien, mais dans la section information, deux documentaires: *Sharing The Secret*, *Selecting Gay Stories*, de John Kastner, produit par la CBC, et *PW — Prisons for Women*, de Janis Cole et Holly Dale. C'est peu. Et pas un seul long métrage de fiction.

S'il faut en croire Moritz de Hadeln, ce même directeur du Festival de Berlin qui choisissait pour sa compétition, il y a deux ans, *Les Bons Débaras*, notre production se trouverait en ce moment dans un creux. Au cours de l'entrevue qu'il vient de m'accorder, en cette fin de festival, je lui ai posé trois questions.

Qui choisit les films? Selon quels critères? Et pourquoi n'a-t-on pas retenu cette année d'œuvres canadiennes ou québécoises? Je résume les réponses. C'est le directeur du festival qui établit lui-même la sélection officielle. Sauf pour les films allemands, il est tout à fait libre de se passer de l'avis de sa commission consultative. Outre les critères évidents de qualité et les règlements du festival (exigences d'exclusivité, etc.) on tente de trouver pour Berlin des longs métrages qui témoignent d'une recherche d'originalité, des films derrière lesquels on sent un auteur, des films qui expriment une culture. Or, Moritz de Hadeln estime que les films qu'il a pu voir chez nous cette année, sans être dénués d'intérêt, n'apportent rien de particulièrement nouveau ou de percutant. «Est-ce la conséquence de vos fameux tax shelters, ou de l'absence dans votre pays d'une politique cinématographique cohérente? a-t-il ajouté. Ce n'est pas à moi d'en juger.» La question est en tout cas intéressante. Mais le résultat, c'est que comme à Cannes l'an dernier, nous n'avons aucune chance de figurer au palmarès.

Le Grand Urchestre de Montréal Musique pour mutants au Zooobar

par Nathalie Petrowski

Ce soir dans les décombres des Clochards célestes, ancien paradis perdu de la Maine, le Zooobar qui n'a de nouveau que le nom, ouvrira ses portes au Grand Urchestre de Montréal (GUM), 10 musiciens en état avancé de mutation, arrière-petits-fils de groupes portés disparus comme Nebu, Conventum, Viento del Sur, Ensemble de musique improvisée de Montréal, Chic Boom Band, Pouet, Pouet, etc. Nés dans les cabarets éphémères, les sous-sols transitoires de la petite société Duluth et les ailes de la récupération tranquille, ces groupes, groupuscules, cellules ambulantes, n'ont jamais duré. Curieusement, ils ne sont pas morts non plus.

«Les choses se sont transformées, explique Ti Lou Babin, la saxophoniste et chanteuse du GUM. Dans l'éphémère de nos cogitations, nous avons quand même réussi à assurer une certaine continuité, une certaine permanence, puisqu'il s'agit finalement toujours du même monde qui travaille ensemble. Les choses changent, les noms changent parce que nous sommes en état perpétuel de recherche. Aujourd'hui nous avons un peu plus le goût de nous organiser mais pas au point de vouloir sacrifier notre liberté et de nous retrouver dans un carcan rigide de groupe établi.»

Il y a à peine un an, les Clochards célestes, déjà prédestinés à devenir un zoo, accueillait une autre gang du Duluth contre-culturel. Le groupe s'appelait Montréal Transport illimité et devint la sensation culturelle de l'heure, la coqueluche des médias prêts à saluer l'avènement d'une véritable relève.

L'éthique contre-culturelle vouée à l'éphémère et l'immédiat a depuis précipité la mort du groupe. Aucun membre du GUM n'a fait partie de Montréal Transport et pourtant les deux familles d'esprit se connaissent et se voient sur les trottoirs fleuris de Duluth. «Leur succès nous a rendu très jaloux, explique le guitariste René Lussier. A la même époque nous présentions au Conventum *Clockville*, une sorte d'opéra rock et de tragédie musicale dont le dénouement fut plutôt tragique pour nous. L'échec du spectacle fut d'autant plus douloureux que nous avions passé trois mois à temps plein à l'écriture et à le monter. Dans notre gang, les affaires qui ne marchent pas nous apprennent toujours quelque chose. On est découragé, pendant un temps puis on a toujours le goût de recommencer.»

Aujourd'hui les gens du GUM ont délaissé le théâtre et la tragédie musicale pour s'adonner à la musique plus complètement. «On a le goût de jouer — point, soutient Ti Lou Babin. On sait maintenant que si on joue avec suffisamment d'intensité, la per-

formance va devenir théâtrale par elle-même. On n'a plus envie de forcer la note, de faire des pirouettes pour rendre le show plus intéressant, on veut juste faire de la musique.»

Ce soir, les Montréalais en quête de mutations fortes, pourront toujours aller faire un tour coin Sainte-Catherine et de Bullion. Le décor promet d'être exotique et la mu-

sique éclatée. Les musiciens pour leur part promettent malgré l'improvisation et la spontanéité, de faire preuve de discipline et de rigueur. Dans la civilisation du prêt-à-cuire, prêt-à-jeter, ils nous livreront un message unique, voué à l'auto-destruction après usage et qui renaitra ailleurs dans une forme encore insoupçonnée.

LE FILM QU'AUROIT SOUHAITÉ MOLIÈRE POUR TOUS

René Maïo présente

LES FOURBERIES DE SCAPIN

Un film de ROGER COGGIO

ROGER COGGIO • MICHEL GALABRU • JEAN-PIERRE DARRAS

ÉLYSÉE 1 **SEMAINE**
35 MILTON 842 6053 7.10 et 9.30

Didier FARRÉ présente POUR TOUS

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1 1.00, 4.45, 8.30, 11.55
480 STE CATHERINE 0 866 3856 SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

En nomination pour l'Oscar du meilleur film étranger POUR TOUS

TROIS FRÈRES

Philippe Noiret, Charles Vanel

Le PARISIEN 3 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 et 9.00
480 STE CATHERINE 0 866 3856

EN FRANÇAIS En nomination pour 5 Oscars 14 ANS

LOUIS MALLE ATLANTIC CITY

BURT LANCASTER • SUSAN SARANDON • MICHEL PICCOLI

Le PARISIEN 2 PARISIEN: 12.55, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15. LAVAL ET VERSAILLES: 7.15, 9.15
480 STE CATHERINE 0 866 3856

LAVAL 4 **VERSAILLES 2**
CENTRE LAVAL 688 7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radio-son

SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS

14 Mars — 28 Mars — 3 et 4 Avril
à 21h. 14h30 et 20h30 à 20h30
Prix des places: 125 - 165 - 195

Sur tout billet de plus de 55 \$ s'ajoute un montant de 0.75 \$ à titre de redevance à la Place des Arts



ENSEMBLE NATIONAL de POLOGNE "ślask"

120 ARTISTES - 1800 COSTUMES

"Un spectacle merveilleux éblouissant certainement l'un des plus beaux du monde" LE FIGARO PARIS 30.06.81

PAR TÉLÉPHONE: au 932-8409 K & F Productions du LUNDI au SAMEDI de 15h à 21h. (15 \$ par billet pour frais de réservation.)

EN RECITAL

UN PIANISTE EXCEPTIONNEL

RADU LUPU

"C'est avec un talent comme le sien que les légendes sont forgées." Gramophone, Londres

Lundi 15 mars 1982

Programme: MOZART SCHUBERT

Sonate, K. 310
Impromptus, opus 142
Sonate en ré majeur, opus 53

Ces récitals sont présentés par l'Orchestre symphonique de Montréal à la Salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts à 20 heures. Sur tout billet de plus de 55 \$ s'ajoute un montant de 0.75 \$ à titre de redevance à la Place des Arts. Billes: 155, 125, 105, 75, en vente aux guichets de la Place des Arts.

La palme va à l'Allemand Fassbinder

BERLIN (d'après AFP) — Le grand prix du 32e Festival international du film de Berlin, l'Ours d'or berlinois, a été décerné hier à *Die Sehnsucht der Veronika Voss* (Veronika Voss) de Rainer Werner Fassbinder (RFA).

Cinq Ours d'argent ont été attribués, à la clôture du festival: — Le prix spécial du jury

pour le film manifestant le plus d'originalité est allé à *Dreszcze* (Frissons), de Wojciech Marczewski (Pologne).

— Le prix de la meilleure mise en scène à Mario Monicelli pour *Il Marchese del Grillo* (Le Marquis de Grillo) (Italie).

— Le prix de la meilleure interprétation féminine à Katherine Sass pour *Buergerchaft fuer ein Jahr*

(temps d'épreuve un an) d'Hermann Zschoche (RDA).

— Le prix de la meilleure interprétation masculine ex aequo: Michel Piccoli pour une *Etrange affaire* (France) et à Stellan Skarsgård pour *Den enfaldige moerdaren* (Assassin candide) de Hans Alfredson.

— Le prix d'accomplissement individuel remarquable à Zoltan Fabi pour *Requiem* (Hongrie).

Deux mentions, en outre, ont été décernées à *Absence of Malice* (Absence de malice) de Sydney Pollack (États-Unis) et *The Killing of Angel Street* de Donald Crombie.

D'autre part, différents prix ont été accordés par diverses organisations à l'issue du Festival international du film de Berlin qui s'était ouvert le 12 février et s'achevait hier.

Entre autres, le prix Otto Dibelius (attribué par le jury

international protestant du cinéma) a été décerné à *Une étrange affaire* de Pierre Granier-Deferre (France), à *Lebenslaufe* de Winfried Junge et Hans Eberhard Lepold (RDA) et à un court-métrage, *E de Bratislav Pojar* (Canada).

Une mention spéciale a été donnée à *Dreszcze* (Frissons), de Wojciech Marczewski.

En décernant son grand prix à *Veronika Voss* et son prix spécial à *Frissons*, le jury du Festival de Berlin a mis en évidence les deux caractéristiques de cette manifestation: la vitalité du 7e art allemand et l'ouverture vers les cinémas de l'Est.

Incontestablement *Veronika Voss* par sa qualité cinématographique a dominé la compétition. Ce film dans un noir et blanc très travaillé raconte l'histoire d'un journaliste sportif qui, fasciné par une star déchue de la UFA

(les studios allemands sous le nazisme) cherche à percer le secret de sa vie. Or celle-ci est droguée par une femme médecin qui cherche à s'approprier sa fortune.

Hommage au film noir des années 40/50, avec des réminiscences de *Boulevard du crépuscule* et de *Fedora* de Billy Wilder, ce film est néanmoins très «fassbinderien» par la dédramatisation du récit, le jeu théâtral des acteurs, notamment celui de l'actrice principale Rosel Zech, tout à fait semblable aux autres femmes mythiques du cinéaste Hannah Schigullah et Ingrid Caven.

En accordant trois Ours d'argent sur cinq à des films d'Europe de l'Est, le jury a attiré l'attention sur les cinématographies de ces pays. Le «prix spécial», le film polonais *Frissons*, raconte comment dans les années 50 sont embrigadés les enfants chez les «pionniers» communistes. Ce film est une description de la société polonaise sous le stalinisme avec sa pauvreté, son atmosphère de délation, et, également, le poids très fort de la religion, présenté dans les habitudes les plus quotidiennes.

C'est également sous la période du stalinisme que se situe *Requiem*, film hongrois de Zoltan Fabi, également primé, histoire d'un militant communiste assassiné dans les geôles hongroises en 1952.

Enfin le prix de la meilleure interprétation féminine a été attribué à Katrin Sass, l'héroïne paumée d'*Une année de probation* du cinéaste est-allemand Hermann Zschoche, chronique sans fards d'une marginale en pays socialiste.

Jean-Luc Bastien remplace Gilles Pelletier à la NCT



Jean-Luc Bastien

C'est Jean-Luc Bastien qui prend la succession de Gilles Pelletier à la direction de la Nouvelle Compagnie Théâtrale (NCT). Le conseil d'administration de la compagnie vient en effet de le nommer au poste de directeur général et directeur artistique

La Légion d'honneur à Orson Welles

PARIS (d'après AP) — Le comédien et metteur en scène américain Orson Welles a reçu hier soir des mains du président français François Mitterrand les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

«Vous êtes l'un de ceux qui ont su exprimer par les moyens de l'art ce qu'il y a de plus profond dans l'âme humaine, vous avez atteint à l'universel», a déclaré M. Mitterrand.

de la NCT.

Jean-Luc Bastien est bien connu dans le monde du théâtre. Après ses études à l'École Nationale de Théâtre, il passe un an en Europe où il travaille au Théâtre National Populaire sous la direction de Georges Wilson et avec Roger Planchon du Théâtre de la Cité. A son retour au Québec, il poursuit une carrière de comédien puis se taille une réputation comme professeur de théâtre et metteur en scène.

Depuis 1978, il est directeur artistique de la salle Fred-Barry et membre du conseil d'administration de la Nouvelle Compagnie Théâtrale.

LA PATIENCE DES FEMMES FAIT LA FORCE DES HOMMES POUR TOUS

Un film de Cristina Perincioli
Fict. / Rép. Fed. d'Allemagne / v.o. avec s.t. français / distribution Cinéma Libre.

Au cinéma Parallèle, 3684 Saint-Laurent du 22 au 28 février à 7.30 et 9.30 p.m.

LES FILMS MUTUELS PRESENTENT POUR TOUS

Peut-on vivre deux fois la même passion d'amour?

LA FEMME D'À CÔTÉ

un film de FRANÇOIS TRUFFAUT

le DAUPHIN 1
Lun. à ven.: 7.00 - 9.30
Sam.-Dim.: 2.00 - 4.30 - 7.00 - 9.30
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060

a DUSAN MAKAVEJEV film 14 ANS

Montenegro

SUSAN ANSPACH

"MONTENEGRO est bien trop amusant pour être légal: c'est LE FILM DE L'ANNÉE!" — Toronto Globe & Mail

PALACE 5: 1.20, 3.10, 5.00, 7.00, 8.50, SAM. DERNIER SPECTACLE 10.45, PALACE 6: 12.20, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.45.

PALACE 598 STE CATHERINE 0. 826-6991 McGill

FAIRVIEW 2 FAIRVIEW: SAT. SUN. 12.45, 2.30, 4.15, 6.05, 7.50, 9.35, SEM. 6.05, 7.50, 9.35.

TRANS-CAN. S. 52 697-8095

"IL FAUT PLUS POUR ÊTRE PÈRE QUE LE SIMPLE FAIT D'AVOIR UN FILS" POUR TOUS

"Un des dix meilleurs films de l'année" BRUCE KIRKLAND, TORONTO SUN

JACK LEMMON UN FILS POUR L'ÉTÉ

avec ROBBY BENSON LEE REMICK

4e sem. Deuxième film sauf au Desjardins

st-denis 3 **desjardins 1**
100 RUE ST-DENIS 443-1272

18 ANS Adultes

"NOUS ÉTIONS UN SEUL HOMME"

de PHILIPPE VALOIS ...entraîné vers un amour fou.

desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

SALO

18 ANS Adultes

OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME

desjardins 4 4e sem.

Après le succès international de "COUSIN COUSINE" POUR TOUS

IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME

un film de Jean-Charles TACHELLA

ÉLYSÉE 2 **SEMAINE**
35 MILTON 842 6053 7.15, 9.10

PREMIÈRE Vies Privées

du 24 février au 14 mars à 20:30 à ESPACE LIBRE

1945, Fullum — Mtl
Métro Frontenac
Réservation: 521-4191
Relâche lundi mardi

Les Enfants du Paradis

iqrc Institut québécois de recherche sur la culture

L'Institut québécois de recherche sur la culture

en collaboration avec

LE DEVOIR

publiera un cahier spécial sur

Le sort de la culture

le 12 mars prochain

Pour réserver un espace publicitaire

Francine Gingras
844-3361

HOCKEY

Ligue Nationale

Lundi	Minnesota 5, Hartford 7
Québec 4, Montréal 3	Chicago 1, St. Louis 3
Toronto 2, Detroit 3	Colorado 1, Calgary 1
Ce soir	Edmonton à Buffalo
Chicago à Rangers NY	Philadelphia à Winnipeg
Toronto à Minnesota	Detroit à Los Angeles



Guy Lafleur	b	a	pts
Keith Acton	22	47	69
Pierre Mondou	30	29	59
Mark Napier	29	30	59
Mario Tremblay	25	31	56
Steve Shutt	27	23	50
Larry Robinson	9	37	40
Doug Jarvis	17	21	38
Bob Gainey	18	17	35
Rod Langway	4	29	33
D. Risebrough	10	18	28
Réjean Houle	8	20	28
D. Wickenheiser	9	15	24
Brian Engblom	3	21	24
Robert Picard	1	20	21
Craig Laughlin	11	9	20
Guy Lapointe	1	19	20
Mark Hunter	13	6	19
Chris Nilan	7	3	10
Gaston Gingras	3	6	9
Gilbert Delorme	1	7	8
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens	min	bc	bl	mo
M. Holden	20	0	0	0.00
R. Wamsley	1486	69	1	2.79
D. Herron	1187	55	1	2.78
R. Sévigny	967	52	0	3.23

(Un but dans un filet d'essai, Sévigny et Herron se partagent un blanchissage.)

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	61	35	12	14	284	177	84
BOSTON	61	34	19	8	244	208	76
BUFFALO	61	31	18	10	233	188	76
QUÉBEC	63	29	23	11	276	262	69
HARTFORD	60	16	30	14	203	264	46

Section Patrick	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ISLANDERS NY	61	41	14	6	290	190	88
PHILADELPHIE	60	31	24	5	241	235	67
RANGERS NY	60	28	22	10	222	230	66
PITTSBURGH	62	23	29	10	231	265	56
WASHINGTON	61	18	34	9	234	257	45

Conférence Clarence Campbell

Section Norris	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MINNESOTA	62	25	19	18	266	226	66
ST. LOUIS	61	26	30	5	243	260	57
CHICAGO	62	22	30	10	262	283	54
WINNIPEG	59	20	27	12	224	264	52
TORONTO	63	17	31	15	243	280	49
DETROIT	61	17	32	12	213	265	46

Section Smythe	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	63	39	13	11	341	243	89
VANCOUVER	61	23	26	12	215	213	58
CALGARY	62	22	26	14	245	264	58
LOS ANGELES	60	16	31	13	236	284	45
COLORADO	62	13	38	11	190	278	37

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	56	39	16	1	354	227	79
HULL	55	35	19	2	298	229	72
MONTRÉAL	55	35	19	1	285	209	71
TRIOIS-RIVIÈRES	56	32	23	1	341	263	65
SHAWINIGAN	55	31	22	2	296	227	64
CHICOUTIMI	56	27	27	2	253	266	56
LAVAL	59	28	30	1	276	307	57
GRANBY	56	12	43	1	229	392	25
QUÉBEC	55	7	47	1	148	345	15

Un mot nous échappe...
le petit Robert le ratrappe.

LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Qualité de ce qui est volatil.
- Débarasser de ses pucés. — Petit cigare cylindrique. — Extrême gourmandise (fam.). — Terre-Neuve.
- Coups de baguette. — Réunion de témoignages pour élucider une question douteuse.
- Jeune fille qui a vécu dans une continence parfaite. — Partie d'une église.
- Pronom indéfini. — Antilope.
- Qui ne pèse guère. — Sert à lier. — Première femme.
- Observations attentivement. — Éminence.
- Canal de sortie de l'eau d'un moulin. — Alimenté.
- Mois. — Volcan de la Sicile. — Préfixe privatif.
- Nom générique des composés chimiques analogues à l'actone. — Avec vitesse.
- Métal d'un gris bleuâtre. — Mesurer au stère.

aux voiles et au gréement.

- Ardeur furieuse.
- Au golf, petite cheville. — Plainte ou manières affectées. — Marque l'alternative.
- Qui n'est pas réel. — Dans.
- Préfixe privatif. — Elles ex-cèdent de beaucoup la taille ordinaire.
- Inégalité entre deux expressions algébriques contenant des variables.
- Titane. — D'une douceur agréable.
- Bonne intelligence. — Iridium.
- Pilier carré saillant sur la façade d'un édifice. — Qualité de ce qui est vrai.
- Le meilleur en son genre. — Rendre faible.

Solution d'hier

- JOSEPHISME
- AUTRUI
- LAITIÈRE
- BLE
- ARCONNER
- SETAGE
- SIRENE
- ATTENDRE
- RENTIER
- MAIE
- SOIF
- AINESSE
- USAI

Verticalement

- Amateur de vol à voile.
- Trou dans le mur. — Qui n'a pas été exaucé.
- Profit dont on est avide. — Matelot autrefois proposé

Cloutier permet aux Nordiques de l'emporter 4-3

Première défaite du Canadien en 17 matches

par André Bellemare
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le Canadien de Montréal a rencontré son Waterloo hier soir au Colisée quand les Nordiques de Québec, inspirés comme jamais depuis longtemps, lui ont infligé un premier revers en 17 rencontres, par le compte de 4-3.

Réal Cloutier s'est révélé le héros de ce triomphe, acclamé par une foule en délire de 15,330 spectateurs, en prenant le gardien Rick Wamsley en défaut à 17:43 de la troisième période sur un beau jeu de Normand Rochefort et surtout de Dale Hunter. D'une main, Cloutier a réussi à pousser le disque dans le coin droit du filet pour assurer un deuxième gain seulement en sept rencontres aux Nordiques, qui ont vengé l'affront de 8-3 que leur avait infligé le Canadien au Colisée le 26 janvier.

La série est maintenant égale 3-3 cette saison entre les deux équipes qui s'affronte-

ront de nouveau demain soir au Forum.

Cet échec a mis fin à une série de 16 matches sans revers du Canadien, qui a aussi été privé d'un record de la LNH de neuf victoires consécutives à l'étranger.

Au 3e vingt, le Canadien a attaqué sans cesse, notamment dans l'espoir de niveler le pointage à 3-3. Il y était enfin parvenu grâce à un beau filet de Chris Nilan à 13:56 sur des passes de Brian Engblom et Bob Gainey.

Dans ce troisième vingt, le Canadien n'a permis que quatre tirs au but aux Nordiques, mais l'un d'eux a suffi pour causer la défaite aux hommes de Bob Berry, qui se sont inclinés honorablement devant la troupe de Michel Bergeron.

Dans l'ensemble, les spectateurs ont eu un avant-goût de ce que donnerait une série d'après-saison entre ces deux formations, comme il paraît de plus en plus vraisemblable.

Guy Lafleur était philo-

sophe après la rencontre: «Nous avons perdu mais au moins je peux dire que j'ai eu de la glace».

Ils étaient plutôt rares parmi les protégés de Bob Berry ceux qui prenaient les choses aussi calmement après cette défaite aux mains des Nordiques.

Mario Tremblay était de ceux qui fuyaient les journalistes. Il avait précédemment passé sa colère en fracassant son bâton sur la rampe, à la suite du but vainqueur de Réal Cloutier.

Lafleur a résumé le résultat de la partie en déclarant qu'avec une équipe aussi rapide que les Nordiques, on ne peut pas se permettre d'attendre au troisième vingt pour arracher une victoire.

Selon lui, la perte de Steve Shutt en deuxième période n'a pas aidé la cause des siens.

Gaston Gingras, après une absence de deux jours, s'est trouvé un peu lent, mais il indique que les Nordiques ont joué un match très discipliné. C'est ce qui a fait la diffé-

rence, selon lui.

«On n'a pas pu les embouteiller dans leur zone et c'est pourtant ce qu'il aurait fallu faire car ils sont très vite pour sortir», a observé Gingras.

Gingras pense comme Réjean Houle: «c'aurait dû être un match nul, compte tenu que nous avons dominé 27-20 dans les lancers».

Houle souligne de son côté que l'attaque à cinq n'a pas fonctionné. Le seul but compté en avantage numérique fut celui de Mario Tremblay.

Il a donné le crédit aux hommes de Michel Bergeron: ils ont été disciplinés tout au long de la partie, ils n'ont pas fait trop d'erreurs à la défensive et Daniel Bouchard a fait des arrêts-clés.

Comme la plupart de ses coéquipiers, Réal Cloutier, l'auteur du but vainqueur contre le Canadien, paraissait pour sa part fatigué mais extrêmement heureux du résultat de cette autre rencontre digne des meilleurs moments des séries d'après-saison.

«Ca n'a pas été facile; Seigneur que ça joue serré contre le Canadien. Ils ont de bons patineurs, rapides, qui nous rendent à bout de souffle. Compter un but revient toujours une grande importance dans mon cas parce que je n'en ai pas tellement cette année, mais quand un but vous donne deux points de plus au classement, c'est encore bien plus intéressant», raconte-t-il après le match.

Cloutier a expliqué son but de la manière suivante: «Rochefort a bien saisi la rondelle à la ligne bleue pour la renvoyer à Dale (Hunter) qui a attendu que Larry Robinson me laisse un instant pour me

refiler la rondelle et j'étais si proche de Wamsley qu'il n'a pu rien faire contre mon lancer».

De son côté, l'instructeur Michel Bergeron (beaucoup plus accessible que son vis-à-vis Bob Berry) a rendu un hommage particulier à sa brigade de jeunes, les Normand Rochefort, encore une fois très solide à la ligne bleue, Dale Hunter, toujours égal à lui-même, Pierre Aubry, qui était partout sur la patinoire, suite à cette victoire qui redonnera confiance à sa troupe à la veille d'un dur voyage à Montréal (demain) et Uniondale (samedi).

Bergeron a également souligné le travail de son gardien Daniel Bouchard et de Réal Cloutier, deux éléments-clés dans cette autre soirée mémorable des Nordiques.

«Je n'avais pas mentionné la fiche de 16 matches sans défaite du Canadien à mes hommes avant le match. J'ai demandé aux jeunes de faire de leur mieux et c'est ce qu'ils ont fait».

Bergeron a rappelé à ses joueurs qu'il ne fallait aucun relâchement devant une aussi bonne équipe que le Canadien «et quant à la motivation, elle existe toujours contre ce club», a ajouté l'entraîneur des Nordiques, qui a cloué sur le banc deux vedettes, Marc Tardif et Marian Stastny, en troisième période.

«Je ne voulais pas briser un alignement et en y allant avec trois trios en dernière période, il fallait en mettre de côté». Tardif était blessé et il n'avait pas joué à Chicago dimanche. Quant à Marian, Bergeron n'en a pas fait allusion.

Alain Côté, pour sa part, a mentionné que ses coéquipiers avaient «passé la rondelle, avaient joué avec cohésion», ce qui a expliqué en bonne partie le gain des Nordiques.

Nordiques 4, Canadien 3

Première période	1-QUÉBEC: P. Stastny (37)	2-MONTRÉAL: Tremblay (25)	3-QUÉBEC: Hunter (17)	4-QUÉBEC: Aubry (7)	5-MONTRÉAL: Napier (29)	6-MONTRÉAL: Nilan (7)	7-QUÉBEC: Cloutier (25)	8-MONTRÉAL: Cloutier (25)	9-QUÉBEC: Cloutier (25)	10-QUÉBEC: Cloutier (25)	11-QUÉBEC: Cloutier (25)	12-QUÉBEC: Cloutier (25)	13-QUÉBEC: Cloutier (25)	14-QUÉBEC: Cloutier (25)	15-QUÉBEC: Cloutier (25)	16-QUÉBEC: Cloutier (25)	17-QUÉBEC: Cloutier (25)	18-QUÉBEC: Cloutier (25)	19-QUÉBEC: Cloutier (25)	20-QUÉBEC: Cloutier (25)
------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------	---------------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

en bref...

■ Nage-o-thon des célébrités

Le nage-o-thon des célébrités aura lieu cette année le 21 mars, à la Piscine olympique. Organisé par la Fédération de natation du Québec, le nage-o-thon a pour but de venir en aide à nos jeunes québécois. Il s'agira de la cinquième présentation de l'événement, auquel participeront de nouveaux vedettes de la radio et de la télévision, des athlètes professionnels et amateurs ainsi que des politiciens. Tous ceux qui obtiendront une commande de \$25 et plus pourront faire autant de longueurs de piscine qu'ils le désirent.

■ Stages au football

La Fédération de football amateur, du Québec annonce que des stages pour entraîneurs auront lieu les samedis 27 février et 6 mars, au Pierrefontaine Comprehensive High School, 13,800 boulevard Pierrefontaine. Tout entraîneur qui veut gérer une équipe de calibre midjet à universitaire doit obtenir un certificat de niveau deux, cette année. Le responsable du stage, Ron Tondino, recevra l'aide de trois instructeurs: Sonny Wolfe, Gordie Cahill et Skip Rochette. Les cours seront donnés en anglais. Le coût: \$15. Pour plus d'informations: 374-4700, poste 323.

■ Un potentiel, une ressource...

«L'activité physique, un potentiel, une ressource», tel est le thème du 8e Symposium des étudiants en activité physique du Québec, qui aura lieu à l'Université du Québec à Montréal, les 5, 6 et 7 mars. Les buts visés: informer les futurs praticiens sur les différents milieux d'interventions, discuter des possibilités d'emploi pour les éducateurs physiques. L'inscription se fera au Pavillon Judith-Jasmin, au niveau du métro, dès 16 h, vendredi 5 mars. Le coût est de \$15. Le symposium se tiendra au Studio-théâtre Alfred Laliberté, 405 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal.

■ Ligue de tennis amateur

Les membres du Club de tennis 13 dominent présentement au classement général de la Ligue de tennis Renault-The Gazette, ayant accumulé 35 points, sept de mieux que le Club de tennis de Longueuil, 28 points, le Club de l'île des Soeurs, 27 points, le Sani Sport, 21 points, le Côte de Liesse, 20 points, et le Mirabel, 13 points. Les prochaines rencontres auront lieu dimanche, et les activités de la ligue prendront fin par la présentation des demi-finales et des finales, les 13 et 14 mars. Chaque équipe regroupe au moins 11 joueurs, des hommes et des femmes. Tous sont âgés de 19 ans et plus, et les 50 meilleurs, chez les hommes, au classement de la Fédération québécoise de tennis ne sont pas éligibles.

■ En trois lignes...

Des randonnées de ski de fond et de raquette sont organisées à Morin Heights, dans les Laurentides, dimanche. Pour plus d'informations: 677-6455, jeudi soir de 18 h à 22 h... Les campeurs et leurs amis sont invités à un dîner suivi d'une soirée de danse, le 3 avril, au Restaurant Le Sambo, rue Sherbrooke. L'invitation est lancée par la Fédération québécoise de camping et de caravanning, au numéro suivant: 374-4700... L'Agence de voyage Anik, au Centre Immaculée-Conception, organise un voyage à Porto-Rico, du 13 au 20 mars.

Richard Milo

Les Rangers font un premier pas pour déménager au Meadowlands

EAST RUTHERFORD, New Jersey (AP) — Les Rangers de New York ont conclu hier une entente de principe avec la régie des sports de New Jersey, qui leur permettra d'utiliser les installations de la région de Meadowlands dès la saison prochaine, s'ils le désirent.

Le directeur de la régie, Robert Mulcahy, a indiqué que l'entente comportait les clauses suivantes: — Les Rangers ont jusqu'au 22 avril, ou 60 jours avant les assises annuelles de la LNH, en juin, pour confirmer la régie leur intention d'utiliser le complexe sportif.

— S'ils décident de déménager au New Jersey, l'entente de 30 ans acceptée en principe par les deux parties entrera immédiatement en vigueur.

— La Madison Square Garden Corp. a accepté de verser \$150,000 à la régie si jamais les Rangers refusaient de déménager à Meadowlands.

L'entente stipule également que, advenant un refus de la part des Rangers, le Madison Square Garden ne s'opposera pas au transfert d'une concession existante ou à l'implantation d'une équipe de l'expansion dans le complexe sportif du New Jersey, situé à seulement 13 kilomètres du centre-ville de Manhattan.

Toutefois, cette clause est

sujette à l'approbation des gouverneurs de la LNH, en ce qui a trait aux indemnités territoriales.

La ville de New York aura donc jusqu'au 22 avril pour régler le problème des impôts fonciers du Madison Square Garden, qui s'élevaient à \$3.9 millions l'an dernier.

Sonny Werblin, le président de la Madison Square Garden's Corp. et propriétaire des Rangers, menace depuis quelque temps de déménager sa concession si la ville n'agit pas.

On sait que les Rockies du

Colorado ont eux aussi exprimé leur désir d'emménager dans le complexe sportif de Meadowlands.

La régie a reçu, le 18 février, l'entente signée par Mulcahy et le président des Rangers Jack Krumpal, mais ne l'a ratifiée qu'hier.

Le pacte ne signifie pas que si les Rangers demeurent à New York, il y aura une autre formation de la LNH au New Jersey.

En effet, même si les Rangers ont accepté de ne pas nuire à l'addition ou à la relocation d'une concession de

la LNH, une telle action devra recevoir un vote unanime de la part des concessionnaires du circuit. Les Flyers de Philadelphie ont déjà indiqué qu'ils utiliseraient leur droit de veto pour empêcher l'implantation d'une autre équipe dans la région de New York.

Mulcahy se dit certain, au nom de la régie, que cette région peut faire vivre une équipe de la LNH.

«Nous comptons déjà une liste de 7,000 noms de gens qui désirent se procurer des billets de saison pour le hockey», a-t-il révélé.

Reggie Leach demande aux Flyers de l'échanger

PHILADELPHIE (AP) — L'ailier droit Reggie Leach, un vétéran de huit saisons avec les Flyers de Philadelphie, a demandé aux dirigeants de l'équipe de céder son contrat à une autre formation de la LNH.

«J'ai demandé à la direction de m'échanger si elle ne comptait pas m'utiliser de façon plus régulière, a déclaré Leach avant de prendre place dans l'avion qui menait à l'é-

quipe à Winnipeg, pour sa rencontre de ce soir face aux Jets. Je ne serai peut-être plus de cette formation lorsqu'elle reviendra de son périple à l'étranger et c'est pourquoi j'apporte quelques bagages supplémentaires».

Leach, âgé de 31 ans, n'a participé qu'à un seul des six derniers matches des Flyers. Il avait été échangé aux Flyers en 1974-75, après avoir passé deux saisons et demie avec les

Golden Seals de la Californie. Il avait marqué 45 buts à sa première campagne dans l'uniforme des Flyers.

Pendant la saison 1975-76, il a dominé la LNH avec un total impressionnant de 61 buts et avait hérité du trophée Conn Smythe, décerné au joueur par excellence des séries d'après-saison.

La direction de l'équipe a par ailleurs refusé de commenter la requête de son ailier droit.

Chris Speier déjà à l'entraînement

Chris Speier ne veut pas perdre son poste et c'est la raison pour laquelle il s'est présenté au gérant Jim Fanning, hier à West Palm Beach.

Speier, Brad Mills et Mike Gates ont participé aux exercices de l'équipe, deux jours avant le début officiel du camp d'entraînement, dimanche. Terry Francona et Danny Briggs sont arrivés lundi, joignant leurs efforts aux lanceurs et aux receveurs qui devaient être présents dimanche.

Speier devra lutter cette saison pour l'obtention du poste d'inter contre Frank Taveras, que les Expos ont obtenu lors des assises d'hiver, à Hollywood. Il vient de signer un contrat de trois ans, mais il accepterait que les Expos l'échangent à une autre équipe s'il ne fait plus l'affaire. Fanning aimerait que Speier et Taveras alternent durant la saison, Speier étant supérieur en défensive, et Taveras courant et frappant beaucoup

L'ÉPARGNE-RETRAITE CHEZ NOUS...

Garanti!

16^{1/4}%
par année

sur les
dépôts à terme

17^{1/2}%
par année

sur les
certificats
de placement

Certificats de placement R.E.É.R.

Notre taux d'intérêt garanti le plus élevé pour une durée de 5 ans. Non rachetables. Intérêt composé une fois par année. (Minimum \$1 000)

Dépôts à terme R.E.É.R.

Intérêt garanti élevé pour une durée de 3 ans. Rachetables. Intérêt composé deux fois par année. (Minimum \$1 000)

Nous offrons aussi des taux d'intérêt élevés et concurrentiels sur notre compte d'épargne R.E.É.R. (Minimum \$50)

Demandez tous les détails à la succursale de votre choix. Voyez à quel point nos R.E.É.R. soutiennent la comparaison.

- Aucuns frais.
- Taux concurrentiels.
- Trois régimes de dépôt à intérêt élevé.
- Demandez votre épargne-retraite chez nous dès aujourd'hui.

Les taux peuvent faire l'objet de changements sans avis. Les certificats de placement sont émis par la Société hypothécaire Banque de Montréal et garantis sans condition par la Banque de Montréal.



Banque de Montréal